

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences
de Gestion
Département des Sciences Economiques



Mémoire de fin d'étude

En Vue De L'obtention Du Diplôme De Master En Sciences Economiques

Spécialité : Economie et Finances Locales

Laboratoire REDYL

L'entrepreneuriat social féminin et son accompagnement par les dispositifs publics dans la wilaya de TIZI-OUZOU

Présenté par :

ANICHE Cylia
MOULLA Adel

Rapporteur :

Dr. RAMDINI Samira

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure à L'UMMTO

Rapporteur : Mlle RAMDINI Samira, MCB à l'UMMTO

Examineur: M AMGHROUS Smail, MCB à l'UMMTO

Année universitaire 2021/2022

Remerciements

Ce mémoire n'aurait probablement jamais été achevé sans le soutien de nombreuses personnes. A cet effet, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration et la réalisation de ce modeste travail.

Nos remerciements s'adressent au :

Professeure AHMED ZAID Malika directrice de ce mémoire.

Melle RAMDINI Samira Notre encadreur de ce mémoire, pour son aide, ses précieux conseils, et son suivie toute au long de notre recherche. Pour son soutien, sa patience et sa disponibilité

Aux membres de jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer ce travail.

A tous le personnel de l'ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI, en particulier M^{me} BOUBCHIR et M^{me} DJENAD de l'ANGEM pour leurs accueil et suivi qui nous a permis d'avoir l'accès à toutes les informations qui a fait en sorte de faciliter toute les démarches.

Merci à dieu de nous avoir donné la force et le courage de mener jusqu'à la fin de ce travail.

Dédicaces

On dédie ce travail : Tout d'abord à dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage, la santé, et nous a accordé son soutien durant les périodes les plus difficiles. A nos parents qui nous a soutenues Durant nos études et qui ne sont jamais privée de leurs amours de leurs attentions et de leurs encouragements, on dédie ce travail. A nos sœurs, nos frères à toute nos famille. A tous nos amis.

Et à tous ceux qui nous a aidés.

**CYLIA.
ADEL.**

Liste des abréviations

ANADE : Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat
ANDI : Agence nationale de développement de l'investissement
ANEM : Agence nationale de l'emploi
ANGEM : Agence National de Gestion du Microcrédit
ANSEJ : Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes
APSI : Agence de Promotion de Soutien et de Suivi de l'Investissement
CNAC : Caisse National d'Allocation Chômage
CNI : Conseil National de l'Investissement
CSA : Coopératives de services agricoles
DASS : Direction de l'action sociale et solidaire
ESS : Economie sociale et solidaire
ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales
ESUS : Entreprise solidaire d'utilité sociale
FCMG : Fonds de Caution Mutuelle de Garantie
FMI : Fond Monétaire International
GUD : Guichets uniques décentralisés
IBS : Impôt sur les bénéfices des sociétés
INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques.
IPMED : Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
ONG : Organisations non gouvernementales
PME : Petite et moyenne entreprise
PMI : Petite et moyenne industrie
PNR : Prêt Non Rémunéré
RSE : Responsabilité sociale des entreprises
SARL : Société à responsabilité limité
SCIC : Sociétés coopératives d'intérêt collectif
TAP : Taxe sur l'activité professionnelle
TPE : Très petite entreprise
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UTA : Unité de Travail-Année

Sommaires

Sommaires

<i>Introduction Générale</i>	01
Partie I : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat social féminin	
Introduction de la première partie	10
<i>Chapitre I : cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social en algérie</i>	
Introduction	12
Section 01 : Economie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social : fondements théoriques et juridiques de l'entrepreneuriat social	13
Section 02 : De l'économie sociale et solidaire à l'entrepreneuriat social.....	26
Section 03 : L'entrepreneuriat social : un nouveau modèle de développement.....	34
Conclusion	41
<i>Chapitre II : émergence et évolution de phénomène entrepreneurial en algérie</i>	
Introduction	42
Section 01 : Emergence de l'entrepreneuriat féminin.....	42
Section02 : Spécificités, les domaines d'activités et obstacles de l'entrepreneuriat féminin.	48
Conclusion du chapitre	56
Conclusion de la première partie.....	57

***Partie II : contribution des dispositifs d'aide à la création d'activité du
financement a l'accompagnement.***

Introduction de la seconde partie..... **58**

***Chapitre III : place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la
création d'entreprise en algérie.***

Introduction 59

Section 01 : Accompagnent (Présentation théorique) 59

Section 02 : Dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie 65

Conclusion 82

***Chapitre IV : entrepreneuriat social des femmes promotrices des
différents dispositifs cas de la wilaya de Tizi-Ouzou***

Introduction 83

**Section 01 : Analyse des données statistiques sur les entreprises créent par les femmes dans le cadre
des dispositifs (ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI)..... 83**

Section 02 : analyse et étude des résultats de l'enquête) 95

Conclusion 110

Conclusion générale 111

Bibliographie.

Introduction générale

Le monde entier est confronté à un sérieux problème qui est la pauvreté. Chaque pays cherche toujours un moyen efficace et le plus adapté pour lutter contre ses causes et ses effets sur la société par la mise en place des mécanismes et des dispositifs nécessaires pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans la précarité. A ce titre, l'Etat intervient par la réalisation d'infrastructures de base permettant aux populations pauvres d'accéder à l'eau, l'électricité, les soins, l'école, les routes...etc.

Présentée comme une réponse adéquate à ces problèmes, l'ESS a été considérée comme une économie d'avenir qui viendrait pour répondre aux besoins sociaux¹ (l'économie des besoins², par opposition à l'économie de marché. L'offre, le plus souvent publique, répond à un besoin social à satisfaire dans des conditions non marchandes) et réparer les dommages environnementaux.

Les premiers services qu'offre généralement l'ESS sont des services d'assistance aux personnes dépendantes pour des raisons d'âge ou d'handicap. De cette idée sont nés les services à domicile que développe actuellement l'ESS : garde d'enfants, aide aux personnes âgées, livraisons de repas, travaux de jardinage, etc. Ces activités, que l'Etat-providence n'est pas capable de créer faute de moyens humains et financiers. De même, pour les entreprises privées, puisqu'elles sont peu rentables. L'ESS contribue également à la création de nouvelles formes de services sociaux, car les acteurs de l'ESS sont proches de la population ; ce qui leur permet de mettre en place des formes originales de services sociaux.³

Traditionnellement circonscrit aux associations, aux coopératives, aux mutuelles et aux fondations, le périmètre de l'ESS s'ouvre aujourd'hui. Pour intégrer les entreprises dont l'objet premier est la poursuite d'un intérêt collectif ou d'une finalité sociale et pas seulement le profit. Elles réinvestissent une part prépondérante de leurs excédents dans l'entreprise via des réserves impartageables et encadrent la rémunération du capital.⁴

L'entrepreneuriat social apparaît, donc comme une forme d'initiative privée avec une finalité qui dépasse la recherche de la richesse et de profit. C'est un résultat d'un engagement social cherchant à satisfaire les besoins sociaux et à apporter des solutions innovantes à des

¹FOURNIER J 2013, L'économie des besoins, pour dépasser le capitalisme.<https://www.humanite.fr>

²L'économie des besoins correspond à des secteurs essentiels pour l'individu et pour la société prise dans son ensemble : le développement humain, par l'éducation et la santé ; le soutien de la vie quotidienne, avec l'action sociale, le logement, les transports, le traitement des déchets, la vie urbaine. Elle concerne encore la démocratie avec l'action socioculturelle, la justice, la police, l'animation du débat public... Enfin, elle peut agir sur le développement économique à travers la recherche, la politique industrielle, les investissements publics et le crédit.

³AHMED ZAID M & al 2012, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société XII, Rencontre du RIUESS (Réseau Interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire) Nancy du 6 au 8 juin, p.2.<https://base.socioeco.org>.

⁴ALPES L-R 2013, Guide Entreprendre autrement ça change tout .entrepreneuriat social et ESS p.5

problèmes souvent insolubles, par l'Etat et l'économie marchande. L'entrepreneuriat social et particulièrement l'entreprise sociale s'aperçoivent comme une nouvelle manière de combler les insuffisances de l'intervention des pouvoirs publics qui n'arrivent pas à satisfaire tous les besoins sociaux au niveau des régions ou des territoires. Cela, en s'appuyant sur l'innovation sociale qui est perçue comme vecteur de changement social et qui renforce l'inscription territoriale des entrepreneurs sociaux.

L'entrepreneuriat social est une autre façon d'entreprendre, où l'on ne cherche pas qu'à faire du profit. L'entrepreneur social place l'efficacité économique au service du social et de l'environnement et une organisation de l'activité avec un projet économique viable, qui satisfait à des finalités d'intérêt général (sociaux ou environnementaux) mais à un but lucratif. L'entrepreneur doit satisfaire un besoin réel de la population tout en créant son propre emploi.

Les nouvelles formes de pauvreté (absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens de subsistance viable, faim et malnutrition, mauvaise santé, absence d'accès ou accès limité à l'éducation et autres services de base, morbidité et mortalité accrues du fait de maladies, absence ou insuffisance de logements, environnement insalubre, discrimination sociale et exclusion et à la dégradation de l'environnement).

Cette situation a favorisé l'émergence d'un secteur, autre que l'État et le secteur privé, qui essaye d'apporter une contribution à la résolution de problèmes sociaux et économiques. Il s'agit de l'économie dite sociale et solidaire qui se caractérise par une gouvernance démocratique, une gestion solidaire, un partage égalitaire des salaires et/ou des profits et des finalités sociales.¹

L'analyse de l'environnement social en Algérie, montre que ses caractéristiques économiques, sociologiques et culturelles favorisent la mise en place d'un processus d'action sociale territoriale, fondée sur un partenariat entre les pouvoirs publics concernés et les organisations du secteur de l'ESS². Il s'agit particulièrement des formes de solidarités locales connues en Algérie dont ces prédispositions sont exprimées dans des circuits d'entraide et de prise en charge commune des personnes nécessiteuses. Cette solidarité mariée à la solidarité publique, au niveau territorial, donnerait lieu à des formes organisées d'action collective. Pour l'action publique, c'est un appui important à la fois sur le plan de la collecte d'information, de la recherche des moyens de financement et de la mise en œuvre de l'action.³

¹AHMED ZAID M & al, 2012, Op.cit, p.38

²Ibid.

³AHMED ZAID M, TOUHAMI A & al.2013, Op.cit, p.10

L'expérience de l'économie solidaire qui émerge un peu partout dans le monde s'inscrit dans le schéma d'une économie plurielle qui brouille les frontières établies entre économie et société. Ces expériences et ces pratiques proposent en fait la recomposition des rapports entre l'économique, le social, l'éthique et le politique. En dépit de leur extrême diversité, toutes ces expériences se caractérisent par la volonté de concilier entre initiative et solidarité.

En Algérie¹ par contre, l'expérience est un peu spécifique dans la mesure où c'est l'état qui a pour mission, dans la conjoncture actuelle, de mettre en place cette solidarité et de pérenniser le lien entre l'individu et la société². L'économique en Algérie reste encadré dans le social et le politique surtout suite à l'essoufflement des solidarités traditionnelles. L'originalité de l'expérience de l'économie solidaire en Algérie se trouve donc confondue dans la participation directe de l'Etat comme levier nécessaire d'animation, d'encadrement et d'accompagnement dans la construction du lien social qui se délite. Un lien qui reste fragilisé aussi par les effets de la mondialisation. De l'Etat providence, il endosse, où il passe, le statut de régulateur tant sur le plan économique (restructuration) que social (la gestion des effets du PAS).

Avant d'évoquer ces expériences comme processus de construction d'une économie solidaire voyons comment étaient les formes antérieures de solidarité. Deux formes de solidarités caractérisent l'économie solidaire en Algérie. La première traditionnelle et religieuse. C'est une forme ancestrale, elle survit jusqu'à nos jours mais elle est restructurée autrement via les associations La seconde institutionnalisée à partir de l'indépendance jusqu'à 1990 pilotée et contrôlée en quelque sorte par l'Etat dans la houlette de la construction d'une société à orientation socialiste.

La première ou L'ES a existé en tant que pratiques sociales ancestrale. On la reconnaît à travers la solidarité religieuse (WAKF et zakat). La fonction principale de cette première forme est le renforcement des liens sociaux et la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté.

La seconde cette période (1962-1988) a été caractérisée par des associations de coopératives de mutuelles plus organisées sur le plan économique et social, encadrées par l'Etat providence. Cette économie sociale s'articule entre un secteur public et un secteur marchand. C'est les premières leçons d'apprentissage de l'esprit citoyen de cette période

¹CHARIF M et al, 2015, L'expérience de l'économie sociale solidaire (ESS) en Algérie, volume 1, n° 1, p. 75

²CHARIF M et al, 2015, Op.cit, p.75

Le développement du secteur coopératif et mutualiste en Algérie s'inscrit dans l'histoire coloniale du pays vis-à-vis de la France. Ainsi, des coopératives agricoles et industrielles ont été créées dans l'élan de l'indépendance algérienne afin de relancer l'économie du pays. Les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives, ont été prises en charge par l'État à l'exemple des domaines autogérés puis, à partir des années 1990, de nouvelles coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales.

De nombreuses études réalisées en faveur de l'entrepreneuriat qui ne cesse d'augmenter, mais une faible attention prêtée à l'importance de la femme au sein de processus de création d'entreprise et souvent les entreprises créées par les femmes sont des entreprises de petites de tailles ou encore même de très petites de tailles. L'intégration de la femme dans le développement économique est devenue une nécessité car l'importance de cette dernière en tant qu'agent de développement ressort clairement par leur capacité à créer des entreprises.

Mais plus souvent ces femmes rencontrent plusieurs contraintes économiques, juridiques, socioculturelles qui les entravent de se lancer dans la carrière entrepreneuriale. De nombreuses études ont été consacrées à la problématique des femmes entrepreneures, ces études sont axées particulièrement sur les motivations des femmes entrepreneures, leur caractéristiques, leur relations avec l'environnement, leur mode de gestion et les difficultés qu'elles rencontrent.

La place des femmes dans l'économie sociale et solidaire est étudiée principalement par Isabelle Guérin (Guérin, 2013). Cette forme d'économie en complément du marché et du service public, encourage des initiatives citoyennes en mettant en place des services correspondant à des besoins sociétaux. Dans ce domaine les femmes sont très actives portant leur place reste peu étudiée alors que beaucoup d'initiatives sont animées par des femmes et s'adressent aux femmes, c'est ainsi qu'un ouvrage récent présente un certain nombre de ces initiatives féminines (Guérin, Hersent, Fraisse, 2011).

En Algérie, il existe de nombreuses études sur la création d'entreprises¹ mais une faible portion est attribuée à l'entrepreneuriat féminin. La plupart des entreprises féminines font recours aux différents dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises tels que les dispositifs ANSEJ actuellement ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI, à savoir lutter contre la

¹DJOUAD N, 2018, Femmes entrepreneurs caractéristiques et accompagnement, cas de quelques communes de la wilaya de Bejaia .Mémoire de master. Encadré par HADOU N .Faculté des sciences économiques, commerciales et science de gestion, université de Bejaia, p.6 <http://univ-bejaia.dz>

pauvreté, faire baisser le taux de chômage et d'encourager la présence féminine dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat devient de plus en plus important en tant que phénomène économique et social, il est considéré comme un vecteur fondamental de l'économie dans de nombreux pays. L'entrepreneuriat est censé faire beaucoup de choses : dynamiser les entreprises, les institutions et les individus, contribuer au renouvellement des entreprises, participer à la création de richesse, d'emplois et d'innovation¹. Dont l'entrepreneur a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral, il crée des entreprises, des emplois et participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique.²

Pour mieux expliciter le concept, il semble plus convenable d'étudier le champ d'activité qui a permis son apparition, son contexte d'émergence et les éléments qui ont participé à son développement. Et de décrire la spécificité de l'entrepreneuriat social féminin, pour mieux adapter les services d'aide et d'accompagnement existants aux besoins des femmes et éventuellement la mise en place de dispositifs spécifiques de création d'entreprises destinées à celles-ci.

Problématique :

L'entrepreneuriat féminin en Algérie³, est une issue de sortie du chômage qui frappe les femmes, dans les années de crises. Pour les jeunes femmes, elle s'inscrit dans leur lutte pour l'obtention de leurs libertés et leurs dignités contre la culture de marginalisation. Cela peut être considéré comme une action pour s'échapper de la culture de soumission. Afin de pouvoir aider les femmes entrepreneures dans les pays du Sud, la compréhension de leurs spécificités socioculturelle est nécessaire.

La culture sociale en Algérie, dans un environnement masculin, les femmes sont toujours en retrait, en ce qui concerne l'occupation des postes de responsabilités et des positions socioprofessionnelles. Cette réalité a commencé à changer depuis la fin du 20ème siècle, avec l'ouverture politique en direction des femmes, prônée par l'Etat, mais reste toujours forte.

¹ALAIN F, introduction à l'entrepreneuriat, éd Dunod, Paris, 2005, p.7

²ALAIN F, 2006, Op.cit, p.16

³BOUFELDJA G, 2018, Les femmes entrepreneurs en Algérie : Contraintes culturelles et désir d'émancipation p.1 <https://www.researchgate.net>

Les normes culturelles traditionnelles qui attribuent des rôles et des responsabilités aux femmes dans les sociétés de la région du Maghreb façonnent sans conteste les modes de pensée et influencent les perceptions et les attitudes vis-à-vis de la création d'entreprises. Force est de constater que les normes et les valeurs culturelles sont très dominantes dans les pays arabo musulmans, et en conséquence le phénomène de l'entrepreneuriat féminin va être influencé.

Plusieurs facteurs ont motivé les femmes à s'aventurer dans des activités entrepreneuriales, tels que le chômage et la nécessité économique. Elles sont aussi motivées par les actions de l'Etat à travers l'emploi des jeunes.

Une partie importante de jeunes filles s'est engagée dans l'entrepreneuriat comme moyen de relever le défi contre la culture sociale qui les néglige. Elles cherchent des positions économiques et sociales, en s'imposant dans la société.

Les femmes algériennes se sont ouvertes sur l'entrepreneuriat, pour relever le défi, face aux attitudes traditionnelles et contraintes environnementales. L'entrepreneuriat féminin s'inscrit dans la lutte des femmes pour l'obtention de leurs libertés et leurs dignités contre la culture de marginalisation. Cela peut être considéré comme une action d'insurrection contre la culture de soumission. Afin de pouvoir aider le mouvement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays du Sud, la compréhension de leurs spécificités socioculturelle est nécessaire.

En Algérie, malgré les contraintes socioculturelles qui déterminent la marginalisation de la femme, l'entrepreneuriat féminin est un phénomène récent, et les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à s'orienter vers des professions libérales et l'entrepreneuriat. La volonté des femmes à confronter les réalités et contraintes d'une société masculine, dans ce contexte nous avançons la problématique suivante : **Comment les dispositifs publics assurent-ils un accompagnement, encourage et oriente les femmes à la création de leurs entreprises sociales dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?**

En clair

- 1- Quelle est la place de l'entrepreneuriat social féminin dans les dynamiques entrepreneuriales dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- 2- L'entrepreneuriat social féminin arrive-t-il à donner des solutions innovantes aux problèmes sociaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Les hypothèses :

01-Les dispositifs d'aide à la création des PME/PMI jouent un rôle important en matière de financement et d'accompagnement des porteuses des projets de la wilaya de Tizi-Ouzou.

02-Les femmes entrepreneures ont les compétences, potentialités et la motivation nécessaire pour développer des projets entrepreneuriaux sociaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

03-Les contraintes socioculturelles et les facteurs liés au fonctionnement de la société Algérienne limitent et ralentissent l'engagement de la femme dans l'activité entrepreneuriale sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Méthodologie de recherche :

Pour mener à bien cette étude, et répondre à ces questions, deux sources de données sont utilisées : les sources documentaires et une étude de terrain. D'une part, les sources documentaires basées sur une recherche et une étude documentaire, basé sur la recherche bibliographique (les ouvrages, les revues, les notes des cours, les articles, divers rapports, mémoires et thèses), ainsi que divers sites d'internet.

D'autre part, l'étude de terrain basé sur l'exploitation des divers documents fournis par les dispositifs d'accompagnement (ANGEM,CNAC,ANADE,ANDI...) de Tizi-Ouzou accompagné d'une enquête réalisée par le biais de questionnaires remis à un échantillon de femmes entrepreneurs .

L'objectif de ce travail de recherche est d'analyser les caractérisations des entreprises sociales dans la wilaya de TIZI-OUZOU et l'évolution de l'entrepreneuriat social féminin, et d'essayer de montrer l'influence exercée par les dispositifs sur la création d'entreprise (PME) et d'emploi. Pour y parvenir, on passera par l'étude de l'effet des dispositifs d'aide à la création d'entreprise (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) et leur contribution au financement de l'emploi au niveau de cette wilaya.

Plan de reconstruction :

Notre travail est structuré en deux parties, chaque partie subdivisée en deux chapitres, l'objet du premier chapitre de la première partie est de présenter l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social et l'évolution de l'entrepreneuriat social et solidaire à l'entrepreneuriat qui est un nouveau modèle de développement. Le deuxième chapitre traitera la problématique de l'entrepreneuriat féminin social, et la mobilisation des entrepreneurs femmes dans le contexte social, les spécificités et les domaines d'activités de l'entrepreneuriat féminin, et les principaux obstacles de l'entrepreneuriat féminin.

En seconde partie le chapitre trois traite les concepts et fondements de l'accompagnement à la création d'entreprise en Algérie, Les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise et la petite entreprise et son financement en Algérie, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse de l'entrepreneuriat des femmes promotrices des dispositif de l'ANGEM,CNAC ,ANDI, ANADE dans la wilaya de Tizi-Ouzou ,Analyse des données statistiques sur les entreprises créées par les femmes et étude des résultats de notre enquête seront exposés.

Limites de la recherche :

Au cours de l'élaboration de ce mémoire, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés, qui nous ont freinées dans l'avancement de notre travail : D'une part, une divulgation des sources de l'entrepreneuriat féminin et aussi de l'entrepreneuriat des femmes dans les secteurs sociaux insuffisant, ainsi que l'ensemble des informations concernant notre thème au sein des différents dispositifs de la wilaya de Tizi-Ouzou. D'autre part, les adresses fournies par les dispositifs en question n'existent pas sur le terrain, certaines entreprises ont changées leurs sièges sociaux et d'autres sont arrêté leur l'activité.et d'autre dispositifs ont pas accepté de donner les adresses des femmes entrepreneures.

Partie I :

Les fondements théoriques de
l'entrepreneuriat social
féminin

Partie I : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat social féminin

Introduction de la première partie

L'entrepreneuriat est un vecteur vital de l'économie grâce à ses apports à l'économie et à la société qui concernent la création de richesses, d'emploi, D'innovation et de la cohésion sociale qui renforce aussi la femme entrepreneure avec plus de dynamisme et d'espoir pour assurer une meilleure réponse aux besoins économiques et sociaux¹.

L'économie sociale désigne les associations, les mutuelles, les coopératives. Elle est ancrée sur un territoire d'où elle tire les ressorts de la vitalité, répond à des besoins qui sont mal pris en charge, crée des emplois à une forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques indispensables à la pérennité de ces entreprises.

La majorité des secteurs d'activités et pour la plupart, anciennement réservé aux hommes, sont de nos jours investis par des femmes². De même certaines activités, autrefois propres à la sphère domestique féminine, ont évoluées vers la sphère professionnelle, créant ainsi de nouveaux secteurs d'activité et de nouvelles opportunités d'emplois aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Les femmes ne peuvent pas prendre le risque de créer une entreprise à vocation commerciale ni aussi à vocation sociale et cela revient à plusieurs contraintes qui condamne .Les femmes tel que la famille, la culture, les enfants et aussi le financement, qui leurs permettent de créer leur propre entreprise et donner des postes de travail pour d'autres femmes, luttant ainsi contre le chômage.

L'entrepreneuriat social des femmes vient d'émerger dans le monde, rendant difficile de trouver des cas concrets de femmes qui pratiquent cette forme d'entrepreneuriat, en particuliers en Algérie. Néanmoins l'entrepreneuriat féminin social est retrouvé, en Algérie dans le cadre de création d'emploi et lutte contre la pauvreté. A noter que la prise de conscience des femmes de nombreux problèmes sociaux, les ont puasse à investir un ensemble de secteur en Europe et aux Etats-Unis, chose qui n'est pas encore constatés en Algérie.

¹ILION. L.J, (1997), « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances », Revue internationale des PME, Vol. 10, n°. 2

²SEKKAL-MAHDJOUR H, 2018 Essai d'analyse des principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Thèse de Doctorat en sciences économiques. Université d'Oran 2 p.34

Partie I : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat social féminin

Pour mieux comprendre les concepts utilisés dans le contexte de notre étude, il s'avère nécessaire de se référer à la littérature afin de définir les concepts clés : entrepreneuriat social, entrepreneur, entreprise sociale, femmes entrepreneures. Cela nous conduit à structurer notre première partie en deux chapitres :

Le premier traite des généralités sur l'économie sociale et solidaire et son évolution, le deuxième traite l'entrepreneuriat féminin, ses spécificités et obstacles.

Chapitre I :

Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat
social

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Introduction

L'entrepreneuriat est un vecteur vital grâce à ses apports à l'économie et à la société qui concernent la création de richesses, d'emploi, d'innovation et de la cohésion sociale qui renforce aussi la femme entrepreneure avec plus de dynamisme et d'espoir pour assurer une meilleure réponse aux besoins économiques et sociaux¹.

L'entrepreneuriat social s'invite sur le devant de la scène, qui est apparu dans les années 90, l'entrepreneuriat social est avant tout une entreprise. Il désigne toute initiative privée qui privilégie la finalité sociale par rapport à la finalité économique. Les entrepreneurs sociaux sont des individus qui portent des solutions innovantes à des problèmes pressants de la société. Ces entrepreneurs développent des capacités à apporter des solutions concrètes, et à concilier l'approche économique avec des objectifs sociaux. En incarnant un modèle alternatif viable, l'entrepreneuriat social agirait donc comme un vecteur du changement².

L'économie sociale désigne les associations, les mutuelles, les coopératives. Elle est ancrée sur un territoire d'où elle tire les ressorts de la vitalité, répond à des besoins qui sont mal pris en charge, crée des emplois à une forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques indispensables à la pérennité de ces entreprises. Ce chapitre a donc pour objectif de présenter l'économie sociale à travers son histoire, son évolution, ses fondements afin de comprendre son développement et ses principes.

¹ FILLION L.J, 1997, Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances, Revue internationale des PME, Vol. 10, n°. 2

²Ibid.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Section 01 : Economie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social, définitions et fondements théoriques

L'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social ont en commun de penser et de vivre autrement l'économie. La première incarne une vision plus historique, plus politique et plus institutionnelle, alors que le second privilégie une lecture plus empirique, plus pragmatique et plus centrée sur les projets (et ceux qui les portent).¹

1.1 Economie sociale et solidaire : origine et définition

Entant qu'ensemble l'économie sociale et solidaire répond à des activités issues d'organisations caractérisées par un entrepreneuriat collectif dont les modalités de gouvernance obéissent à des principes précis.

En Algérie, l'économie sociale sous sa forme modernisée est apparue au milieu des années 1990 afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché qui s'est accompagnée d'un accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage.

1.1.1 Origine et développement de l'économie sociale et solidaire

Les principes d'une économie au service des besoins sociaux ont commencé à se structurer il y a plus d'un siècle, lors de la révolution industrielle.

Voici quelques périodes clés de l'histoire de l'ESS² :

- **Au XIXe siècle, une économie sociale s'organise :**

Face aux problèmes sociaux engendrés par la révolution industrielle. Elle est caractérisée par l'émergence des sociétés de secours mutuel - futures mutuelles - et des coopératives de crédit mutuelle, de production, de consommateurs et des premières coopératives agricoles.

- **En 1901, une loi établit la liberté d'association :**

Début du développement associatif. Celui-ci prend un nouvel essor après la Libération de 1945, essentiellement dans certains secteurs : jeunesse, protection de l'enfance, sport, culture et éducation populaire.

- **Dans les années 1970-1980 :**

À travers le développement de l'insertion par l'activité économique. L'objectif est de lutter contre les effets du chômage et de l'exclusion sociale.

¹KARA S, 2015, Les déterminants de l'entrepreneuriat social et des spécificités de management des entreprises sociales en Algérie : Cas pratique l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire de Master en sciences économiques.

²<https://www.economie.gouv.fr> Consulté le 14/09/2020

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- **Dans les années 2000, on observe de nouvelles dynamiques entrepreneuriales :**

Émergent pour répondre aux besoins sociaux non ou mal satisfaits par les services publics. Une politique publique de l'ESS prend alors son essor, et favorise l'émergence de fonds dédiés et de dispositifs d'appui tels que les incubateurs ou le Dispositif local d'accompagnement (DLA).

1.1.2 Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes¹ :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :

- Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- Par les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts.

Les différentes formes de l'économie sociale et solidaire et les valeurs qu'elle soutient nous amènent à retenir plusieurs approches. En effet, l'économie sociale et solidaire se structure autour de trois approches : L'économie sociale se définit par ses statuts (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et correspond à l'approche juridico-institutionnelle. L'économie solidaire se caractérise par l'objet social que l'organisation ou l'entreprise se fixe. Cette approche normative regroupe les principes communs aux entités de l'ESS et se structure principalement autour de deux points : les finalités de l'activité

¹ Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (Journal officiel de la République Française n° 0176 du 01/08/2014), www.legifrance.gouv.fr

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

productive et les modes d'organisation interne. Enfin, les enjeux et les modes de gouvernance soulignent l'importance que revêt le processus de prise de décision (en théorie une personne, une voix) au sein du champ de l'ESS qui englobe les secteurs marchand et non marchand, sans que la frontière entre ces deux espaces soit étanche.¹

1.1.3 Les dimensions institutionnelle de l'ESS en Algérie

L'entrepreneuriat social est un concept relativement récent et un phénomène en forte émergence. L'importance du développement de l'entrepreneuriat social en Algérie n'est plus à souligner du fait qu'il permet entre autres la résorption du taux de chômage et la prise en charge des divers problèmes sociaux. En effet, l'entrepreneuriat social, qui conjugue la logique économique et sociale².

Cette nouvelle forme d'économie des entreprises, qui prend en charge les besoins sociaux fondamentaux pour faire du profit, a été initiée dans le sud Algérien autour de la production et le conditionnement de la datte³. C'est ce qui a donné l'exemple à d'autres entrepreneurs sociaux de suivre cette initiative pour apporter des solutions aux problèmes de la société. Ainsi, les entreprises privées et les pouvoirs publics tentent des collaborations avec comme objectif la protection et la promotion de l'intérêt général.

On peut dire aussi, que les entreprises sociales arrivent à toucher même les activités de la gestion des déchets pour la protection de l'environnement et le développement durable par la collecte et le tri les déchets.

Car la possibilité de créer ces entreprises sociales pour réinvestir une grande part de leur capital dans les enjeux de la société, réaliseront des gains substantiels et créeront de l'emploi.

1.1.3.1 les associations

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Afin de traiter l'implication des associations dans la promotion de l'ESS en Algérie, on essayera de faire un passage sur la genèse et le développement du tissu associatif dans le pays. Les changements sociaux économiques dus à la colonisation française (plus d'un siècle)

¹AHMED ZAID M & al, Op.cit, p.19

² Ibid.

³AHMED ZAID M & al, 2013, L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir, Rapport pour IPMED, p.79 www.ipemed.cop

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

et la crise des années 80 ont eu des retombés sur le plan social et politique du pays. L'association est une nouvelle forme d'organisation et un vecteur de mouvement social.

En Algérie, comparativement à la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990, la loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, apporte de nombreuses modifications et donne la définition suivante dans l'article 2 : « l'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire ».

Il précise en outre, «l'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet. Toutefois, l'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur ».

- loi 1901 : sur les associations, d'où cette loi a donné jour à plusieurs associations dans divers domaines tels que les associations sportives, religieuses, culturelles, etc.

Grâce à ces associations la jeunesse algérienne a pu repousser le colonialisme français. Cette loi a duré jusqu'en 1971, où elle est abrogée par ordonnance.

- La loi 87-15 : cette loi vient pour élargir l'espace associatif à des associations de parents d'élèves, scientifiques, etc. les évènements d'octobre 1988 et à la libéralisation politique consacrée par la constitution de 1989, une nouvelle loi « la loi 90-31 » vient abroger la loi n° 87-15.

En 2011, suite à la guerre civile dans le pays et dans les pays voisins, des nouvelles réformes ont été prises par le gouvernement. La loi 90-31 est abrogée et remplacée par « la loi 12-06 » pour déterminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et fixer son champ d'application.

La structure du champ associatif est dominée par cinq catégories d'associations qui sont par ordre d'importance les suivantes : Comités de quartiers, associations religieuses, sports et éducation physique, parents d'élèves et arts et culture.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

1.1.3.2 Les mutuelles

Elles sont régies par le code des mutuelles. Il s'agit de personnes morales de droit privé à but non lucratif. Leurs ressources sont constituées par les cotisations versées par les adhérents. Les mutuelles ont une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide.

Le mouvement mutualiste s'impose comme un moyen adéquat pour minimiser l'exclusion et renforcer une économie sociale tenant compte de l'être humain et œuvrant à son bien-être et celui des collectifs de travailleurs.¹

Selon la définition de Friendly sociétés, «la mutualisation est une forme ouvrière qui a été fondée sur la mise en commun de ressources et la prise en charge solidaire des risques, et a conduit à la création de sociétés mutuelles ».

On peut dire alors que les fonctions des mutuelles sont beaucoup plus liées à l'assurance sociale et à des activités annexes qui ne concernent que les adhérents.

Les mutuelles sociales peuvent assurer à leurs membres et leurs ayants droit des prestations de type individuel ou de type collectif. Les prestations individuelles servies par la mutuelle sociale peuvent se décliner pour une ou plusieurs prestations suivantes : prestations en nature de l'assurance maladie, les indemnités journalières de l'assurance maladie, les majorations des pensions d'invalidité des assurances sociales, lorsque le titulaire n'exerce aucune activité professionnelle, majorations de rentes d'accidents de travail ou de maladie professionnelle, prestations sous forme d'aides, de secours ou de prêts. Les prestations collectives servies par la mutuelle sociale sont relatives aux prestations complémentaires en matière de santé, aux actions sociales en faveur des membres ou ayants droit, aux activités culturelles, sportives ou récréatives, aux actions en matière de logement.

Toute fois l'Algérie enregistre un grand retard dans le secteur mutualiste. Des défaillances et des lacunes dans la gestion et des retards sont constatés dans le remboursement des prestations médicales. Certains centres de soins ne disposent pas d'équipements adéquats pour une prise en charge médicale et mutualiste.

Les mutuelles peuvent avoir pour objet de réaliser les opérations d'assurance suivantes²

- Couvrir les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie ;

¹KARA S ,2015, Op.cit, p.47

²Article L111-1 alinéa du code de mutualité définissant une mutuelle (legifrance) modifié par la loi n°2019-486 du22 mai 2019- art.169

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- Contracter des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, verser un capital en cas de mariage ou de naissance d'enfants, faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation en contractant des engagements déterminés ;
- Réaliser des opérations de protection juridique et d'assistance aux personnes ;
- Couvrir le risque de perte de revenus lié au chômage ;
- Apporter leur caution mutualiste aux engagements contractés par leurs membres participants en vue de l'acquisition, de la construction, de la location ou de l'amélioration de leur habitat ou de celui de leurs ayants droit ;
- D'assurer la prévention des risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, ainsi que la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées ;
- De mettre en œuvre une action sociale, de créer et exploiter des établissements ou services et de gérer des activités à caractère social, sanitaire, médico-social, sportif, culturel ou funéraire, et de réaliser des opérations de prévention ;

1.1.3.3 Les fondations

Une fondation résulte de l'engagement financier irrévocable de ses fondateurs pour réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. Contrairement à une association, elle ne compte pas de membres. Elle émane d'une grande société et est dirigée soit par un conseil d'administration, soit par un directoire et un conseil de surveillance.

L'Algérie dispose de quinze à vingt fondations actives sur l'ensemble du territoire, dans divers domaines : social, politique, caritatif, de promotion de la citoyenneté, droits de l'homme, solidarité ou projets dans des zones déshéritées en vue de lutter contre la pauvreté.

Les fondations sont considérées comme des associations à caractère spécifique et sont régies par la loi 12-06 du 12/01/2012, particulièrement par ses articles 49 à 55. Le champ d'intervention de la plupart des fondations et leur envergure sont limités, quand bien même il en est qui dispose d'un effectif appréciable de salariés. Relativement aux associations, on peut affirmer que la contribution des fondations à l'ancrage de l'ESS dans la société algérienne demeure très modeste.

1.1.3.4 Les coopératives

Selon l'alliance coopérative internationale (ACI) en 1996 « une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

besoin économiques sociaux et culturels, communs au moyen d'une entreprise dont la priorité est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »¹

Les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives, qui existaient dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture et service de consommation), qui ont été dominées par l'Etat (autogérés). Par la suite, dans les années 90, de nouvelles coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales. En Algérie, il y a plusieurs types de coopératives tels que :

- **Les coopératives agricoles :**

Après l'indépendance les anciennes coopératives sont " réorganisées" avec la réforme de 1987 qui autorise la libre création des coopératives, cette libération s'est accompagnée d'une explosion dans la création de coopératives.² Les coopératives agricoles sont régies par le décret exécutif n° 96-459 du décembre 1996 qui fixe les règles applicables aux coopératives agricoles, il définit les coopératives agricoles selon leurs principes ; « les coopératives agricoles ont pour fondement la solidarité professionnelle des agriculteurs ; et elles sont fondées sur la libre adhésion de ses membres. Elles sont placées sous l'autorité de ministre de l'agriculture. Elles ne poursuivent pas de but lucratif».

Ce décret fixe les objectifs des coopératives dans le but de déterminer les besoins professionnels de leurs adhérents. Ce texte est modifié et complété par l'arrêté ministériel du 10 mai 1999, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions d'agrément des coopératives agricoles ainsi qu'aux procédures et formalités de leur saisine.

- **Les coopératives immobilières :**

Les coopératives ont été gérées par l'ordonnance n° 72-23 du 7 juin 1972, qui les définit comme sociétés civiles, puis a été complétée par l'ordonnance n° 76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière.

Les pouvoirs publics ont promulgué une nouvelle loi (loi 11-04 du 17 février 2011 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière) pour organiser l'activité immobilière qui abroge le décret législatif n° 93-03 du 1er mars 1993. Par la même occasion, cette loi abroge l'ordonnance n°76-92 du 23 octobre 1992 portant sur les coopératives immobilières sans expliquer les conditions de dissolution de celles qui existent, d'une part, et sans expliciter la démarche que doivent suivre les auto-constructeurs groupés. Ces dernières

¹GARRABE M, 2007, Les organisations de l'économie sociale.

²DJENANE Am, 2012, Le système coopératif agricole et mutuel durant la période coloniale en Algérie. Journée nationale sur le système coopératif agricole en Algérie.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

années, elles étaient interdites par les pouvoirs publics, puisque les promoteurs immobiliers abusent irrationnellement de l'exploitation de ce type de coopératives.

- **Les coopératives d'épargne et de crédit :**

Suite à l'application de la loi 07-01 en date du 27 février 2007 du ministère des Finances, la banque d'Algérie a publié un règlement qui autorise les salariés à créer des coopératives d'épargne et de crédit à caractère mutualiste et utilitaire à même de leur assurer diverses opérations bancaires. Les coopératives d'épargne et de crédit sont des coopératives dont la création vise les groupements de salariés issus d'une même entité juridique, d'un même groupe, d'une même institution ou toute collectivité dont les membres ont un intérêt commun, avec laquelle un contrat de référence est conclu.

Il existe aussi des coopératives de consommations qui ont été créées dans les années 70 et développées dans les années 80. Les opportunités économiques, sociales et culturelles qu'offre l'environnement doit être propice pour son essor économique et que l'administration doit saisir cette opportunité dans le but de la mise en place des stratégies de développement.

1.1.3.5 Les Organisations Non Gouvernementales

L'Etat Algérien intervient pour reconnaître et légitimer l'économie sociale, sauf qu'il laisse place à d'autres acteurs comme les organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent y contribuer aussi. Pour l'installation graduelle de l'économie sociale, ces ONG passent en actions grâce à l'outil de coopération internationale dont elles disposent, ainsi dans le cadre d'exploration d'une grande solidarité et d'une certaine démocratie.

D'une définition générale, ces ONG sont des organisations privées, non gouvernementales et à but non lucratif. Elles sont des organisations d'économie sociale à vocation internationale et sont également pour la plupart des associations, mais il existe aussi des ONG qui ont le statut de mutuelles ou de coopératives. Les organisations non gouvernementales exercent une action au niveau international dans le but de venir en aide à des populations structurellement ou conjoncturellement défavorisées. Si l'on retient comme critère le mode d'intervention plutôt que le domaine, nous avons deux types d'ONG¹ sont

- **L'action face à l'urgence**

Il s'agit d'interventions provoquées par des catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, épidémies etc....), ou des catastrophes d'origine humaine (guerres, famines, etc....). Comme la croix rouge internationale et le croissant rouge international.

¹Définition obtenue à partir de <https://cpidosdices.files.wordpress.com/2010/05/ong-definition.pdf>. Consulté le 26/01/2020

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- **Les actions de développement :**

Des Missions longues destinées à participer à la mise en œuvre d'aménagements / projets de développement : projets directs en articulation avec les organisations locales ou les personnes, transfert de savoir-faire favorisant l'autonomie des acteurs locaux, dans des domaines techniques ou économiques et comptables, financements d'actions, notamment par du micro crédit, soutien techniques ou logistiques aux initiatives locales. Ainsi, les appuis aux populations : veille démocratique, résultant d'action d'information et de mobilisation internationales sur les opinions publiques et les dirigeants politiques, veille environnementale, par la mesure des désordres, l'aide à la réduction des gaspillages, l'information et la dénonciation.

1.1.4 Les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire

Les 4 piliers de l'économie sociale et solidaire, mode d'entreprendre à fort impact social, consacré par la Loi du 31 juillet 2014¹.

1.1.4.1 La poursuite d'une utilité sociale

Pour reprendre la définition inscrite dans la loi de 2014 relative à l'ESS, les entreprises considérées comme poursuivant une utilité sociale sont celles qui concourent au moins un des objectifs suivants :

- soutenir les personnes en situation de fragilité ;
- contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs précédemment mentionnés.

1.1.4.2 La recherche d'un modèle économique viable

Une entreprise de l'ESS doit produire de la valeur sociale et trouver son modèle économique pour assurer sa pérennité. En revanche, le modèle économique est seulement un moyen pour atteindre un objectif social et non pas une fin en soi.

¹Entreprendre dans l'ESS, Les quatre grands principes de l'ESS, 2021 <https://www.avise.org/>

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Face à la diminution des financements publics et aux évolutions légales et sociétales, les modèles économiques ne cessent de se réinventer. Certaines entreprises sociales imaginent désormais des modèles hybrides, composés de ressources issues de la vente de prestations, de services aux entreprises ou aux particuliers mais aussi de fonds privés. Des aides publiques continuent de compléter ces diverses sources de financement. La création d'une entreprise sociale induit, comme pour toute démarche de création d'activité :

- La prise de risque et l'innovation ;
- La production de biens ou de services ;
- La création de richesses et d'emplois ;
- L'apport d'une réponse à un besoin ;
- La nécessité d'une indépendance financière vis-à-vis des pouvoirs publics.

1.1.4.3 La gouvernance démocratique

Les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Chaque membre compte pour une voix, quelque soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association).

1.1.4.4 La lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale

Dans une entreprise de l'ESS dont le modèle économique est marchand ou partiellement marchand, la majorité des bénéfices doit servir à maintenir ou à développer l'activité de l'entreprise. La rentabilité est ici un moyen au service du projet social de l'entreprise.

1.2 Définition et principes d'entrepreneuriat

1.2.1 Définition d'entrepreneuriat

La définition de l'entrepreneuriat¹ diffère d'un auteur à un autre. Plusieurs définitions sont ainsi données par plusieurs auteurs relevant de différents champs disciplinaires. Dans ce qui suit, nous donnerons quelques définitions. Selon Venkaraman et Shan (1991) : « L'entrepreneuriat est l'étude scientifique du comment, par qui et avec quels effets, les opportunités de création de nouveaux produits et services sont détectés, évalués et exploités ».

Gartner a défini l'entrepreneuriat « comme le processus d'organisation qui conduit à la création d'une nouvelle organisation ».

¹<https://wikimemoires.net/2019/02/entrepreneuriat-femme-entrepreneure-definition-caracteristiques/> consulté le 22/12/2020

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Robert Hisrich, Michael Peters (1991) définissent le concept entrepreneuriat du point de vue de la création de la richesse. Pour cela, ils envisagent la notion « Comme un processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. La richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en termes de capitaux, de temps et/ou d'implication professionnelle afin de donner de la valeur à un bien ou à un service ». Thierry VESTRAETE (2000). Selon lui, « l'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation ».

DANJOU (2002) définit l'entrepreneuriat comme étant un champ de recherche qui repose sur trois niveaux d'étude : l'entrepreneur, l'action et le contexte entrepreneurial. C'est un champ dont les composantes multiples sont observées et analysées par des économistes, des sociologues, des historiens, des psychologues, des spécialistes en sciences de gestion.

Pour sa part, Fortin cité par Rajhi N. (2011), mentionne que « l'entrepreneurship réfère à une mentalité, à une attitude qui pousse l'individu seul ou associé, à démarrer une nouvelle affaire et à prendre les moyens pour réaliser un désir ou un rêve, tout en assumant les risques de l'aventure »

D'après Fayolle et Fillion « l'entrepreneuriat : c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise. (A .Fayolle et I-J Fillion, 2006, p 254). »¹

L'entrepreneuriat peut se définir comme une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveau bien et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus et matériaux, par des moyens qui éventuellement n'existaient pas auparavant. Les déclencheurs de l'entrepreneuriat peuvent être : la formation, l'expérience, la disponibilité de fonds, le réseau environnemental, la détection d'une opportunité d'affaire, l'envie de devenir son propre patron, la perte d'un travail...etc.

Il y a lieu de noter qu'on ne peut pas arriver à une définition de l'entrepreneuriat sans définir et expliquer la notion d'entrepreneur qui est l'élément de base de cette dernière.

¹BERREZEGA A & al, 2012, La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs Algériens, colloque National sur : les stratégies d'organisation et d'accompagnement des PME en Algérie, UNIVERSITÉ KASDI MERBAH OUARGLA, p.2

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat est une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeur¹. En lisant le mot nous sous-entendons le nom entrepreneur le dictionnaire petit Robert donne trois définitions du mot « entrepreneur » :

- La première définition fait référence à l'acte d'entreprendre : est entrepreneur celui qui entreprend quelque chose.
- La seconde voit dans l'entrepreneur, une personne qui se charge de l'exécution d'un travail.
- La troisième, dans une perspective économique, est entrepreneur toute personne qui dirige une entreprise pour son propre compte, et qui met en œuvre les divers facteurs de production (agents naturels, capital, travail), en vue de vendre des produits ou services.

L'entrepreneuriat peut être valorisé comme :

- Apporteur de solutions alternatives aux problèmes de chômage ;
- Moteur de développement économique ;
- Formateur d'un état d'esprit acteur et producteur de richesses économiques et sociales.

1.2.2 Les principes logiques entrepreneuriaux

La logique entrepreneuriale se caractérise avant tout par le savoir de la prise de décision ce qui est nécessaire en démarrant une entreprise. Elle correspond aussi à la capacité de contrôler l'avenir qui est intrinsèquement imprévisible. Elle est basée sur cinq principes suivants :²

1) « *Bird-in-hand* » (un tiens vaut mieux que deux tu auras) : ce principe peut être caractérisé par la question : « que puis-je faire avec ce que j'ai ? » Hormis les autres fonds chaque entrepreneur possède trois types des ressources dont il sort et qui prédestine son entrepreneuriat.

- Qui je suis, la personnalité de l'entrepreneur qui l'oriente dans telle ou telle direction. C'est l'individu et la personnalité de l'entrepreneur qui est le point de départ de son projet, pas seulement idée. L'idée émerge d'un individu et d'une situation donnée :

¹KORSI Ch., 2016, L'entrepreneuriat une voie de développement. Mémoire en ligne, Université de Lubumbashi-Graduat <https://www.memoireonline.com> consulté le 09/05/2021

²SUHAJOVA M, 2015, Les conditions pour le développement de l'entrepreneuriat tchèque dans les années 90 et aujourd'hui : ADDA Paris, s. r. o. importation d'habillement français, Mémoire de licence, p 11.12 https://theses.cz/id/87jlqd/MMOIRE_M.UHAJOV_APLEKF.pdf

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

une rencontre, une frustration, un étonnement, une difficulté ou un problème à résoudre

- Ce que je connais, il s'agit de la connaissance de l'entrepreneur, pas nécessairement une expertise.
- Qui je connais, les relations de l'entrepreneur qui peuvent être un facteur déterminant non seulement au démarrage mais aussi pour développer les nombres de parties prenantes au projet. Il est important de voir les réactions de son entourage pour perfectionner son projet. Au démarrage il faut donc faire une révision de ces relations et des opportunités qu'elles apportent.

2) « *UffordableLoss* » (la perte totale) : les entrepreneurs devraient baser leur démarrage sur le contrôle des coûts, plus que sur une estimation de revenu. Ainsi, ils commencent en sachant ce qu'ils peuvent perdre au pire, ce qui est bien mesurable contrairement au gain attendu, qui n'est jamais précisément calculable.

3) « *Patchwork Quilt* » (patchwork fou) : lors que l'analyse de la concurrence est l'un des piliers de la démarche stratégique, dans la mesure où elle permet de s'insérer dans la structure de l'industrie au sein de laquelle on se lance, les entrepreneurs s'intéressent plus à la création de partenariats avec différents types d'acteurs (parties prenantes) afin de « Co-construire » l'avenir ensemble. Ainsi, au client qui accueille l'entrepreneur venu lui présenter son nouveau produit en lui disant "*Votre produit m'intéresse, mais il faudrait apporter telle et telle modification*", il y a plusieurs réponses possibles. L'entrepreneur peut trouver un autre client, ou il peut adapter son produit et revenir voir le client dans quelques mois. Mais il peut aussi tenter une logique de co-création en répondant : "*OK pour apporter ces modifications, mais à condition que vous vous engagiez maintenant à m'en prendre trois.*" Si le client accepte, il rejoint le projet et en devient un acteur, ayant dès lors intérêt à sa réussite. L'Effectuation rejoint ainsi les travaux des chercheurs français Akrich, Callon et Latour, qui ont promu une vision sociotechnique de l'innovation dans laquelle la notion de diffusion d'une innovation est remplacée par celle de la construction d'un réseau de parties prenantes intéressées à sa réussite.

4) « *Lemonade* » (limonade) : ce principe sort d'une maxime anglaise, si on vous donne des citrons, vendez de la limonade. Vous démarrez sur une idée, et partez sur une autre à la suite d'une observation fortuite, d'une suggestion d'un client ou d'un accident. Ainsi la démarche entrepreneuriale ne consistera pas à consacrer son énergie à se prémunir contre de

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

« mauvaises » surprises, mais plutôt de transformer les « mauvaises » surprises en « bonnes opportunités »

5) « *Pilot-in-the-plane* » (pilote dans l'avion) : selon cette logique, plus l'entrepreneur contrôle l'avenir, moins le prévoir. Derrière cette logique de contrôle se dessine une vision créatrice de l'entrepreneuriat, selon laquelle le rôle de l'entrepreneur est de créer de nouveaux univers, et non de découvrir les univers préexistants. Il faut agir plus qu'analyser comme c'est l'action qui est la source de l'apprentissage et de la transformation de l'environnement.

Section 02 : De l'économie sociale et solidaire à l'entrepreneuriat social

L'économie sociale est née à la fin du XIXe siècle en France et s'est progressivement structurée sous l'impulsion du mouvement ouvrier, du socialisme utopique et du christianisme social. Les premières structures de l'économie sociale furent des « sociétés de secours mutuel » qui visaient à prendre collectivement en charge des besoins vitaux que leurs membres n'étaient pas en mesure de se procurer individuellement (enterrements, maladies handicapantes, pertes d'emploi...).

La notion d'entrepreneuriat social émerge depuis une trentaine d'années des deux côtés de l'Atlantique. Elle s'est fortement développée sous l'influence de plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur et d'associations de soutien aux entrepreneurs sociaux. C'est la Harvard Business School qui a monté le premier programme d'enseignement sur le sujet en 1993 : le Social Enterprise Initiative. Cette initiative a lancé au monde entier un triple message.

L'entrepreneuriat social s'inscrit dans une réalité plus ancienne¹, celle de l'économie sociale, regroupant des entreprises qui ont commencé à inventer en France et en Europe des solutions économiques à vocation sociale il y a plus d'un siècle. L'économie sociale rassemble trois types d'organisations économiques, les associations, les coopératives et les mutuelles, qui présentent un certain nombre de caractéristiques communes. Ce sont des « sociétés de personnes » (et non de capitaux) qui ont une gestion démocratique : la règle « une personne, une voix » est appliquée dans ces entreprises, ce qui signifie que le pouvoir de décision est équitablement réparti entre tous les membres de l'organisation et non, comme pour les entreprises capitalistes classiques, proportionnellement au capital détenu.

¹BARTHÉLÉMY A et al 2013, Op.cit, p.2,<https://www.aef.asso.fr>

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Vinrent ensuite les premières coopératives de consommation, puis de production et de crédit. C'est ainsi, par exemple, que furent créées les premières caisses de crédit agricole ou les premières banques populaires, permettant à leurs membres d'accéder au crédit pour développer leurs activités, ce que les banques classiques leur refusaient. Charles GIDE, le théoricien du mouvement coopératif français, développe à partir de 1886 le concept d'une économie sociale fondée sur la solidarité comme voie entre libéralisme débridé et toute puissance de l'Etat. Pour lui, le moyen de la solidarité est la coopération : il s'agit de faire du travailleur le propriétaire du fruit de son travail. Ses idées connurent un assez grand succès, en particulier lors de l'Exposition universelle de 1900 où un pavillon fut entièrement consacré à l'économie sociale.

Tout d'abord, l'entrepreneuriat social devenait un phénomène suffisamment mature pour être étudié en tant que tel par une prestigieuse institution d'enseignement supérieur. Ensuite, les entrepreneurs sociaux étaient, au même titre que les entrepreneurs classiques, de véritables professionnels qui pouvaient bénéficier avec profit de l'expertise d'Harvard dans des domaines aussi divers que le marketing, les finances ou les ressources humaines. Enfin, la mise en place d'une formation spécialisée sur le champ des entreprises sociales démontrait que ces dernières fonctionnaient selon des logiques propres et des modalités d'intervention spécifiques, différentes des entreprises classiques.

À la suite d'Harvard, d'autres institutions d'enseignement¹ supérieur américaines comme Columbia, Yale ou Stanford ont ouvert des programmes d'enseignement et de recherche pour les entrepreneurs sociaux. En France, c'est L'École supérieure des sciences économiques et commerciales (l'ESSEC) qui a été pionnière dans ce domaine avec la création en 2003 de la Chaire entrepreneuriat social. HEC² a suivi avec une spécialisation « Alter entreprise », puis la mise en place en 2008 d'une Chaire entreprise et pauvreté. Dans la foulée, de nombreuses écoles de commerce, universités et instituts d'études politiques ont emboîté le pas de formations spécialisées sur l'entrepreneuriat social.

En parallèle de cette structuration académique, des acteurs associatifs et des fondations se sont mobilisés pour promouvoir l'entrepreneuriat social. L'association Ashoka a d'abord été lancée en Inde, puis s'est rapidement développée dans le monde, d'abord dans d'autres pays d'Asie, puis en Amérique latine, en Afrique et en Europe de l'Est. En 2000,

¹BARTHÉLÉMY A et al, 2013, p.3

²HEC signifie Hautes Etudes Commerciales. HEC désigne une grande école qui prépare aux métiers du management et de l'entrepreneuriat. L'école HEC de Paris a été fondée en 1881, mais ce type d'école existe dans d'autres pays.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Ashoka ouvre des antennes dans les pays développés, aux États-Unis et au Canada, puis s'installe à partir de 2006 en Europe. Au total, plus de 3 000 entrepreneurs fellows Ashoka ont été aidés dans la structuration et le développement de leurs projets par soixante-dix associations Ashoka locales.

L'entrepreneuriat social est aujourd'hui un mouvement qui se structure dans chaque pays de manière plus affirmée. En France, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) rassemble l'ensemble des entrepreneurs qui se retrouvent dans l'idée de concilier performance économique et utilité sociale. Les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui également à encourager plus fortement l'entrepreneuriat social par des politiques de soutien à la création et au développement des initiatives sociales sur les territoires¹.

Parallèlement à cette dynamique, une réflexion plus théorique sur la notion d'entreprise sociale commence à prendre forme. Pour l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'entrepreneuriat social peut être compris comme « toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits, mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux ». En France, l'entrepreneuriat social peut être compris dans son sens le plus large grâce à la définition de l'Institut de l'innovation et l'entrepreneuriat social de l'ESSEC² qui renvoie à « l'ensemble des initiatives privées au service de l'intérêt général (...) dont la finalité sociale est supérieure ou égale à la finalité économique ».

2.1 Définitions de différentes notions liées à l'entrepreneuriat social

Avant d'aborder l'entrepreneuriat social, il importe de bien cerner la notion d'entrepreneur, une des deux facettes du concept. L'entrepreneur, cet acteur social et économique, a été étudié par de nombreux auteurs, plus particulièrement depuis les travaux de Birch à la fin des années 70' et il est donc défini de plusieurs façons. Ensuite la notion d'entrepreneur social et les entreprises sociales.

2.1.1 Définition de l'entrepreneur

Le concept d'entrepreneur a une origine ancienne ; Savary, au XVIème siècle, assimile l'entrepreneur au "parfait négociant". En 1755, l'encyclopédie d'Alembert et de Diderot le définit comme "celui qui se charge d'un ouvrage ; on dit un entrepreneur de manufactures, un

¹BARTHÉLÉMY A et al, 2013, Op.cit, p.3

²Voir le site : www.iies.fr consulté le 15/05/2021

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

entrepreneur en bâtiments". Au XVIII^{ème} siècle, Le pesant de Boisguilbert voit en lui un acteur essentiel du processus économique¹.

Richard Cantillon (1755) présente pour la première fois une définition relativement claire de la fonction d'entrepreneur, Il est le premier des économistes à s'être intéressé à l'entrepreneur. Il en donne une définition large : «l'entrepreneur est celui dont les gages sont incertains². Cantillon tient une part de son originalité du fait que l'entrepreneur est défini par l'incertitude, c'est-à-dire par le fait qu'il ne peut prévoir les états futurs des marchés et par la distinction associée entre des coûts certains et des revenus incertains. L'entrepreneur est classé dans la troisième catégorie d'acteurs après les propriétaires et les fermiers. Cette catégorie, nommée entrepreneur, regroupe aussi bien des marchands, des juristes, que des manufacturiers, des maîtres d'ouvrage, etc. Appréhendé comme un investisseur, l'entrepreneur est donc un preneur de risques. C'est un aventurier, un opportuniste, et un fin observateur de l'évolution des marchés pour mieux prévoir les comportements d'achat et les possibilités de profits».³

Jean-Baptiste Say (1803) lui succède chronologiquement. Il développe une vision de l'entrepreneur avant-gardiste (nous sommes au début du XIX^e siècle), en dénonçant le manque d'envergure des entrepreneurs toujours plus enclins à demander une protection de l'Etat qu'à initier des stratégies proactives. Il définit l'entrepreneur comme étant : «l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production⁴ ; il est au centre de plusieurs rapports : il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production ».Etre entrepreneur est un véritable métier. Il définit avec précision les qualités qui doivent être celles d'un entrepreneur.

L'ensemble de ces qualités forme le « métier de l'entrepreneur »⁵

- L'entrepreneur est l'agent principal de la production. Son travail est productif au même titre que celui de l'ouvrier et du savant ;

¹TOUNESA & FAYOLLE A 2006, Entrepreneur : l'odyssée d'un concept, in La Revue des Sciences de Gestion, N°220-221, pp17-30,

²MESSEGHEM, K &,2011, L'entrepreneuriat, EMS éditions, p.42

³STEINER P, 1997, La théorie de l'entrepreneur chez Jean-Baptiste Say et la tradition Cantillon-Knight, In L'Actualité économique, vol. 73, N° 4, p. 611-627, p.621.

⁴MESSEGHEM & al, Op.cit, p.43

⁵BOUTILLIER S, 2007, L'économie de l'entrepreneur, ou l'entrepreneur deus ex machina du capitalisme, cahiers du lab.rii, N°16, p.7

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- l'entrepreneur doit être doté d'une « capacité de jugement », c'est-à-dire qu'il doit juger des besoins et surtout des moyens de les satisfaire. Ce genre de travail exige des « qualités morales dont la réunion n'est pas commune » ;
- L'entrepreneur ne doit pas s'en remettre à la routine. Il doit sans cesse innover.
- Mais avant tout, comme le soulignera aussi plus tard J. Schumpeter, l'entrepreneur doit vaincre le conservatisme et la méfiance des banquiers. Le point commun entre SAY et CANTILLON, c'est qu'ils voyaient l'entrepreneur surtout comme un preneur de risques puisqu'il investissait son propre argent.

Pour FAYOLLE¹, les travaux de ces deux auteurs mettent en exergue le rôle d'organisateur de l'entrepreneur, autrement dit l'entrepreneur est avant tout créateur d'ordre. Son but étant de produire, l'entrepreneur va en effet devoir déterminer la plus efficiente combinaison des facteurs de production et des ressources rares qu'il soit. En constituant alors l'organisateur par excellence de la production, il participe à la stabilisation de l'organisation économique.

Joseph Schumpeter (1934) reste, l'auteur de référence dans la littérature consacrée à l'Entrepreneuriat. L'entrepreneur schumpétérien n'est pas un simple créateur, ou repreneur d'entreprise ; C'est le moteur de l'évolution économique. Pour lui, l'entrepreneur est le moteur du progrès technique. Il développe de cette façon une théorie des cycles économiques (l'économie traverse quatre phases : « prospérité », « récession », « dépression », « reprise ») en mettant en lumière la diffusion de technologies nouvelles dans l'économie (grâce à l'entrepreneur révolutionnaire).

2.1.2 Définition de l'entrepreneur social

Le terme d'entrepreneur social est relativement récent. Il est une nouvelle dénomination des fondateurs d'entreprises d'insertion créées à partir des années quatre-vingt et plus largement d'associations gestionnaires qui associent une préoccupation économique et un objet social. L'essentiel des entrepreneurs sociaux sont membres de fédérations associatives. Nombreux sont ceux qui se reconnaissent dans l'économie sociale ou dans l'économie solidaire.²

¹FAYOLLE A 2005, l'entrepreneur entre ordre et désordre, In revue alternative économique hors-série, N°065.

²DRAPERI J-F, 2011, L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie pp 29 - 42

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Le terme d'entrepreneur social est repris au cours des dernières années par un nombre croissant de jeunes qui ambitionnent de donner un sens nouveau à leur travail en le mettant au service de la société plutôt qu'au service d'une entreprise classique.

Cette recherche de sens passe fréquemment par la création d'une entreprise, soit individuelle, soit collective. Ces entreprises peuvent être initiées aussi bien par des jeunes ou moins jeunes issus de milieux défavorisés ou ayant fait peu d'études que de jeunes ayant suivi des études universitaires ou dans une école de commerce...

Qu'il soit ou non qualifié d'entrepreneur social, l'entrepreneur est guidé dans ses actes par trois types de motivations :

1. l'enrichissement personnel ;
2. le désir d'avoir un statut social reconnu, « être un patron », imposer sa marque, son nom ;
3. agir explicitement en faveur de la collectivité.

Si l'action sociale ou environnementale est privilégiée, les retombées économiques ne sont pas inexistantes (augmentation des revenus d'une population pauvre, développement d'une activité touristique, construction de routes, etc.), mais elles n'apparaissent pas d'emblée comme les objectifs poursuivis par les entrepreneurs sociaux. La question fondamentale est très certainement le lien entre activités sociales et lucratives, les secondes nourrissant le développement des premières.¹

Dans l'économie sociale M.-C. PACHE définit l'entrepreneuriat social et l'entrepreneur social en distinguant trois types de définition² :

- Définition de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'Agence de valorisation des initiatives socioéconomiques, qui « renvoie aux initiatives qui s'appuient (au moins en partie) sur des activités commerciales, ancrées dans le marché, pour prendre en compte la fragilité humaine ou le lien social».
- Définition de l'ESSEC « renvoie plus largement aux initiatives privées au service de l'intérêt général, adoptant une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adoptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale ;

¹BOUTILLIER S, 2009, Aux origines de l'entrepreneuriat social. Les affaires selon Jean-Baptiste André Godin (1817-1888) Dans Innovations /2 (n° 30), pages 115 à 134 <https://www.cairn.info> consulté le 20/04/2021

²Ibid.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- Définition de l'association internationale Ashoka qui repose sur l'activité de quelques entrepreneurs sociaux considérés comme exceptionnels parce que capables de révolutionner l'approche d'un problème social. Le point commun de ces trois définitions est de percevoir l'esprit d'entreprise au service de besoins sociaux.

L'entrepreneur social consiste à créer une activité économique viable pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux (accès aux soins, aux énergies, ou au logement, résoudre le chômage de longue durée, mettre en place des circuits courts bio, aboutir à une croissance verte, etc.)

Les différents secteurs d'activités où ces entrepreneurs créent leurs entreprises sont les suivants : agriculture et pêche, bâtiment et travaux publics, commerce équitable, culture, insertion par l'activité économique, environnement, collecte et recyclage de déchets, formation, emploi, services aux entreprises, handicap, internet et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, logement social, reprise d'entreprise, restauration, services à la personne, tourisme, transports. Ces activités sont créées dans le cadre associatif (association Loi 1901) ou bien il s'agit d'entreprises au sens capitaliste du terme, généralement des SARL. Elles sont aussi étroitement canalisées par la définition de normes de qualité. C'est notamment le cas des services à la personne¹.

2.1.3 Rôle d'un entrepreneur social

L'entrepreneur social est celui qui crée une entreprise et qui consacre son habileté économique et financière au bien de la communauté locale. Il faut toutefois produire de la valeur ajoutée pour couvrir toutes les charges de l'entreprise sociale, et ainsi la maintenir durablement sur un marché concurrentiel.

Cependant, les activités ne doivent en aucun cas être orientées vers la recherche d'un bénéfice financier ou de toute fin autre que l'intérêt général. Depuis la promulgation de la loi n° 2014-856 portant sur l'Économie sociale et solidaire (ESS), du 31 juillet 2014, l'entrepreneur social peut désormais bénéficier du statut d'« Entreprise de l'Économie sociale et solidaire ». Ce statut est accordé à toute association, coopérative ou autre forme d'entreprise qui remplit les critères suivants :

- Définir comme but principal la recherche d'une utilité sociale, et non le partage des bénéfices.

¹BOUTILLIER S, 2009, Op.cit, PP 115-134

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- Gérer l'entreprise de façon participative et démocratique entre les parties prenantes (salariés, associés, bénéficiaires).
- Limiter les bénéfices réalisés, lesquels seront ensuite réinvestis dans l'entreprise.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'État, une entreprise de l'ESS doit obtenir l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Cet agrément n'est accordé qu'aux entrepreneurs sociaux en réunissent les conditions suivantes :

- Ayant un objectif social.
- Faisant preuve d'un encadrement équitable des salaires.
- Investissant au moins les deux tiers de leurs charges d'exploitation dans des activités à caractère social.¹

2.1.4 Entreprises sociales

Le concept d'entreprise sociale trouve ses racines, au tournant des années 80-90, dans des contextes différents : aux Etats-Unis avec l'apparition des social entrepreneurs et en Italie avec l'essor des coopératives sociales. Sous un même vocable, une certaine polysémie de l'entreprise sociale apparaît dans le paysage hexagonal où elle apparaît toutefois nettement moins présente que d'autres conceptualisations comme celles de « l'économie sociale », « l'économie solidaire », « l'économie sociale et solidaire », voire de « l'entreprise solidaire »²

Aux Etats-Unis, au début des années 1990³, avec le développement des fondations telles Ashoka. Son lancement est identifié « Social Enterprise Initiative » en 1993 par la Harvard Business School. Même d'autres fondations s'intéressent au programme de soutien et des entreprises sociales, ainsi que les entrepreneurs sociaux.

Tony Blair a créé en 2002 une « social Enterprise Unit » pour promouvoir les entreprises sociales partout dans le monde. En juillet 2002, un document rendu public intitulé « Social Enterprise : *Astrategy for success* », ou une définition est proposée par la secrétaire au commerce et à l'industrie P. HEWITT : « Une entreprise sociale est une activité commerciale (business) ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la

¹MANIL A, 2020, Entrepreneuriat social : définition, rôle et exemples. <https://blog.hubspot.fr> consulté le 26/01/2021

²GARDIN L, 2010, Les entreprises sociales. Revue du MAUSS permanente

³DEFOURNY(J), 2004, L'émergence du concept d'entreprise sociale, Reflets et perspectives, XLIII. Disponible sur <http://www.cairn.info>

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour les actionnaires. ».

Section 03 : L'entrepreneuriat social : un nouveau modèle de développement

Depuis une vingtaine d'année, une nouvelle manière d'entreprendre se développe partout dans le monde, qui conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale, et qui ouvre des voies prometteuses dans le combat contre les problèmes majeurs de nos sociétés : l'entrepreneuriat social. Le phénomène, mondial, semble dessiner un nouveau modèle, hétérogène, qui emprunte à la fois au secteur « non profit » traditionnel et aux pratiques du «business » ancrées sur le marché, afin d'apporter des réponses nouvelles et durables aux problèmes sociaux et environnementaux. L'entrepreneuriat social s'inscrit au cœur même de la société avec pour priorité de créer de la valeur sociale, porté par une vision humaniste de l'économie, il propose des repenses entrepreneuriales et pragmatique aux besoins des citoyens tel que l'emploi ; santé ; éducation ; etc.¹

3.1 Emergence de l'entrepreneuriat social

Les termes « entrepreneuriat social » et « entrepreneur social » ne sont apparus que vers les années 1990². Il s'agit d'un mouvement de pensée qui a inspiré le monde des affaires aux États-Unis, lorsque les entreprises œuvrant dans le domaine social ont essayé de se rassembler.

Le mouvement s'est ensuite répandu dans le monde, et a révolutionné l'économie sociale de bon nombre de pays. Mais ce raisonnement est en réalité plus ancien. Dès le Moyen-âge, de nombreuses personnes ont souhaité apporter des solutions aux difficultés sociales, d'où l'apparition des mutuelles ou des compagnonnages³.

a) l'entrepreneuriat social apparaît en Amérique du Nord :

C'est aux États-Unis, que l'entrepreneuriat social est lancé en 1993 par la Harvard Business school. Ce programme de recherche et d'enseignement sera suivi par d'autres grandes universités et des fondations qui mettent sur pied des programmes de formation et de

¹DAHMANI N & al, 2015, Economie de Développement Durable et de l'Environnement Entrepreneuriat féminin social dans le cadre du dispositif solidaire ANGEM cas : de la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences Economiques Option Economie de Développement Durable et de l'Environnement. P.55

²Histoire de l'entrepreneuriat social. <https://www.avise.org/decouvrir/entrepreneuriat-social/histoire-delentrepreneuriatsociaux>2018 consulté le 22/04/2021

³ Compagnonnages: associations d'ouvriers ou d'artisans d'un même corps de métier, basée sur un principe de solidarité

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

soutien à l'entrepreneur sociaux. De ce côté de l'Atlantique, on attribue une importance particulière à l'entrepreneur.

b) L'entrepreneuriat social en Europe s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire :

En Europe, l'entrepreneuriat social prend racine dans l'économie sociale, et sa tradition coopérative au début des années 1990, sous une impulsion d'abord italienne. En 1991, dans un contexte de récession économique, l'Italie crée un statut spécifique de «coopératives de solidarités sociales » qui se développent rapidement afin de répondre à des besoins non ou mal satisfaits par les services publics. De nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale émergent à partir de cette période dans d'autres pays européens :

- Création de nouveaux statuts (Italie, Belgique, Finlande, Portugal, France...)
- Création de nouveaux dispositifs d'appui (incubateurs, fonds...)
- Apparition de nouveaux réseaux fédérant les entreprises sociales (**Social Enterprise fusion au Royaume-Uni**, Mouvement des entrepreneurs sociaux en France...)
- Essor de secteurs dynamiques (environnement, insertion, services de proximité, équitable, bio...)

c) L'entrepreneuriat social se développe sur tous les continents :

Dans les pays en développement, l'entrepreneuriat social, inventeur du microcrédit pour créer des activités économiques considérées comme un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Des entreprises sociales et/ou communautaires se développent aussi en Amérique latine, soutenues, comme au Mexique, par des politiques et des financements publics¹.

3.2 Définition et évolution de l'entrepreneuriat social

Toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage »(OCDE) ; « Un processus consistant en l'utilisation innovante et la combinaison de ressources pour explorer et exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social en pourvoyant aux besoins humains basiques d'une manière durable.»

¹NOYA A ,2013. Entrepreneuriat social : définitions et conditions de développement. L'entrepreneuriat social en France, réflexions et bonnes pratiques, Centre d'analyse stratégique, rapport n°56. Paris : Direction de L'information légale et administrative pp 15-28 <http://urbamet.documentatio.developpementdurable> consulté le 06/06/2021

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

(Mair et Marti, 2004) L'entrepreneuriat social renvoie, dans son acception la plus large, aux initiatives privées innovantes ayant pour objectif de répondre à des besoins sociétaux qui ne sont satisfaits ni par la logique de marché ni par l'action publique. La dimension d'innovation peut concerner la forme de la réponse apportée à un problème sociétal.

L'entrepreneuriat social est un concept en vogue depuis une dizaine d'années. Souvent illustré par des succès stories provenant des quatre coins du monde dans divers secteurs (santé, éducation, finance, culture, etc.), le concept s'impose progressivement dans le monde de l'entreprise, ainsi que dans les sphères académiques et politiques (BOSCHEE, 2006 ; Light, 2008 ; NICHOLLS, 2006 ; Nyssens, 2006). En plus de transformer les marchés existants, l'entrepreneuriat social a aussi contribué à créer de nouveaux marchés et de nouvelles niches, dans des domaines tels que le commerce équitable (HUYBRECHTS, 2012 ; ou la micro finance.

Depuis le début des années 1980, de nombreuses définitions de l'entrepreneuriat social et des entrepreneurs sociaux ont vu le jour. Toutefois, les fondations théoriques ne semblent pas encore avoir été explorées de façon appropriée (voir par exemple Austin et al, 2006 ; Mair et Marti, 2006 ; Weerawardena et Mort, 2005).

Passons en revue quelques-unes des définitions fondatrices. Selon BOSCHEE (1995, p. 1), l'entrepreneuriat social est l'action de dirigeants à but non lucratif qui accordent de l'attention aux forces du marché, sans pour autant perdre de vue leur mission qui consiste à équilibrer des impératifs moraux et des motivations de profit et dont la conjonction est le cœur et l'âme du mouvement.

L'entrepreneuriat social peut être défini¹ comme un entrepreneuriat qui vise à fournir des solutions novatrices à des enjeux et des problèmes sociaux non résolus. Par conséquent, il va souvent de pair avec des processus d'innovation sociale qui ont pour but d'améliorer la vie des gens en soutenant les changements sociaux.

Les entrepreneurs sociaux s'associent à un large éventail d'organisations adoptant une approche entrepreneuriale et dont la mission principale consiste à s'attaquer aux problèmes sociaux. De ce fait, l'entrepreneuriat social cherche à résoudre des problèmes sociaux plutôt qu'à exploiter les opportunités du marché à des fins lucratives, bien qu'il évolue dans le marché et soit assujéti à ses contraintes. Les entrepreneurs sociaux cherchent « des solutions durables à des problèmes d'externalités positives négligées ».

¹CHAUFFAUT D & al, 2013. L'entrepreneuriat social en France. Réflexions et bonnes pratiques. Rapport de l'OCDE CAS n°56, disponible sur : <http://www.socioeco.org> consulté le 10/07/2021

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Pour DEES (1998), le concept réunit la passion d'une mission sociale et la discipline de l'entreprise, l'innovation et la détermination.

Pour BORNSTEIN (1998), l'entrepreneur social Ashoka est un pionnier qui a développé une idée nouvelle et puissante ainsi qu'un mode créatif de résolution de problèmes à la fois visionnaire et pragmatique, qui a une fibre éthique solide et qui est totalement imprégné par sa vision de changement.

Thompson, Alvy et Lees (2000) les considèrent comme des personnes qui identifient des possibilités de répondre à certains besoins auxquels le système de l'État-providence ne pourra pas ou ne voudra pas répondre et qui rassemblent les ressources nécessaires (généralement des personnes, souvent des bénévoles, de l'argent et des infrastructures) et les utilisent pour faire quelque chose de différent.

3.3 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat social

Pour identifier les caractéristiques de l'entrepreneuriat social, combinaison de quatre dimensions. Dont :

Deux sont fondamentales¹

- La dimension entrepreneuriale : les entreprises sociales résultent d'initiatives privées, menés par les dirigeants soucieux d'agir au service de l'intérêt collectif, qui prennent des risques et recherchent un modèle économique viable. Elles sont pleinement inscrites dans l'économie de marché, cependant elles considèrent que le profit n'est pas une fin en soi mais bien un moyen au service d'un projet social.
- La dimension sociale : les entreprises sociales ont un but social ou environnemental explicite, qui peut être la création d'emplois, l'éducation, la fourniture d'un service à des populations exclues...leurs profits sont principalement réinvestis dans le but d'atteindre leur objectif social.

Deux sont complémentaires

- La dimension « démocratique » : les entreprises sociales tendent vers la participation des parties prenantes concernées par le projet (salariés, utilisateurs, clients, communauté locale plus large dans laquelle elles inscrivent leurs impacts sociaux, environnementaux et économique).

¹BARTHELEMY A & al, 2011, Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général, Vuibert, p.31

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

- La dimension innovation : l'entrepreneuriat social est souvent associé à l'idée d'innovation dans l'offre de bien ou service, dans la création de valeur économique et social, dans le modèle économiques et à la mobilisation des ressources, dans les partenariats ou dans le management. Au final l'entrepreneuriat social recouvre l'ensemble des initiatives économiques dont la finalité principale est sociale ou environnementale et qui réinvestissent la majorité de leurs bénéfices au profit de cette mission.

3.4 Principes de l'entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat social se rapproche et se distingue de l'entrepreneuriat standard par des points communs et des spécificités. Nous pouvons le résumer autour de quatre idées maîtresses :¹

3.4.1 Viabilité économique du projet

Comme pour toute activité professionnelle qui se veut pérenne, le projet doit répondre à une demande réelle et identifiée par une étude de marché. Assorti d'une part de risque inhérent à toute création d'entreprise, il vise à une rentabilité suffisante pour générer de la richesse et des emplois.

3.4.2 Objectifs sociaux et/ou environnementaux

Clé de voûte du projet, ceux-ci visent à la création d'une « valeur sociale » de l'activité, tant à l'égard des individus concernés que de la collectivité. Les besoins et les éléments de « mieux-vivre » auxquels répondra l'entreprise peuvent être de différentes natures : accès aux services de santé, économies d'énergie, qualité du logement, résorption du chômage, promotion de la consommation locale, etc.

3.4.3 Encadrement des profits

En fonction du statut juridique de l'entreprise, les bénéfices réalisés sont en priorité réinvestis pour la réalisation optimale des objectifs sociaux et environnementaux. Les profits personnels sont formellement limités et rigoureusement encadrés.

3.4.4 Partage de la gouvernance

« Participation » est le maître mot de la gouvernance en entrepreneuriat social. Le partage décisionnel, où le collectif l'emporte toujours sur l'intérêt particulier ou corporatiste, implique toutes les parties prenantes : dirigeants, personnel, clients ou usagers, financeurs privés et publics, politiques et administratifs locaux...

¹Entrepreneuriat social, définition, principes et perspectives, 2019 <https://youmatter.world/fr> consulté le 12/07/2021

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Tableau n°1 : Comparaison entre l'entrepreneuriat classique et l'entrepreneuriat social

	Entrepreneuriat classique	Entrepreneuriat social
Missions sociales	<p>Il peut exister une conscience des enjeux sociaux et environnementaux et une volonté d'être socialement responsable, mais ce n'est pas la mission principale de l'entreprise. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) qui appréhende les enjeux de développement durable en prenant en compte les différentes dimensions – sociale, écologique, économique et de gouvernance – des organisations sont à distinguer de l'entrepreneuriat social</p>	<p>La mission sociale est centrale : c'est la raison d'être de l'organisation</p>
Création de valeur économique	<p>Dès le début de la théorisation de l'entrepreneuriat (Say), la création de valeur économique est centrale. Il y a création de valeur à partir du moment où l'on vend plus cher que ce que nous a coûté la production. L'entrepreneur cherche à réaliser des profits, voire souvent à les maximiser.</p>	<p>La recherche de revenus est de profits n'est qu'un moyen mis au service de la mission sociale de l'entreprise pour la financer et/ou assurer une pérennité en construisant un modèle viable et financièrement autonome. En aucun cas le but n'est de maximiser les profits</p>
Agent du changement	<p>L'entrepreneur est un agent du changement : dans l'approche Schumpétérienne, il réforme ou révolutionne les modes de production par une combinaison nouvelle des ressources, c'est un acteur du développement économique.</p>	<p>l'entrepreneur social est aussi un agent du changement qui invente de nouvelles manières de faire, mobilise des ressources de manière innovante, mais pour donner des réponses durables et profondes à des problèmes majeurs de la société. C'est un acteur du changement social.</p>

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

<p>Identification et exploitation d'une opportunité</p>	<p>L'entrepreneur identifie et exploite une opportunité d'affaire, un besoin qui n'est pas encore satisfait et qui peut l'être par le marché. L'exploitation de cette opportunité est rentable.</p>	<p>L'entrepreneur social identifie et exploite une opportunité de progrès social, il donne une réponse à un besoin social qui n'est pas ou mal satisfait par les pouvoirs publics ou par l'économie de marché classique.</p>
<p>Identification et exploitation d'une opportunité</p>	<p>Prise de risques mesurés, incertitude - Innovation - Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet - Motivation : réalisation de soi et gains financiers</p>	<p>Prise de risques mesurés, incertitude - Innovation Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet - Motivation : réalisation de soi et volonté d'entraîner un progrès dans la société, d'avoir un impact social. - Sensibilité particulière aux problèmes sociaux, recherche d'une société meilleure, motivation liée généralement à son propre vécu</p>

Source : BROSSARD. J (2009-2010) « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale », Mémoire de fin d'études, Rouen Business School Non confidentiel.

Chapitre I : Cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social

Conclusion du chapitre 1 :

En conclusion de cette section il faut dire que l'entrepreneuriat sociale et solidaire c'est entreprendre autrement et cette entrepreneuriat ne cesse pas d'émerger que soit dans le monde entiers et surtout dans les pays sous développer et cella par la sensibilisation à l'importance de secteurs sociale dans notre vie et aussi le secteur solidaire qui donne la chance à la création des entreprises solidaire dans un but sociale, environnementale et création d'emplois.

En remarque en Algérie que l'entrepreneuriat social est presque inexistant que par la solidarité de l'Etat c'est-à-dire de mettre en œuvre des dispositifs qui sensibilise de l'importance de ce type d'entrepreneuriat qui rend les gens plus conscients de l'importance de secteur social.

Chapitre II :

*Emergence et évolution de phénomène
entrepreneurial féminin en Algérie*

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Introduction

Depuis les années 90, de nouvelles façons d'entreprendre émergent¹. Des entrepreneurs se distinguent par leurs objectifs et leurs motivations. Moins guidés par le profit que par la réponse aux besoins sociaux qu'ils apportent, ils proposent une nouvelle façon de concevoir l'entreprise, sa performance et son environnement. L'entrepreneuriat social s'est ainsi développé à la fois au niveau théorique et, surtout, au niveau de la diffusion des pratiques. C'est en ce sens que l'association du MOUVES qui regroupe plus de 200 entrepreneurs sociaux s'est rapidement déployée.

Ce qui caractérise l'entrepreneuriat social se cristallise par la mission sociale doublée d'un fonctionnement entrepreneurial : prise de risque, besoin de rentabilisation économique pour des questions de pérennité (TIXIER, 2012). Ce qui fait « social » est alors cette finalité sociale de la mission et la raison d'être de l'entreprise.

Section 01 : Emergence de l'entrepreneuriat féminin

Jusqu'à la fin des années 80², l'entrepreneuriat était réservé généralement aux hommes. Des contraintes économiques, juridiques, mais aussi socioculturelles empêchaient les femmes de se lancer dans des carrières entrepreneuriales. Cependant, au cours des trois dernières décennies et dans de nombreux pays, nous sommes témoins d'une implication de plus en plus croissante des femmes dans l'activité économique à travers la création et la gestion d'entreprises

L'entrepreneuriat féminin est apparu avec la naissance de la théorie du genre³ qui stipule que la femme est un intervenant primordiale qui impact le développement et l'évolution de la Société. Les recherches ainsi que la littérature sur l'entrepreneuriat féminin se sont développées de manière très remarquable au cours des dernières années. La littérature était concentrée fondamentalement sur l'entrepreneuriat masculin.

¹NOTAIS A & al, 6 Femmes, l'entrepreneuriat social des femmes dans les quartiers : la triple revanche ? <http://www.ritm.u-psud.fr> consulté le 02/07/2021

²ADJOUT S & al, 2014, Les femmes entrepreneures : Caractéristiques personnelles et trajectoires socioprofessionnelles, cas de la wilaya de Bejaia p.1. <http://me.univ-biskra.dz> consulté le 09/09/2021

³Selon le Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre.

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

1.1 Définition, caractéristiques et types de la femme entrepreneure

1.1.1 Définition de l'entrepreneure

L'entrepreneure est cette femme qui recherche l'épanouissement personnel, l'autonomie financière et la maîtrise de son existence grâce au lancement et à la gestion de sa propre entreprise (Belcourt et al. 1991 cité par Bouzekraoui 2014). Selon Lavoie (1988) « L'entrepreneure est la femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe activement à sa gestion courante »¹. D'après les différentes définitions, on constate que le mot entrepreneure désigne :

- Le genre féminin du métier entrepreneur ;
- Femme autonome qui contrôle, décide et gère une entreprise;
- Femme créatrice d'une entreprise de qualité innovante

1.1.2 Caractéristiques personnelles des femmes entrepreneures

a) Relation entre l'âge de la femme créatrice d'entreprise et sa carrière entrepreneuriale² :

L'âge de la femme entrepreneure a fait l'objet de plusieurs recherches : la plupart des études témoignent que les femmes entrepreneures sont plus jeunes par rapport aux hommes entrepreneurs au moment du lancement dans un projet entrepreneurial. Welschet Young (1984) et Birley ont montré qu'aux Etats-Unis, les femmes entrepreneures sont plus jeunes que les hommes entrepreneurs et indiquent que l'âge moyen pour les femmes se situe entre 25 et 40 ans, alors que pour les hommes, c'est plus que 43 ans.

Une autre étude menée par Lacasse (1990) montre que l'âge moyen des femmes entrepreneures se situe entre 35 et 44 ans. Hisrish et Peters (1991) viennent de prouver le contraire des études précédentes. Elles indiquent qu'il y a une tendance des hommes de se lancer dans une expérience entrepreneuriale est significativement à partir de leur trentaines et que les femmes plutôt autour de 35 ans

b) Formation :

La formation des femmes entrepreneures a fait l'objet d'abondantes recherches et que leurs résultats confirment bien les contradictions au sein même d'un pays. En 1996, la proportion de travailleurs autonomes québécois à détenir un diplôme universitaire est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Aux Etats Unis,

¹Entrepreneuriat et Femme entrepreneure 2019, Définition et Caractéristiques, Economie et Gestion <http://wikimemoires.net> consulté le 07/07/2021

²Ibid.

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

BelkourtWatkins a remarqué que les femmes entrepreneures ont un niveau éducatif 11 moins important que celui des hommes. Hisrish et Brush (1992) ont affirmé dans une étude que le niveau de formation des femmes entrepreneures est comparable à celui des hommes donc pas de différence significatives entre les deux genres.

c) Influence Familiale :

Des études ont démontré qu'un pourcentage élevé des femmes entrepreneures sont celles qui ont déjà un parent qui lui-même entrepreneur. Une étude américaine réalisée auprès de 58 entrepreneures révèle que la femme entrepreneure est quatre fois plus sujette à une influence parentale (père ou mère) que la population en général (Hien. F., 2002).

D'autres recherches ont montré que la profession des parents des entrepreneurs marque fortement la personnalité de l'entrepreneur. Cela est également vrai pour les femmes que pour les hommes. Hisrish et Peters (1991) indiquent également que la présence d'une mère entrepreneure renforce plus le sentiment d'indépendance chez sa fille et aura une influence sur son désire l'entreprendre par la suite (Bouzekraoui. H et Ferhane. D, 2006).

d) L'expérience :

Certains chercheurs témoignent que c'est la richesse de l'expérience acquise de toute sorte (expérience du marché de travail, gestion de la famille, activités bénévoles, etc.) qui poussent les femmes à se lancer dans les affaires. En effet, plusieurs recherches confirment que les femmes entrepreneures semblent souvent moins qualifiées que les hommes, possèdent moins d'expérience professionnelle en gestion d'entreprise et/ou dans le secteur d'activité dans lequel elles se lancent, et manquent de compétences au niveau financier, managérial et/ou entrepreneurial (Ratté 1999 et al).S'agissant d'un tel point de vue, les résultats de recherches existantes sont contradictoires.

1.1.3. Types d'entrepreneures

LA VOIE, (1984) distingue trois différents types d'entrepreneures ¹:

- **l'entrepreneure parrainée** : c'est-à-dire celle qui est conseillée dès le début par un parrain, une marraine en la personne d'un parent, banquier..., qui l'aide à entrer dans son secteur d'activité.
- **l'entrepreneure jeune et scolarisée** : vue comme une jeune diplômée ayant acquis des connaissances précises en gestion ou dans un autre domaine.

¹KOUNTA A, 1997, Caractéristiques de l'entrepreneurship féminin Au Mali, Mémoire en sciences économique réalisée sous la direction Marc-Urbain Proulx, Université du Québec à Chicoutimi, p.19

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

- **l'entrepreneure sociale** : qui pour fuir la solitude se lance en affaires, les motifs économiques sont bien peu importants pour elle.

1.2 Approches féministes de l'entrepreneuriat féminin

La théorie du féminisme considère le genre comme une dimension fondamentale de toute organisation, son objectif est de faire la défense des intérêts des femmes dans la société, l'amélioration et l'extension de leurs droits ainsi que la fin de l'oppression et des discriminations dont les femmes sont victimes au quotidien¹.

1.2.1 Féminisme libérale égalitaire

La perspective du féminisme libéral est basée sur l'affirmation que les femmes sont toutes aussi capables que les hommes de rationaliser. Ces chercheurs avancent que les femmes seraient désavantagées par rapport aux hommes à cause de leur manque d'expérience et de formation en gestion et de certains facteurs discriminatoires (par exemple le traitement inégal lié au financement).

D'après ce point de vue, les différences observées dans les réalisations des hommes et des femmes peuvent s'expliquer par le fait que les femmes n'ont pu développer leurs pleines capacités. Par conséquent, lorsque les femmes auront accès aux mêmes opportunités que les hommes, elles seront en mesure d'atteindre leur plein potentiel et, de ce fait, les différences entre hommes et femmes disparaîtront. La pensée libérale indique que pour mettre fin à la discrimination, il faudrait s'attaquer aux barrières structurelles que les femmes rencontrent dans leurs vies quotidiennes.

1.2.2 Féminisme socialiste

La vision du féminisme social affirme par contre que les différences entre les hommes et les femmes sont attribuables aux expériences vécues au tout début de leur vie, et que les discriminations que subissent les femmes proviennent non seulement des mentalités et autres valeurs rétrogrades mais également du système capitaliste (système économique) lui-même. Contrairement à la pensée du féminisme libéral, les hommes et les femmes ne sont pas considérés comme semblables, cela ne veut pas dire que les femmes sont inférieures aux hommes puisque les deux groupes, même s'ils diffèrent dans leur approche, peuvent développer des compétences distinctives.

Une affirmation centrale de la perspective du féminisme social est que, même si les expériences des femmes et leur façon de penser ont été dénigrées, leurs connaissances peuvent conduire à un comportement tout aussi fonctionnel dans la société que celui des

¹Entrepreneuriat et Femme entrepreneure : Définition et Caractéristiques, Economie et Gestion ,<https://wikimemoires.net/2019/> consulté le 21/07/2021

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

hommes. Conséquemment, les différences dans les traits de vécues vont donner lieu à des comportements entrepreneuriaux propres à chaque sexe. En se fondant sur ce raisonnement, Fisher et ses collègues soutiennent que les femmes seraient plutôt motivées par un travail qu'elles aiment faire, au détriment de l'aspect financier souvent privilégié par les hommes.

1.3 Les femmes et l'entrepreneuriat social

Les femmes apparaissent souvent comme moins entreprenantes que les hommes en particulier dans les pays où l'innovation technologique domine. Cette résistance pourrait être moindre dans une nouvelle forme d'innovation orientée vers des besoins sociaux et le soin, qui sont des tâches souvent attribuées aux femmes, mais les femmes ne peuvent pas prendre le risque de créer une entreprise à vocation commerciale ni aussi à vocation sociale et cela revient à plusieurs contraintes qui condamnent les femmes tels que la famille, la culture, les enfants et aussi le financement, qui leur permettent de créer leur propre entreprise et donner des postes de travail pour d'autres femmes, luttant ainsi contre le chômage.

L'entrepreneuriat social des femmes vient d'émerger dans le monde, rendant difficile de trouver des cas concrets de femmes qui pratiquent cette forme d'entrepreneuriat, en particulier en Algérie. Néanmoins l'entrepreneuriat féminin social est retrouvé, en Algérie dans le cadre de création d'emploi et lutte contre la pauvreté. A noter que la prise de conscience des femmes de nombreux problèmes sociaux.

L'intérêt de la femme entrepreneuriale pour l'activité sociale¹ est surtout motivée par des démarches personnelles ou familiales, la dimension sociale est certes présente mais se retrouve surtout par opportunisme et parce que la femme entrepreneur a tissé son activité à partir de son expérience passée, qui est souvent en lien avec les ressources humaines, l'accompagnement de l'individu, la psychologie, etc. Les femmes, ont pour la plus part d'entre elles, mis entre parenthèse leur rêves et ambitions futures pour s'occuper de leur familles ou d'une carrière, non voulue, dans une entreprise. Dont il y a des femmes qui seront plus aptes à créer après avoir finalisé un autre type de travail à savoir l'éducation des enfants. Et d'autre, qui peuvent réaliser leurs rêves et ambition une fois que les enfants grandissent ou les femmes réalisent leurs rêves entrepreneuriaux.

A ce moment précis, la femme va puiser dans ses compétences, ses expériences de femme au foyer et de sa formation pour mettre en place une structure qui est en parfaite adéquation avec ses propres besoins. Pour les plus jeunes femmes, tout est question d'opportunisme, d'expérience professionnelle et de formation. Il s'avère que les femmes

¹DAHMANI N & al, 2015, Op.cit p.72

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

juniors entrepreneurs vont créer car elles ont pressenti une opportunité d'affaire mais qui est en parallèle en adéquation avec ses aspirations sociales et personnelles.

Alors même que les femmes constituent une force importante de la masse salariale de l'ESS, elles sont à l'inverse une minorité à entreprendre. Comme dans le secteur de l'entrepreneuriat classique, à peine un tiers de femmes entreprennent et sont à la tête de structures de l'ESS.

Les postes d'employés administratifs, les plus nombreux, sont traditionnellement occupés par des femmes et l'ESS fonctionne sur le même modèle que les autres entreprises sur ce point. D'autre part parce que les professions sa caractère social (les auxiliaires de vie, les assistantes sociales, les aides médicaux-psychologiques, les éducatrices) sont très souvent féminines, tout comme les métiers de la santé (infirmières ou aides-soignantes). La part de l'emploi féminin est donc intrinsèque à la nature des entreprises composant l'économie sociale et solidaire.

Enfin, les conditions d'emploi dans l'économie sociale et solidaire expliquent également la part importante des emplois féminins. En effet, beaucoup d'emplois sont à temps partiel, ce qui, lorsque cette forme est choisie, permet de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Parmi les 3 500 entrepreneurs sociaux du réseau Ashoka¹, 1300 sont des femmes (soit 38% de femmes). Face à ce chiffre, qui n'atteint pas encore la parité, nous nous sommes interrogés, et avons cherché à identifier les tendances qui ressortent du travail de ces femmes, mais aussi identifier quelles sont leurs forces et les sujets qui les passionnent.

L'étude CHANGEMAKHERS, *How women social entrepreneurs lead and innovate* (réalisée par Ashoka avec le soutien de la fondation Cité), présente les résultats de ces interrogations.

Il y apparaît qu'au-delà de leur genre, les femmes entrepreneures sociales, bien que très différentes dans leurs champs d'actions et leurs manières de répondre aux problèmes auxquelles elles s'attaquent, ont bien des points communs. Parmi d'autres, elles jouent notamment un rôle fondateur dans la création de nouveaux rôles pour les femmes et les filles, en tant que figures d'exemples, mais aussi en créant des positions de pouvoir qui n'existaient pas pour des femmes auparavant.

¹CHANGEMAKHERS, Ashoka 2019, Ou l'entrepreneuriat social au féminin. Une étude Ashoka sur les femmes entrepreneures sociales dans le monde. <http://medium.com>

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Section02 : Spécificités, les domaines d'activités et obstacles de l'entrepreneuriat féminin

Il est généralement admis que les femmes, parce que « mères de famille » sont naturellement portées à entreprendre pour la survie de toute la famille. C'est cela qui fait entre autres la spécificité de l'entrepreneuriat féminin. De plus, l'entrepreneuriat féminin se caractérise par des modes de financement particuliers¹.

2.1 Les Spécificités de l'entrepreneuriat féminin

Les femmes qui réussissent malgré tout à créer leurs entreprises le font au plus petit niveau. En raison de la variété des obstacles et des différents niveaux socio-économiques en présence, les femmes entrepreneures ne constituent pas un groupe homogène car elles ont des motivations, des intérêts et surtout des potentiels très divers. Au-delà de leurs différences, les micro-entreprises dirigées par les femmes ont certaines caractéristiques communes² :

- Elles exercent généralement dans des domaines des compétences qu'elles ont acquises dans la sphère familiale ;
- Elles ont un capital très faible ;
- Les activités ne sont généralement pas déclarées et opèrent dans le secteur informel de l'économie ;
- La production se fait généralement à domicile ;
- Elles se concentrent toutes dans les secteurs les moins rentables ;
- L'activité économique venant se superposer aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants, les femmes ne peuvent pas accorder une attention soutenue à l'activité économique ;
- Les moyens de transport sont pénibles.

Au-delà des différences liées au secteur d'activités, les activités dirigées par les femmes ont des caractéristiques communes :

- Les femmes exercent généralement dans le domaine des compétences qu'elles ont acquises dans la sphère domestique ;
- Les activités entrepreneuriales des femmes démarrent avec un capital très faible ;
- La production généralement n'est pas spécifiée et se fait à domicile (écoulement local de la production).

¹ASSUMPTA M, 2010, L'entrepreneuriat féminin, Université libre des pays des grands lacs RCD, sous la direction de Mr MUKITO WALYUVA <https://www.memoireonline.com> consulté le 06/12/2020

²Ibid.

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Les différences entre homme et femme en matière d'entrepreneuriat se révèlent à plusieurs niveaux et les spécificités féminines sont nombreuses (ALEXANDRE, 2016)¹ :

- **La personnalité des dirigeantes** : Elles sont souvent qualifiées de sociales, d'altruistes, d'humaines, d'éthiques et d'audacieuses. Elles sont davantage portées par le sens de la tradition et de ce fait, la gestion de leur projet et de leur entreprise est fortement influencée par des facteurs socioculturels (dont la religion et les valeurs issues de l'enfance et de l'éducation). De plus, elles attachent une grande importance aux relations personnelles et au bien-être psychologique.
- **Les motivations qui les poussent à entreprendre** : Elles entreprennent plus fréquemment par nécessité, les motivations économiques n'étant pas prioritaires (ANDRIA, GABARRET, 2017). Par ailleurs, elles sont nombreuses à créer dans une activité qui relève plutôt d'une passion, ce qui conduit une grande partie d'entre elles à entreprendre dans un secteur totalement différent de celui dans lequel elles évoluaient précédemment (JANSSEN, 2016).
- **Une plus grande aversion au risque** : La création est souvent vécue par les femmes comme limitant les risques au regard du contexte dans lequel elles se trouvent au moment de la création. Par ailleurs, certains aspects contextuels de l'entrepreneuriat (la flexibilité des horaires et du lieu de travail, la conciliation vie familiale et vie professionnelle, le soutien affectif et économique du conjoint, la pluralité des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et la confiance dans leur employabilité) sont perçus comme une protection au risque et conditionnent ainsi le passage à l'acte (ANDRIA, GABARRET, 2016).
- **Les entreprises féminines sont surtout présentes dans les activités de services et le social** : Comparées aux entreprises masculines, elles sont de plus petite taille en termes de salariat, plus jeune et détiennent moins de liquidité.

Les performances des entreprises des femmes sont relativement moins élevées que celles des hommes en termes de chiffre d'affaires et de recrutement, mais aussi de rapidité d'expansion et de taux de croissance (JANSSEN, 2016), elles ont des niveaux d'investissements moins conséquents.

Les femmes sont considérées comme ayant une bonne gestion de leur entreprise, prudente et économe. Elles ont le sens de l'épargne et préfèrent emprunter peu. Elles subissent des freins et rencontrent des obstacles liés aux préjugés et stéréotypes de genre. Les

¹La place des femmes dans paysage de création d'entreprise <https://bpifrance-creation.fr> consulté le 10/08/2021

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Femmes font preuve de leadership. Leur management est horizontal, participatif, plutôt démocratique, interactif, ouvert. Elles développent une relation de qualité avec leurs équipes et apportent une dimension plus humaine et plus sociale à leur entreprise.

L'équilibre vie de famille / vie professionnelle est souvent essentielle dans les projets féminins. D'ailleurs la flexibilité pour concilier les deux traduit la réussite, aux yeux de beaucoup de femmes, contrairement aux hommes qui placent davantage la réussite sur le plan financier et économique (ANDRIA, GABARRET, 2017).

Les femmes ont un réseau professionnel moins étendu que celui des hommes. Elles privilégient le réseau informel et considèrent leur réseau familial et proche (conjoint, famille, amis) comme leur principal atout à l'inverse des hommes qui considèrent plutôt les relations professionnelles comme des atouts (avocats, banquiers, experts-comptables, etc.). Ces réseaux d'affaires sont plus accessibles aux hommes en raison des postes qu'ils occupaient avant la création de leur entreprise (SANTONI, 2014).

La spécificité du réseautage féminin est un important obstacle pour le développement de leur carrière, la création de leur entreprise et son développement, en raison d'un moindre accès au conseil, à l'information et au réseau institutionnel. Par ailleurs, l'utilisation du réseau pour les femmes, qui y voient une source d'inspiration, de modèle à suivre, est également divergente de celle des hommes, qui y recherchent du contact et de l'apport d'expérience. En tant que figures d'exemples, mais aussi en créant des positions de pouvoir qui n'existaient pas pour des femmes auparavant.

2.2 Les domaines d'activités de l'entrepreneuriat féminin

Tout d'abord, il apparaît clairement que les femmes entrepreneures créent davantage dans les activités tertiaires¹. Plus précisément, comme le constatait Bel (2009) en 2006, « *la part des femmes créatrices s'établissait à 59 % dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, 51 % dans les services aux particuliers* ». En revanche, elles sont très peu présentes dans le secteur de l'industrie, de la construction (moins de 2 % sont des femmes) ou encore des secteurs dits « innovants » (INSEE, 2007). En outre, les femmes à la tête d'entreprises industrielles le sont le plus souvent devenues par succession (Fouquet, 2005).

Il est difficile de ne pas voir dans cette orientation des projets entrepreneuriaux une forme de naturalisation des représentations du masculin et du féminin marquée par l'empreinte profonde et durable des stéréotypes et préjugés de genre ainsi que des expériences

¹CHASSERIO S & al, L'entrepreneuriat est 'il genré ? Dans Regards croisés sur l'économie 2016/2 (n° 19), pp 62 à 75

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

socialisatrices primaires et secondaires. L'expérience scolaire, éclairant les trajectoires différenciées des filles et des garçons très tôt dans leur parcours de scolarité, permet de définir des secteurs d'activité comme « naturellement » féminins (le care) dans lesquels les femmes peuvent exprimer pleinement leurs « qualités féminines » (sens de l'écoute, empathie, qualités relationnelles, etc.).

Dans cette veine, Godwin, Stevens et Brenner (2006) montrent que, dans certains secteurs industriels marqués par une forte culture masculine, les femmes entrepreneures ont besoin de s'associer à des hommes pour acquérir une légitimité et « contourner » les effets négatifs des stéréotypes vis-à-vis du féminin.

L'entrepreneuriat des femmes en milieu rural¹ peut contribuer à la croissance économique dans les pays en développement et représente clairement un potentiel sous-exploité. Pour de nombreuses femmes en milieu rural, l'entrepreneuriat fait partie d'une plus large stratégie visant à accroître leurs sources de revenus. Elles poursuivent souvent cette stratégie à temps partiel, et dans ce cadre de travail il leur est difficile de séparer les tâches de production des tâches de reproduction, ainsi que le travail lié au marché et celui non lié au marché. Avec peu d'options disponibles en termes d'emploi, les femmes lancent souvent des entreprises dans des secteurs très saturés, dans l'économie informelle et dans les activités à faible productivité et à faible rendement qui ne leur apportent que peu de protection sociale, voire aucune.

- Les entreprises dirigées par les femmes sont souvent concentrées dans des marchés traditionnellement féminins où les rémunérations sont faibles (produits de l'artisanat, produits agricoles, de la pêche et de l'élevage destinés aux marchés locaux, transformation des aliments, vente de biens et de services) dans l'économie informelle où il n'y a ni enregistrement légal, ni main d'œuvre régulière jouissant de droits et de liberté d'association, ni fonds de roulement adéquats à même de prendre en charge la protection sociale et les prestations de santé des employé(e)s.
- L'absence généralisée de protection sociale et de contrôle sur les actifs réduit les possibilités des femmes de devenir entrepreneurs, de se livrer à des activités impliquant davantage de risques et des rendements plus élevés, ou de développer leurs capacités et assurer la protection de leur santé.
- Les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans l'accès aux marchés intérieurs et d'exportation (petite échelle d'exploitation, insuffisance des moyens de

¹SIMPSON J, 2010, Note d'orientation no. 3 sur genre et emploi rural L'entrepreneuriat des femmes en milieu rural est une « bonne affaire » ! <http://www.fao.org> consulté le 14/08/2021

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

transport et d'information et contraintes de temps) limitent leur capacité de croître, de créer des conditions de travail décentes et d'obtenir des sources de revenus durables.

- Les femmes s'engageant dans des entreprises rurales avec leurs conjoints y investissent souvent énormément de temps, mais ne partagent pas toujours le pouvoir de décision et il se peut même qu'elles ne s'identifient pas en tant que propriétaires d'entreprises. Ceci pourrait limiter leurs opportunités de croître professionnellement, d'être innovantes ou de faire la preuve d'attitudes entrepreneuriales permettant à leurs activités de prospérer.
- La plupart des micros et petites entreprises, particulièrement celles qui sont dirigées par des femmes, sont sous-représentées au sein des associations d'employeurs. Elles sont donc dépourvues de voix et de représentation pour mieux se faire connaître et plaider en faveur de leurs besoins.

2.3 Les principaux obstacles de l'entrepreneuriat féminin et amélioration des compétences entrepreneuriales des femmes

L'entrepreneur fiabilité est l'autre moyen de réduire le chômage au niveau macroéconomique. Les contraintes relatives à la formation des sociétés et à la création d'entreprises de manière formelle sont des freins à la promotion de l'esprit d'entreprise et d'initiative. La création d'activités tout comme la création d'entreprises n'est pas évidentes, car l'esprit d'entreprise repose toujours sur la conjonction d'un environnement institutionnel favorable, de programmes publics bien conçus et de facteurs culturels propices. Les contraintes peuvent être de plusieurs ordres dont les principales s'expriment tel qu'il suit : les contraintes administratives, les contraintes financières, les contraintes fiscales, les contraintes culturelles.

Les femmes se trouvent confrontées à des nombreux obstacles relatifs au lancement de leurs activités économiques. Il s'agit principalement des obstacles d'ordre psychologique, socioculturel, professionnel, infrastructurel, juridique et même des obstacles liés au niveau d'instruction des femmes.

2.3.1 Les obstacles d'ordre psychologique

En effet, il arrive que les femmes manquent de confiance en elles ou même qu'elles aient une image négative d'elles. Ce facteur psychologique n'est pas à négliger en ce qui

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

concerne la femme. En plus, les femmes éprouvent des difficultés à concilier leurs rôles familiaux et les contraintes de temps qu'implique l'exercice de l'activité économique¹.

2.3.2 Les obstacles socioculturels

Au plan socioculturel, des préjugés défavorables à l'égard des femmes obstruent leurs activités. Cet ascendant culturel expliquerait aussi la restriction concernant le choix du secteur d'activité des femmes. A cela, l'on peut ajouter le niveau d'instruction des femmes qui généralement est bas. L'éducation de la jeune fille est empreinte de préjugés. Cet état de choses réduit considérablement les chances des filles et des femmes de suivre une formation professionnelle.

2.3.3 Les obstacles d'ordre infrastructurel

S'agissant des obstacles infrastructurels, l'accès au crédit, à la technologie, aux services d'appui et à l'information est difficile pour les femmes. Les structures d'encadrement existantes semblent très insuffisantes pour l'encadrement de la masse féminine. Il faut aussi signaler ici que le système des transports et des communications est très limité.

2.3.4 L'absence d'un environnement incitatif

Selon KOPIKAMA (2008) Les interventions destinées à promouvoir l'entrepreneuriat féminin n'obtiennent pas de résultats satisfaisants car l'environnement économique n'est pas propice. Il s'agit particulièrement des politiques générales de développement, des politiques fiscales et monétaires et de la législation.

2.3.5 Les contraintes financières

A des conditions exigées par les banques et les bureaux de prêt, il est beaucoup plus difficile pour les femmes à faible revenu que pour les hommes d'épargner et d'emprunter.

Selon BUVINIC et BEGER (1990) ainsi que HOLT et RIBE (1993), à titre d'exemple, les institutions financières exigent souvent des garanties sous forme de biens immobilières ou autres valeurs en nantissement d'un prêt, et peu de femmes ont ce type de ressources. L'imposition des montants minimums d'emprunts et la priorisation d'emprunts selon le type d'entreprise qui privilégie habituellement le secteur manufacturier dans lequel peu de femmes œuvrent, limite l'accès des femmes aux crédits et à d'autres services financiers.

Soutenir les services de développement des entreprises, basés sur la demande et sensibles aux questions de genre, et fournir des formations locales et une remise à niveau des compétences qui soient aussi sensibles aux questions de genre ; ceci, afin de renforcer les

¹NIMBONA A, 2014. Difficultés rencontrées par les femmes entrepreneurs appuyées par l'EFAB pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Burundi, Université du lac Tanganyika-licence en génie informatique. <https://www.memoireonline.com/05/20/11831>

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

compétences des femmes entrepreneurs en gestion d'entreprise et en commercialisation, ainsi que leurs compétences techniques, en mettant l'accent sur les secteurs de croissance, les technologies vertes et sur les pratiques agricoles et de l'industrie agro-alimentaire sûres et durables.

Promouvoir l'éducation de base des femmes, en mettant l'accent sur la maîtrise du calcul, de la lecture et de l'écriture, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la gestion d'entreprise, la comptabilité de base, la commercialisation, et les méthodes de production durables (agricoles et non agricoles). Utiliser les méthodes d'apprentissage par l'expérience pour renforcer les compétences des femmes en milieu rural relatives à l'exercice des responsabilités et leur confiance en elles.

Les femmes entrepreneurs sont de plus en plus nombreuses en Algérie. Les avancées enregistrées en termes de droits à l'aune des différentes lois promulguées En effet, la mise en place des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'investissement (ANSEJ qui est actuellement ANADE, ANGEM, CNAC et ANDI) a encouragé les femmes entrepreneurs algériennes à concrétiser leurs projets.

Les efforts et les mécanismes mis en place par l'Etat algérien en matière de soutien à la création d'emplois en général et féminins en particulier commencent à porter leurs fruits : de plus en plus de projets sont gérés par des femmes, qu'elles soient diplômées de l'enseignement supérieur ou formées à un métier artisanal.

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Tableau n°2 : les différences entre entrepreneuriat féminin et masculin.

Motivations	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes cherchent plus la flexibilité et l'autonomie et elles s'orienteraient davantage vers l'entrepreneuriat en raison d'une insatisfaction dans leur carrière professionnelle ou en réponse à des impératifs familiaux. - Les hommes semblent être davantage motivés par l'argent (e.g. Cromie, 1987).
La confiance en soi et l'expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes sont moins confiantes que les hommes. - Les femmes qui lancent leur business disposent de moins d'expériences que les hommes.
Finalité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - les femmes priorisent davantage des objectifs de valorisation sociale, aidant la société par l'ESS ou en répondant à un besoin non-satisfait plutôt que de création de valeur économique, comparativement aux hommes.
Contrainte sociales et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte familial, les normes culturelles et les attentes sociétales envers les rôles de genre présente un frein à l'entrepreneuriat des femmes contrairement aux hommes.
Satisfactions	<ul style="list-style-type: none"> - L'entrepreneuriat semble procurer autant de satisfaction aux hommes qu'aux femmes

Chapitre II : Emergence et évolution de phénomène entrepreneurial féminin en Algérie

Conclusion du chapitre

Pour conclure ce chapitre, il y a lieu de noter que, les femmes sont des acteurs innovateurs importants dans la création d'entreprise sociale.

Elles doivent prendre le risque et avoir la capacité de prendre cette initiative d'innovation sociale, ce dernier crée de la richesse que ce soit au niveau local ou territoriale qui permet aux femmes d'être un agent social dans cette communauté. La place des femmes dans le cadre de cette innovation paraît intéressante et ne plus être lié juste au monde domestique mais plutôt au monde entrepreneuriale.

La femme entrepreneure dans le contexte social est peut-être plus avantageuse que l'homme car la femme s'intéresse aux faits sociaux plus que l'homme, mais elle a besoin d'avoir confiance en soi et de prendre le risque comme elle doit avoir la capacité de prendre cette décision de créer son entreprise.

Partie I : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat social féminin

Conclusion de la première partie

Cette partie permet aux lecteurs de comprendre le sujet de recherche à travers une explication des notions jugées essentielles. L'objectif était de fournir des informations sur les définitions de certains concepts en rapport avec notre sujet. Ces dernières sont l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social et l'entrepreneuriat social féminin.

la dynamique entrepreneuriale permettra de créer progressivement de plus en plus d'emploi, grâce aux entrepreneurs qui jouent un rôle actif dans la réduction du problème du chômage régional et de l'amélioration du climat social et l'augmentation du niveau de vie du peuple en adoptant les dernières innovations dans la production d'une grande variété de biens et services à grande échelle ce qui permet de réduire les coûts et ouvre la voie vers un développement économique. De ce fait les activités entrepreneuriales poussent à l'émergence d'activités secondaires, et permettent donc de donner un effet multiplicateur dans l'économie.

Les femmes entrepreneurs jouent un rôle important dans l'économie et cela en créant leurs propres entreprises pour devenir indépendante financièrement et ainsi améliorer les conditions de vie d'autres femmes en leur donnant la chance d'accéder au marché du travail.

Les femmes se trouvent confrontées à de nombreux obstacles relatifs au lancement et à l'exercice de leurs activités économiques. Il s'agit principalement des contraintes pour la promotion de l'entrepreneuriat social féminin.

Partie II :

Contribution des dispositifs d'aide à la
création d'activité du financement a
l'accompagnement.

Partie II : contribution des dispositifs d'aide à la création d'activité du financement à l'accompagnement.

Introduction de la seconde partie

La libéralisation des marchés, la conjoncture économique de l'ère de la mondialisation, la croissance du chômage et le taux élevé d'échecs des nouvelles entreprises créées, ces dernières années ont poussé les pouvoirs publics et les acteurs économiques à intervenir davantage en faveur de la création d'entreprise et dans l'accompagnement des différentes catégories de porteurs de projet de création d'entreprises. De plus, l'action publique en matière d'entrepreneuriat s'est beaucoup transformée. Ainsi, l'appui à la création d'entreprise s'est développé et s'est diversifié afin de répondre aux différents besoins des entrepreneurs potentiels, de l'amont à l'aval de l'acte entrepreneurial.

L'accompagnement des créateurs d'entreprises englobe les interventions de nombreux acteurs intervenant à différentes phases du projet de création et sous des modalités variées. L'opération de création exige la mise en œuvre de processus d'accompagnement fondés sur une relation symbiotique et efficace entre l'accompagnant et l'accompagné. L'accompagnement en Algérie se pose essentiellement sur l'accompagnement procuré par l'Etat, ces dispositifs mis en place encourage la création d'entreprise, constituent un facteur déterminant pour dynamiser l'environnement économique, et un outil privilégié pour la création d'emplois et d'activité d'autre part (ANSEJ actuellement ANADE, ANGEM, CNAC...), ce qui génère un accompagnement pas autant efficace car ses instituts englobent aussi d'autres services que l'accompagnement.

Nous avons défini dans le troisième chapitre le concept, les étapes, rôle et objectifs, types d'accompagnement ensuite les définitions et objectifs des différents dispositifs ANADE, CNAC, ANGEM, DASS et ANDI qui aident à la création d'entreprises et d'emploi sur le territoire de la WTO. Puis dans le dernier chapitre nous sommes basés sur l'analyse des données collectées auprès des organismes qui gèrent les dispositifs : CNAC, ANSEJ devenu ANADE, ANDI, ANGEM de la WTO. Après avoir analysé les données collectées on traitera les statistiques des dispositifs pour la période de 2010, 2020 en second les résultats de notre enquête aux prés d'un échantillon de 50 femmes financées par les différents dispositifs de la wilaya de TIZI-OUZOU.

Chapitre III :

Place de l'accompagnement dans les dispositifs
d'aide à la création d'entreprise en Algérie

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

Introduction

Au cours des années 80 la création de nouvelles entreprises sont apparue comme le principal levier de redressement des économies. la perte d'efficacité relative des politiques nationales et le recours aux initiatives pour lutter contre le chômage ont motivé une attention particulière aux micromarchés du travail et principalement au comportement des PME qui se sont révélées aptes à générer des emplois.

L'accompagnement est considéré comme un sujet primordial pour les gouvernements et les organisations internationaux car il joue un très grand rôle dans la réduction du taux d'échec de la petite entreprise.

D'une part, l'accompagnement favorise la création dans de bonnes conditions de rentabilité et de pérennité ; c'est pour cette raison que le nombre de structure d'accompagnement à la création d'entreprise a augmenté.

Mais d'autre part, certains créateurs ne font pas appel (ou bien ils font peu d'appel) à ces structures et certains refusent complètement leur aide.

Ce chapitre, traite en premier lieu la notion d'accompagnement entrepreneurial, et l'accompagnement des femmes entrepreneures, et en dernier lieu les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement entrepreneurial en Algérie.

Section 01 : Accompagnement (Présentation théorique)

L'accompagnement contribue à créer un contexte favorable à l'entrepreneuriat en fournissant un environnement sécurisant aux porteurs de projet, en leur offrant un certain nombre de services (locaux, conseils...) et en leur permettant d'être au contact d'autres entrepreneurs.

Cet accompagnement entrepreneurial se distingue des autres formes d'accompagnement par la variété des missions qui lui sont reconnues. Pour certains, il doit avant tout permettre au créateur d'identifier et d'acquérir des ressources, l'accompagnement permet de transmettre des connaissances à l'accompagné.

Les entreprises rejoindraient même des structures d'accompagnement non pas pour acquérir de nouvelles connaissances, mais pour améliorer leur réputation¹.

¹BAKKALI Ch 2010, Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise à l'heure de la gestion des compétences, article dans Management & Avenir 2010/9 (n° 39), pages 149 à 162

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

1.1 La notion d'accompagnement

Accompagner veut dire « aller avec ». Dans le domaine entrepreneurial, accompagner renvoie à l'aide présentée à l'entrepreneur, de le faire sortir de l'angoisse pour le risque qu'il prend¹.

L'accompagnement vise à rendre le créateur autonome et l'accompagnant ne doit en aucun cas se substituer au créateur, son rôle se limite à accompagner une personne ou une équipe porteuse d'une idée à faire cheminer cette idée pour qu'elle aboutisse à un projet de création réalisé (Jarniou, 2008).

Cet accompagnement va donner au créateur une certaine confiance dans ses actions et décisions. Même si l'accompagnement met en relation un accompagnateur et un accompagné, il ne s'agit pas de faire pour l'autre mais de l'amener à faire par lui-même.

Selon BARES (2004), l'accompagnement est une capacité d'intervention sur tous les aspects d'un projet, sans en isoler le juridique, le commercial, le financier et le social, et de suivre l'entreprise nouvellement créée².

En pratique, considérons habituellement que l'accompagnement, entant que processus d'aide au porteur de projet, concerne trois étapes : l'accueil, l'accompagnement et le suivi post-crédation, il vise à aider une personne ayant une idée de création d'activité afin qu'elle puisse concrétiser son projet et devenir un chef d'entreprise autonome dans l'hypothèse où son projet de création s'avère viable.³

1.2 Les étapes de l'accompagnement

L'accompagnement des créateurs d'entreprises est un processus d'aide au porteur de projet qui passe par trois étapes : l'accueil, l'accompagnement, le suivi post-crédation⁴.

A/ L'accueil : l'information, la sensibilisation et d'orientation ou de réorientation des porteurs d'idées de projets. C'est le début du traitement de l'idée et laisse une grande place à l'expression du porteur, ce dernier se présente et expose son projet, puis détaillant plus au moins la formalisation écrite du projet et les informations déjà réunies. Dans cette étape, le porteur explique son idée et les accompagnants vont l'aider à clarifier cette idée. Pour ce faire,

¹HADJ Kh 2013, L'accompagnement et les dispositifs d'aide à la création en Algérie, p.2

²KIZABA (G), 2008, Entrepreneuriat et accompagnement, outils actions et paradigmes nouveaux, Ed L'Harmattan, Paris, p.75

³AROUDJ L & al, 2017, Le rôle de l'accompagnement dans l'appui à la création d'entreprises : Cas de l'ANSEJ (antenne de Tizi-Ouzou). Mémoire de master en sciences commerciales. Spécialité finance, p.38

⁴BOUGHANEM F, 2008, L'entrepreneuriat féminin et son accompagnement : cas de l'accompagnement par l'ANSEJ des femmes entrepreneurs de la wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de magister science économique, UMMTO, p.94

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

des informations vont être échangées et des informations peuvent être suivies, l'accompagnant va également réaliser un pré-diagnostic du projet.

B/ L'accompagnement proprement dit¹ : comprend l'aide au montage du dossier pour aboutir à présenter un business plan², d'une part organiser un accompagnement financier, d'autre part des formations peuvent également être envisagées sur des points précis ainsi que des temps de rencontre avec l'accompagnant pour valider et construire le business plan. L'accompagnement peut être financier peut aller jusqu'à aider le porteur de projet dans ses démarches de négociation avec des porteur de fonds.

C/ Le suivi post-crétation : comprend toute les formes d'appui au chef d'entreprise visant à l'aider à mettre en place des outils de gestion adaptée, lui apporter des conseils pour la prise de décision. il s'agit bien d'une démarche qui comprend trois volets (l'accueil des créateurs, des prestation personnalisées et un suivi pendant une période plus au moins longue)³. Il consiste à L'aider à définir et à réaliser sa stratégie commerciale, à insérer son entreprise au mieux dans l'environnement. La réalisation de ces missions présuppose une expertise technique de l'accompagnement pour valider la viabilité du projet à conforter.

1.3 Les différentes formes d'accompagnement

L'accompagnement n'est pas limité au champ de l'entrepreneuriat, nous pouvons le rencontrer dans plusieurs milieux en éducation, en formation professionnelle, dans le domaine sportif, juridique, social...

L'accompagnement est pratiqué selon des formes différentes. Dans la langue française, on retrouve les mots suivant : aide, conseil, soutien, alors qu'en anglais c'est : la formation et l'information, *Counselling, coaching, tutoring, sponsoring ou mentoring*⁴.

- **L'information**

Une première forme d'action consiste à diffuser une information générale destinée au grand public sur le phénomène de création d'entreprise, sur la situation et l'importance de la création dans l'économie actuel sur les conditions de réussite et d'échec en matière de création. L'information est disponible grâce aux chambre de commerce ou organismes

¹BOUGHANEM F, 2008, op.cit p.95

²Le Business plan : « est un dossier synthétique de présentation d'un projet entrepreneurial, et une démarche d'analyse stratégique ayant permis de l'élaborer, il est composé d'un plan d'action détaillé et tente de démontrer la viabilité et la rentabilité de la future entreprise », FAYOLLE A, Entrepreneuriat, apprendre à entreprendre, Ed Dunod, Paris, 2004, P.292

³KIZABA G, 2008, Entrepreneuriat et accompagnement, outils actions et paradigmes nouveaux, Ed L'harmattan, paris p.75

⁴HADJ Kh 2013, op.cit p.2-3

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

spécialisés dans le traitement de l'information économique, financière ou juridique aux universités impliquées dans ce processus de lancement d'entreprises, aux revues spécialisées qui contribuent d'une manière très efficace grâce à la vulgarisation de l'information et à leur apport en conseils pertinents, souvent données par des spécialistes aux compétences indiscutables¹.

- **La formation**

La formation entrepreneuriale est aujourd'hui reconnue comme étant primordiale pour la bonne conduite des nouveaux projets entrepreneuriaux dans la mesure où elle permet d'améliorer des compétences des entrepreneurs. Nous distinguons la formation générale de la formation spécifique. La formation spécifique est destinée aux créateurs révélés, c'est-à-dire aux personnes ayant un projet plus au moins défini. Cette formation spécifique prend très souvent la forme d'une préparation à l'action et d'une mise en garde vis-à-vis des obstacles qui vont se présenter lors des phases de création et de croissance risquée.

Les formations générales en démarrage d'entreprise font cheminer l'apprenti entrepreneur à travers les différentes étapes d'une démarche de lancement d'entreprise. Par exemple, le participant sera appelé à faire une étude de marché, à valider son offre auprès de clients potentiels et à prendre contact avec des fournisseurs. À la fin d'une formation générale en démarrage d'entreprise, le participant devrait être en mesure de rédiger un excellent plan d'affaires.²

- **Counselling**

Aider un individu à résoudre des problèmes personnels ou à sortir d'une crise existentielle, pour tout individu rencontrant des problèmes personnels.

Conseil et consultance : c'est d'aider un individu à solutionner un problème spécifique. Appui d'un expert (médecin, avocat, consultant, scientifique...)

- **Coaching**

Il s'agit de l'augmentation des performances individuelles, un accompagnement individuel pour accroître la confiance en soi. Utilisé pour les sportifs, commerciaux et les cadres d'entreprises.

- **Mentorat**

Bénéficier de l'expérience d'un sénior pour bien gérer une carrière professionnelle aide inter générationnelle entre une personne expérimentée (souvent retirée des affaires) et un

¹AROUDJ L &2017, Op.cit, p.42

²L'Écuyer J-PH, 2017, Les types d'accompagnement en démarrage d'entreprise. <https://www.limeblogue.ca>

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

individu souhaitant faire carrière. Utilisée dans divers domaines des organisations (direction, reprise d'entreprise...).

- **Tutorat**

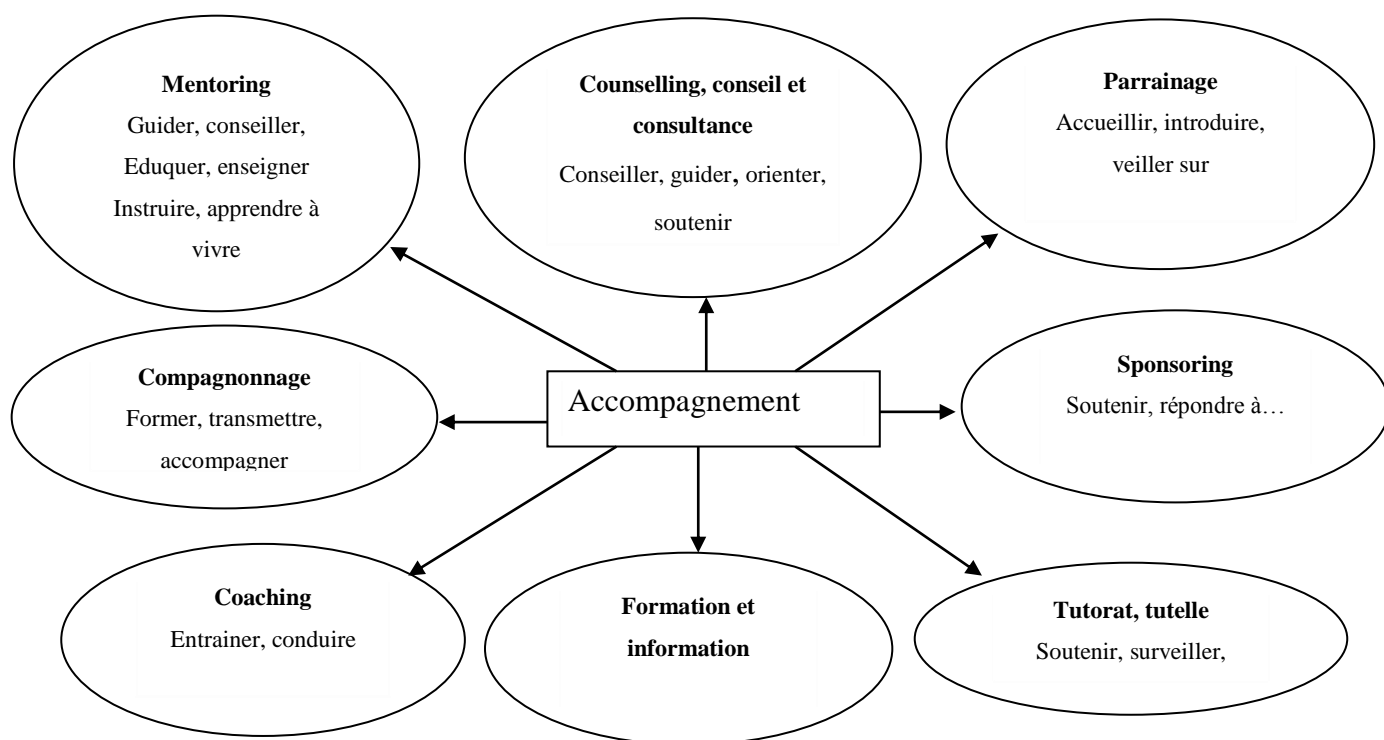
C'est l'acquisition de savoir-faire et intégration dans l'entreprise. Il s'agit d'un accompagnement d'un jeune par une personne plus âgée et plus expérimentée issue de l'entreprise ; on trouve cette forme au niveau de l'entreprise en général.

- **Compagnonnage**

Acquérir des savoir-faire anciens, c'est une de tutorat mais exercée au sein d'une confrérie et sur des métiers manuels

- **Parrainage**

S'insérer dans la vie professionnelle en profitant du réseau d'une aide à l'insertion professionnelle par une personne bien insérer dans le réseau, dans les organisations en général, les formes d'accompagnements sont présenter dans le schéma suivant :



Source : L'Écuyer J-PH, 2017, Les types d'accompagnement en démarrage d'entreprise. <https://www.limeblogue.ca>

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

1.4 Accompagnements des femmes entrepreneures

Le succès des femmes entrepreneures est considéré comme essentiel pour la création de richesses, l'innovation et le progrès économique dans le monde entier. Dans les pays développés, on observe une grande disparité dans les politiques d'encouragement, de support financiers et de mises en œuvre de projets¹.

En Algérie, la création d'entreprises féminines dépend d'un ensemble de dispositifs publics d'appui à la création des entreprises. Ces dispositifs ont été élaborés en 1988, car il s'agissait d'inscrire le chômage des jeunes comme une priorité majeure des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, on trouve beaucoup de femmes cadres et directrices d'entreprises publiques ou occupant des postes de responsabilité, mais malheureusement peu de femmes entrepreneures à la tête de moyennes et grandes entreprises. Ceci montre que les femmes algériennes préfèrent le travail rémunéré et ne pensent pas à créer leur propre entreprise. Ainsi, on peut dire que l'entrepreneuriat féminin en Algérie est un entrepreneuriat de nécessité.

1.4.1 Rôle de l'entrepreneuriat féminin dans l'économie algérienne

L'entrepreneuriat féminin est un facteur essentiel pour la création, le fonctionnement et la croissance des entreprises, et par voie de conséquence pour la croissance économique nationale². Son rôle dans la lutte contre le chômage et la création de richesses est de plus en plus ressenti.

L'entrepreneuriat féminin a remarquablement progressé en Algérie mais reste toujours lente et demeure au stade embryonnaire (Madoui&Gillet, 2005). Toutefois, nul ne peut négliger ou minimiser les efforts consentis par l'Etat algérien en direction des PME. Ces entreprises ont permis aux jeunes femmes de bénéficier de ressources financières considérables dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi.

1.4.2 Les défis de la femme entrepreneure en Algérie

La motivation principale pour la création d'une entreprise vient du désir d'avoir une certaine autonomie (posséder sa propre entreprise et sa propre source de revenu). Cependant, beaucoup d'obstacles demeurent réels et viennent décourager la femme lors de son parcours entrepreneurial. Parmi ces contraintes on peut citer :

- L'absence de soutien et d'accompagnement spécifique et adapté,

¹BESSOUH N, L'Ecole Supérieure de Management Tlemcen – Algérie. L'entrepreneuriat Féminin et son Accompagnement en Algérie - Bilan et Perspectives. Volume 9, Numéro 1, p. 20 consulté le 10/02/2021

²BESSOUH N, Op.cit p.23

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- L'accès au marché et à l'information,
- L'accès au financement,
- Les contraintes sociales et culturelles.

Section 02 : Dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie

Après une période difficile de son histoire et face à l'ouverture de son marché à la concurrence, l'Algérie est confrontée à de nombreux défis qui menacent sa compétitivité. Parachever le passage d'une économie administrée à une économie de marché, développer ses entreprises privées et accroître ses exportations hors hydrocarbures.

Pour promouvoir ce secteur prioritaire, fortement catalyseur et créateur de croissance et de valeur ajoutée, une loi d'orientation sur la promotion de la PME a été promulguée le 12 Décembre 2001¹. Dans le sillage de cette loi, il a été créé des pépinières d'entreprises, des incubateurs et des centres de facilitations, une agence de développement de la PME (ANDPME).

En plus de l'allègement des procédures de création de PME, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de soutien à la création de l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat ; Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ actuellement ANADE), Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

2.1 Objectifs et caractéristique dominantes des dispositifs d'appui

En raison de contraintes économiques qu'a connues plusieurs pays du monde, notamment dans les années 1980, les gouvernements ont décidé de créer des programmes d'emplois, orientés principalement vers la création d'emplois, indépendants et touchant les jeunes.

2.1.1 Objectifs des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise

L'objectif de ces dispositifs est d'inciter les chômeurs ou les sans-emplois à créer leurs entreprises pour favoriser leur retour à l'emploi. Ils sont en cela aidés par des associations, coopératives et structures publiques, dont les métiers s'articulent autour de l'accompagnement et / ou du financement du projet. Ces dispositifs présentent une double facette, ils apparaissent

¹Loi N° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 Décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

comme une voie possible de lutter contre le chômage et l'exclusion, et constituent un maillon de la politique de l'emploi : ils s'inscrivent donc dans le champ de la politique sociale.

2.1.2 Caractéristique dominantes des dispositifs d'appui

La configuration générale des dispositifs en place fait ressortir trois grandes caractéristiques¹ :

- **Première caractéristique** : ils sont principalement axés sur la création et le démarrage d'entreprise et notamment l'investissement initial, au détriment des autres phases du cycle de vie de l'entreprise (croissance et consolidation ; développement et maturité). Lorsqu'elles sont prises en compte, ces phases, ne viennent qu'à titre complémentaire et occupent une place périphérique et relativement secondaire.
- **Deuxième caractéristique** : c'est la création extensive d'entreprises qui a été privilégiée, le critère principal étant la maximisation du nombre d'entreprises nouvelles. Ceci traduit l'option prise pour un rattrapage quantitatif du retard accumulé par le secteur de la PME sur terrain de la densification de son tissu. L'orientation de promouvoir l'entrepreneuriat sur une large échelle a conduit à ouvrir tous les créneaux aux promoteurs. Cette ouverture avec possibilité de bénéficier des incitations indistinctement des secteurs, branches ou filières d'activité a été confortée par le fait que les choix de politique industrielle nationale étaient à l'étude. Dès lors ; la seule restriction à l'octroi d'avantages prévus ne pouvait être motivée que par la saturation du créneau. Dans ces conditions, les initiatives se sont naturellement ruées sur des secteurs comme le BTP, le commerce et le transport, tout en s'agglomérant dans le nord du pays, là où se concentre l'essentiel de la demande.
- **Troisième caractéristique** : derrière l'orientation extensive, c'est une création d'emploi qui soit la plus massive possible qui a été fortement priorisée au détriment des autres rôles que doit jouer l'entreprise dans l'économie et la société. La contribution à la valeur ajoutée a été négligée dans des conditions où les sources d'accumulation nationale continuent de poser sur hydrocarbures.

¹BRAHITI I & al 2017, Evaluation des dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie, Revue Algérienne de l'économie et finances N° : 07-Avril 2017-volume 2

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

2.2 Les différents dispositifs d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprise

De nombreux organismes dédient une partie de leur activité à l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Les structures publiques sont des agences chargées de l'exécution des politiques publiques d'aide et de soutien à la création d'entreprises. Ces agences sont censées apporter un appui important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leurs activités. Il s'agit de l'ANDI, CNAC, ANGEM, ANSEJ (actuellement ANADE).

2.2.1 L'agence nationale de développement de l'investissement (L'ANDI)

L'agence nationale de développement de l'investissement a été créée sous forme d'un guichet unique décentralisé par l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement. Le but principal du guichet unique est la simplification des procédures et des formalités pour la création des entreprises et pour la réalisation des projets. Dans le guichet unique, l'investisseur a comme interlocuteur unique le représentant de l'ANDI, qui l'assiste, en lui donnant toutes les nécessaires, vérifie les dossiers et les envoie aux services concernés¹.

A. Apparition de l'ANDI

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (l'ANDI) apparait sous forme d'un guichet unique décentralisé dans les 48 wilayas du pays, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement.

B. Rôle de l'ANDI

Selon le décret exécutif n°06-356 l'agence ANDI est chargée de :

- L'information, promotion et collaboration avec les acteurs publics et privés en Algérie et à l'étranger, pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, d'améliorer et de consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;
- Assurer un service de mise en relations d'affaire et de facilitation des contacts des investisseurs non-résidents avec les opérateurs algériens et de promouvoir les projets et les opportunités d'affaires ;

¹Document offert par l'agence ANDI de TIZI-OUZOU

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- Organiser des rencontres, colloques, journées d'études, séminaires et autres manifestation et évènement en rapport avec ses missions ;
- Participer aux manifestations économiques organisées à l'étranger en rapport avec la stratégie de promotion de l'investissement arrêtée par les autorités concernées ;
- Développer des relations de coopération avec des organismes étrangers similaires ;
- Assurer un service de communication avec le monde des affaires et la presse spécialisée ;
- Exploiter en liaison avec son objet, toutes études et informations se rapportant aux expériences similaires pratiquées dans d'autres pays.

Pour la réalisation de ces missions, l'ANDI est chargée de la constitution du guichet unique décentralisé (GUD). Les guichets uniques décentralisés (un GUD dans chaque wilaya) sont théoriquement conçus pour être les interlocuteurs privilégiés des investisseurs. Leur principal but réside dans la simplification de procédures et de formalités pour la création d'entreprise et pour la réalisation de projets¹.

2.2.2 La Caisse National d'Allocation Chômage (CNAC)

Le dispositif CNAC est créé par le décret présidentiel n°03-514 du 30/12/2003, dans le but de soutenir la création d'activités, en Juin 2010 les pouvoirs publiques, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspiration de la population concernée².

A. Création de la CNAC

La CNAC a été créé dans le but de préserver les postes d'emplois, chargé de sa mise en œuvre, développe une démarche opérationnelle visant les objets suivants :

- Promouvoir l'esprit entrepreneurial ;
- Offrir des crédits adoptés à des conditions avantageuses.

L'investissement dans les activités industrielles et/ou des services, sauf la revente en l'état, pour un montant maximum de l'investissement est de 10 000 000 DA, le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :

Niveau 1 : 1% lorsque le montant de l'investissement \leq 5 millions DA.

Niveau 2 : 2% lorsque le montant de l'investissement est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal à 10 millions DA.

¹Document offert par l'agence ANDI

²Conception des informations à partir du site officiel de la CNAC, www.cnac.dz

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

Ce dispositif prend en charge les personnes répondant aux conditions d'accès ci-après ¹:

- Être âgé de 35 à 50 ans.
- Résider en Algérie.
- Ne pas avoir occupé un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande.
- Être inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi (ANEM) depuis 6 mois comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la CNAC.
- Disposer d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.
- Ne pas avoir exercé une activité pour son propre compte depuis au moins 12 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

Il faut souligner que les chômeurs-promoteurs justifiant d'un savoir-faire dans l'activité projetée mais ne possédant de titres pouvant être retenues après construction complète de leur dossier et seront orientés auprès de la structure d'accompagnement où des dispositions seront prises auprès des organismes formateurs habilités pour valider le savoir-faire.

B. Objectifs de la CNAC

la CNAC a plusieurs objectifs on peut citer :

- Propose un crédit sans intérêt en deux (2) et cinq (5) millions de dinars ;
- L'assurance chômage le premier besoin de chacun consiste à retrouver un statut et à s'assurer un revenu. c'est le premier métier et en quelque sorte la raison d'être de la CNAC ;
- Les centres de recherches d'emploi.(CRE) sont des structures de la CNAC qui permettent aux personnes désirant retrouver un emploi salarié de bénéficier d'une méthode de soutien et de recherche de groupe basée sur les techniques modernes d'aide au retour à l'emploi. Cette méthode a pour but de rendre le chercheur d'emploi autonome dans sa démarche de réinsertion professionnelle dans le marché du travail avec plus de confiance en soi ;

¹www.cnac.dz

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- L'aide aux entreprises en difficulté (AED). Prévues dans le dispositif législatif d'assurance chômage, l'aide aux entreprises en difficulté (AED) a été lancée par décision du conseil d'administration de la CNAC en juillet 2000 et bénéficie du soutien des autorités publiques et des institutions financières ;
- La création et à l'extension d'activité. Les projets d'investissement sont initiés par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans dans le cadre du dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités.

C. Structure du montage financier

La CNAC offre deux types de financement :

1- Le financement triangulaire

Le financement du projet est constitué de l'apport personnel du chômeur-promoteur, du prêt non rémunéré de la CNAC le montant varie selon le niveau d'investissement ou du crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifié par la CNAC, garanti par le FCMG à hauteur de 70%.

Tableau n°3 : Le financement triangulaire

Investissement	Inferieur ou égale à 05 million de DA	Supérieur à 05 et inferieur ou égale à 10 million de DA
Apport personnel	1%	2%
Prêt Non rémunéré CNAC	28%	28%
Crédit bancaire	70%	70%

Source : Ministère du Travail de l'emploi et de la Sécurité Sociale Caisse Nationale d'Assurance Chômage, www.cnac.dz

Les chômeurs promoteurs peuvent créer une micro-entreprise financée en totalité sur leur fonds propres ; ils bénéficient de tous les avantages prévus dans le cadre de ce dispositif (accompagnement, avantages fiscaux). La décision d'octroi d'un crédit relève de la banque ou de l'établissement financier qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de dépôt du dossier de crédit auprès de leurs services pour se prononcer. Les prêts bancaires obtenus sont éligibles à la bonification. La bonification des taux d'intérêts sur les crédits d'investissement consentis par les banques aux chômeurs – promoteurs est fixée à :

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

Tableau n°4 : bonification des taux d'intérêt

Bonification des taux sur les crédits d'investissements	% d'intérêt
Zones spécifiques	90%
Wilayas du sud et haut plateaux	75%
Hydraulique, pêche, agriculture	75%
Autres secteurs	50%

Source : www.cnac.dz

Les bénéficiaires du crédit ne supportent que le différentiel non bonifié du taux d'intérêt. Le promoteur peut bénéficier d'autres avantages notamment fiscaux à savoir une franchise de TVA sur les équipements à acquérir ; bénéficie du taux d'intérêt réduit de droit de douane et bénéficie du taux réduit des droits de mutation.

2.2.3 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Ce dispositif est placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et de la famille. Il vise à lutter contre le chômage et la précarité en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus dans les zones rurales, en développant l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale.

Ses buts principales sont la gestion du dispositif du microcrédit, soutenir et accompagner les bénéficiaires, octroyer des prêt sans rémunération et le suivi des activités réalisées. L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement allant du petit prêt de service (PNR¹ financé par l'ANGEM avec un plafond de (100 000 Da) Jusqu'au prêt plus important (ne dépassant pas 1 000 000 Da) faisant appel à un montage financier avec une banque publique.

A. Origine et conditions d'accès de l'ANGEM

L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), créée par le décret exécutif n°04- 14 du 22 janvier 2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personne à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité².

Le dispositif de microcrédit est destiné à des catégories de citoyens en chômage, quel que soit leur âge, en particulier les femmes au foyer sans revenus et/ou disposant de petits

¹Prêt Non Rémunéré pour l'achat de la matière première

²www.angem.dz

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

revenus et les personnes disposant d'un savoir-faire ne nécessitant pas un local. Il consiste en l'octroi de prêts de petits volumes par les banques, établissements financiers et l'ANGEM pour l'acquisition de petits équipements et de matières premières (pour ceux disposant d'équipement de production).

Pour postuler au micro crédit, les promoteurs doivent :

- être âgé de 18 ans et plus.
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité.
- S'engager à rembourser en fonction d'un échéancier le crédit à la banque et le prêt sans intérêts à l'ANGEM.

B. Buts de l'ANGEM

- Créer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités,
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées,
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses de cahiers des charges qui les tient à l'agence,
- Assister les bénéficiaires du micro crédits, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.
- Assure un accompagnement en matière de formation et d'encadrement.

C. Objectifs de l'ANGEM

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et dans la phase d'exploitation.
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant aux respects des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises.
- Soutenir à la commercialisation des produits issus du micro crédit par l'organisation des salons d'exposition/vente¹.

D. Type d'activités financée par l'ANGEM (annexe n°1)

La liste des activités financée par l'ANGEM se présente comme suit :

Industrie, agriculture, artisanat, services, bâtiments et travaux publics, activités.

E. Forme de financement du micro crédit

- **(financement triangulaire)** le coût du projet ne saurait dépasser **1000000 DA** avec un apport personnel de 1% et 29% de prêt non rémunéré et 70% d'un crédit bancaire sans intérêt. Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1000 000 DA (avant la promulgation précédente, le montant est de 400000DA).²
- **(achat de matière première)** Des prêts sans intérêt destinés à l'achat de matière première dont le coût ne serait dépasser les **100000DA** ce coût peut atteindre **2500000DA** au niveau des wilayas du sud.

Bénéficiaire aussi d'un délai de remboursement compris entre 24 et 36 mois.

2.2.4 Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes actuellement (ANADE)

Le dispositif ANSEJ a été créé après l'échec du dispositif d'insertion professionnel de jeunes, et cela en application des dispositions de l'article de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996. Il est créé sous la dénomination de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

¹Document offert par l'agence ANGEM

²Ibid.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

par abréviation « ANSEJ » ci-après désignée. Cette agence est un organisme à caractère spécifique régie par les dispositions du décret exécutif n° 96 – 296 du 24 RabieEthani 1417 correspond au 8 septembre 1996, complété par le décret exécutif n°03 – 288 du 6 septembre 2003¹.

A. Définition et conditions d'éligibilités de l'ANSEJ

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) est une « institution à caractère publique, placée sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance.²L'ANSEJ fondé sur une approche économique visant l'accompagnement et l'aide des jeunes chômeurs pour la création, le développement et l'extension de micro-entreprises de production de biens et de services

Le montant maximum de l'investissement est de 10.000.000 DA après les modifications dans le cadre de la loi de finance 2004 (le seuil était de 4.000.000 DA avant modification).

Pour bénéficier de ce dispositif, on doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité Algérienne ;
- Être chômeur ;
- Être âgé entre 19 et 35 ans, l'âge est limité à 40 ans lorsque l'investissement génère au moins trois (03) emplois permanents ;
- Le gérant de sexe masculin doit être dégagé du service national ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;
- Ne doit pas occuper un emploi rémunéré au moment de la demande de création de la micro-entreprise ;
- Mobiliser un rapport personnel pour le financement du projet ;
- Tout promoteur a le droit à une seule fois aux avantages liés au dispositif.

B. Rôle et buts de l'ASEJ

L'ANSEJ doit ³:

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.

¹www.ansej.dz

²www.ansej.dz

³Décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

L'ANSEJ a pour objectifs de :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

C. Ressources et les emplois de l'agence

• Les ressources :

Elles comprennent dans le cadre de l'article 16 de la loi de finance complémentaire pour 1996 :

- Les dotations du budget de l'Etat.
 - Les produits des taxes spécifiques instituées par les lois de finance.
 - Une partie de solde du compte d'affectation spécial N° 302.409 intitulé « fonds national pour la promotion de l'emploi » à sa clôture.
 - Les produits des remboursements de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs.
 - Toutes autres ressources ou contribution.
- #### **• Les emplois :**
- le financement des actions de soutien à l'emploi des jeunes.
 - l'octroi de prêt non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs en vue de compléter le niveau de fonds propres qu'il soit éligible au prêt bancaire.
 - Les garanties à délivrer aux banques ou aux établissements financiers.
 - Les frais de gestion liés à la mise en œuvre des programme et actions susvisées, notamment ceux liés au financement de l'organisme national.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

L'apport personnel que doit mobiliser le jeune promoteur dans le cadre du dispositif ANSEJ dépend du montant de l'investissement, il est fixé selon les niveaux suivants :

Niveau 1 : lorsque le montant de l'investissement est inférieur ou égal à deux millions de dinars, l'apport du jeune promoteur est fixé à 5% du montant global de l'investissement.

Niveau 2 : l'apport du jeune promoteur est de 10% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à deux millions de dinars et inférieur ou égal à dix millions de dinars.

Lorsque les projets initiés dans le cadre du dispositif ANSEJ sont réalisés dans les zones spécifiques, c'est-à-dire des régions à promouvoir, le seuil minimum du niveau 2 devient 8%¹.

E. Bonification des taux d'intérêts

Les crédits d'investissements initiés dans le cadre de l'ANSEJ bénéficient d'une bonification des taux d'intérêts, cela veut dire qu'une partie des intérêts bancaires sont pris en charge par le fond national de soutien à l'emploi des jeunes.

- Lorsque les investissements sont réalisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche, la bonification est fixée à 75% du taux débiteur appliqué par les établissements du crédit. Cela veut dire que l'ANSEJ par le biais du fond national de soutien à l'emploi des jeunes prend en charge 75% du taux d'intérêt appliqué.
- Lorsque les investissements sont appliqués dans les autres secteurs d'activités, la bonification est fixée à 50% du taux débiteur appliqué par les établissements du crédit.
- L'aide consentie par le fonds de soutien à l'emploi de jeunes est destinée au financement de projets réalisés, à titre individuel ou collectif par les jeunes promoteurs.

F. Formes et structures de financement :

Il existe deux formes de financement de l'investissement dans le cadre de la création de la micro-entreprise. Chaque forme présente des avantages fiscaux et parafiscaux et des aides financières qui varient selon le niveau de l'investissement de réalisation et d'exploitation du projet.

- **Première forme : Le financement triangulaire**

Ce financement triparti fait participer trois acteurs :

¹www.ansej.dz

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- La banque avec un crédit de 70% (un prêt bancaire bonifié à 100%).
- L'ANSEJ avec un prêt sans intérêt de 28% ou 29%.
- Le promoteur avec un apport personnel de 1% ou 2%.

- **Deuxième forme : Le financement mixte**

Dans ce type de financement l'apport personnel de 71% ou 72% du montant d'investissement est complété par un prêt sans intérêt de 28% ou 29% accordé par l'ANSEJ.

G-Emploi de jeunes¹, L'ANSEJ devient officiellement « l'ANADE »

C'est désormais officiel. L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) devient « l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » par abréviation « ANADE ». le changement de dénomination et les nouvelles missions de l'agence sont fixés dans le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination, qui vient de sortir dans le dernier numéro du journal officiel.

Selon le décret les nouvelles missions de l'agence concernent :

- Mettre en œuvre toute mesure de nature à permettre la mobilisation et l'utilisation, dans les délais impartis, de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activités en faveur des jeunes, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Elaborer la cartographie nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs et sa mise à jour périodiquement, conjointement avec les secteurs concernés.
- Encourager la mise en place et le développement des écosystèmes en fonction des opportunités d'investissement offertes par les différents secteurs et qui répondent aux besoins du marché local et/ou national et de veiller à la modernisation et à la normalisation du processus de création. Accompagnement et suivi des micro-entreprises.
- Elle se charge également d'élaborer et de développer des outils de Business Intelligence, dans une démarche prospective, dans le but d'un développement économique équilibré et efficace

¹IMENE A., 2020, Emploi de jeunes : L'ANSEJ devient officiellement « l'ANADE » <https://www.algerie-eco.com> consulté le 20/08/2021

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- De moderniser et de numériser les outils de gestion de l'agence et du dispositif de création des micro-entreprises.
- D'encourager l'échange d'expérience à travers les programmes des organismes internationaux et des partenariats avec les agences étrangères d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat et de la micro-entreprise.
- D'assurer la gestion des micros zones d'activités spécialisées, aménagées au profit des micro-entreprises. Ainsi donc, cette batterie de missions dont est chargée l'ANADE justifie le changement de dénomination d'une agence qui avait évolué sous la coupe du ministère du Travail depuis sa création jusqu'à mai dernier.

2.2.5 Direction de l'action sociale et solidaire (DASS)

Présentation de la direction

A. Organisation

Le Secteur des Affaires Sociales¹, était auparavant couvert par deux services, sous tutelle de l'ex Direction de la Santé et de la Protection Sociale jusqu'à, la création de l'action sociale et de la solidarité.

Par le décret exécutif n° 96-471 du 18/12/1996, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'Action Sociale réaménagé par le décret exécutif n°10-128 du 28/04/2010.

B. Missions et objectif de la DASS

Au titre de l'action sociale de l'Etat

- De veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans tous les domaines liés aux activités de l'action sociale.
- De mettre en place, en relation avec les autorités locales, le dispositif d'information relatif à l'évaluation des besoins en matière d'action sociale et au recensement des catégories démunies et des personnes en situation de handicap.
- D'organiser le dispositif de gestion de l'aide sociale de l'état.
- D'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'aide et de soutien direct en faveur des catégories sociales démunies et/ou handicapées.
- De veiller à l'application des mesures et programmes de protection, d'éducation et d'enseignement spécialisé et de prise en charge de toutes catégories de personnes handicapées.

¹<http://wilaya-tiziouzou.dz/developpement-social-et-insersion> consulté le 10/09 /2021

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

- De veiller à la disponibilité des moyens nécessaires et des structures de prise en charge des enfants privés de famille, publiques et privés, d'en assurer le suivi le contrôle et d'œuvrer à la réinsertion sociale et familiale.
- De veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour l'accueil et la prise en charge des enfants et adolescents en difficulté sociale et /ou en danger moral.

Au titre de la solidarité nationale

- D'encourager et d'encadrer toutes les mesures de promotion de l'expression de la solidarité nationale à travers les dons legs.
- D'identifier et d'évaluer en relation avec les secteurs concernés les besoins en matière de solidarité nationale.
- D'organiser la diffusion de l'information relative aux programmes locaux de solidarité.
- De veiller à la gestion rationnelle des biens et au bon fonctionnement des structures relevant du secteur, notamment ceux mis à la disposition du mouvement associatif activant dans le domaine de compétence du secteur telles que les missions des associations.
- De veiller à la mise en œuvre des programmes visant le développement communautaire participatif.
- De promouvoir et d'organiser des actions de sensibilisation citoyenne pour lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.
- D'assurer la coordination intersectorielle dans le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- De contribuer à la promotion des actions sociales et de solidarité en faveur de la communauté nationale à l'étranger.
- D'encourager la participation du mouvement associatif dans leurs actions menées par le secteur dans le domaine sociale et humanitaire.
- De veiller à la gestion du fond documentaire et la conservation des archives.

La vision globale et l'objectif premier du secteur de l'action sociale est la prise en charge des catégories sociales dites particulières (handicapés, enfance abandonnée, enfants et jeunes en danger moral, personnes âgées, démunis ... etc.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

C. Les activités de la DASS

- **Les activités économiques :**

Travaux public, Transport, Environnement, Foret, Pêche, Ressources en eaux, Tourisme et artisanat, Commerce, Energie, Industrie et mines, Poste et télécommunication, Equipement publics, Urbanismes et construction, Agriculture

- **Les actions socioculturelles**

Action sociales, OPGI, Culture, Protection civile, Education, Affaires religieuses, Jeunesse et sport, Enseignement et FP, Santé.

D. Les dispositifs d'insertion sociale créés sont les suivants :

TUP HIMO ex (ABC), Blanche Algérie, Développement Communautaire (DEV-COM), Prime d'Insertion des Diplômés (PID) ex. CPE, Prime d'Activité et d'Insertion Sociale (PAIS) ex. ESIL (Actuellement DAIS), En plus de l'ancien dispositif ayant trait à l'Indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG, filet social).

- **Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre TUP-HIMO**

Le programme TUP-HIMO consiste à la réalisation des petits projets d'utilité publique dans les zones défavorisées, qui permettront l'amélioration des conditions de vie de la population tout en créant de l'emploi temporaire et faciliter l'émergence de micro entreprises.

- **BLANCHE ALGÉRIE**

L'opération « Blanche Algérie » vise l'assainissement des quartiers par le curage et le nettoyage, le tri, et le transport des déchets solides et ménagers, d'une part et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes chômeurs, d'autre part et ce par la création de micro entreprises au profit des jeunes chômeurs, du quartier ou de la commune d'implantation du projet.

- **Développement communautaire (DEV-COM)**

Le dispositif du développement communautaire vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés, par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçus pour répondre à leurs besoins prioritaires.

Le dispositif est géré au niveau central par l'Agence de Développement Social (A.D.S), au niveau régional par des directions régionales et au niveau wilaya par les directions de l'action sociale et de solidarité.

Les projets éligibles au dispositif doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien être quotidien et la création d'emploi tels que :

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

les travaux d'assainissement, l'adduction en eau potable, l'éclairage public et la réalisation ou la réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives.....

Les projets doivent être parrainés et présentés par des associations ou par les communes sur la base des aspirations des populations ;

- **Primes d'insertion des diplômés (P.I.D)**

L'ancrage juridique : décret exécutif n° 08- 127 du 30 avril 2008 portant mise en place du dispositif de la prime d'insertion des diplômés PID en remplacement du dispositif des contrats de pré- emploi CPE lancé en 1998.

Le programme des primes d'insertion des diplômés est destiné aux jeunes primo-demandeurs, diplômés de l'Enseignement Supérieur et techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation.

Les primes d'insertion des diplômés sont basées sur des mesures incitatives pour les entreprises afin d'ouvrir des débouchés pour les jeunes diplômés. Les diplômés retenus sont mis en situation d'insertion auprès d'employeurs des secteurs publics et privés pour une période initiale de 12 mois renouvelable une seule fois pour une durée de 06 mois dans le secteur économique et 12 mois dans le secteur administratif, à la demande de l'employeur.

- **Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS)**

C'est un programme qui vise l'insertion sociale des personnes sans revenu en situation de précarité sociale, dans des activités d'utilité publique et sociale.

Chapitre III : Place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie

Conclusion

En conclusion, nous soulignons l'importance des structures d'accompagnement dans le processus entrepreneurial (allant de la pré-crédation jusqu'à la création et à la poste création). Dans un contexte caractérisé par la libéralisation des marchés, la transition vers l'économie de marché, la croissance du chômage. Les pouvoirs publiques sont davantage poussés à intervenir en faveur de la création d'entreprises et à l'accompagnement des différents catégories de porteurs de projet de création d'entreprises.

Ainsi, l'appui à la création d'entreprise s'est développé et s'est diversifié afin de répondre aux différents besoins des entrepreneurs potentiels, qu'il soit homme ou femme. Même si les pratiques de l'accompagnement se sont développées depuis plus de vingt ans dans les pays développés elles restent à leur phase primaire dans les pays sous-développés.

Ces dispositifs ont été élaborés en 1988, car il s'agissait d'inscrire le chômage des jeunes comme une priorité majeure des pouvoirs publics. Aujourd'hui, on trouve beaucoup de femmes cadres et directrices d'entreprises publiques ou occupant des postes de responsabilité, mais malheureusement peu de femmes entrepreneures à la tête de moyennes et grandes entreprises. Ceci montre que les femmes algériennes préfèrent le travail rémunéré et ne pensent pas à créer leur propre entreprise. Ainsi, on peut dire que l'entrepreneuriat féminin en Algérie est un entrepreneuriat de nécessité.

Comme /pour les hommes, les femmes algériennes ont elles aussi bénéficié de tous les avantages relatifs à l'emploi et aux programmes nationaux, tels que les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, le programme de la relance économique, le programme national du développement agricole et le programme du développement rural. Les programmes d'aide à la création d'entreprises féminines ont été soutenus notamment par des organismes nationaux tels que l'ANSEJ, la CNAC, et l'ANGEM dont l'une des missions est d'accompagner tous les projets de femmes porteuses d'idées à travers le soutien financier et la formation.

Chapitre IV :

Entrepreneuriat social des femmes promotrices des
différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-
OUZOU

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Introduction

L'indicateur majeur de l'intégration des femmes dans la dynamique économique est sa participation dans le travail salarié sous sa forme structurée et légale et dans l'activité indépendante à travers l'initiative privée, autrement dit vers l'acte d'entreprendre.

Malgré les progrès importants enregistrés en faveur des femmes, le statut dominant de celles-ci au sein de la société est encore déterminée par sa place au sein de la famille et ses rapports avec l'homme au sein du couple conjugal. En effet les sociologues du travail, en cherchant à comprendre les modalités d'accès à l'emploi dans un contexte de pénurie ont mis en évidence les rôles joués par l'âge, le sexe, le diplôme, l'origine sociale, les réseaux d'appartenance.

Dans ce sens, nous voulons arriver à dresser un profil de femmes entrepreneures dans la wilaya de TIZI-OUZOU, laquelle est riche de ses traditions et coutumes qui prônent de l'entraide et la solidarité communautaire et tenter de faire une lecture de la dynamique économique à travers l'incidence de ces traditions sur l'esprit d'entreprise. Notre enquête va également nous permettre d'étudier la relation d'accompagnement porteur de projet et conseiller à la création dans le but de déterminer les avantages des dispositifs dans le soutien à la création d'entreprises féminines.

Section 01 : Analyse des données statistiques sur les entreprises créent par les femmes dans le cadre des dispositifs (ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI)

Cette section est consacrée pour l'analyse des données que nous avons collectés auprès des dispositifs (ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI, DASS) de Tizi-Ouzou, chaque dispositif parmi les quatre est analysé séparément des autres.

1.1 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Depuis sa mise en place au niveau de la wilaya de T.O en 2016 jusqu'a 2020, la CNAC a participé au financement de la création de 8966 entreprises, dans différents secteurs économiques.

1.1.1 Répartition des projets financés par la CNAC par secteur d'activité durant la période 2016/2020.

Le tableau suivant présente la répartition des PME créés par le dispositif CNAC durant 2016/2020 situation arrêtée au 31/12/2020.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°5 : Répartition des projets financés par la CNAC par secteur d'activité

Année	Agriculture et pêche	Artisanat	BTPH	Industrie	Services	Transport	TOTAL
2016	111	96	68	74	135	2	484
2017	36	26	17	27	30	0	136
2018	74	4	6	20	29	0	133
2019	74	3	10	21	24	0	132
2020	91	3	18	11	23	0	58
TOTAL	386	132	119	153	241	0	1031

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Les statistiques consolidées dans le tableau n°5, constitue une source importante pour apprécié les bilans de dispositif en termes de création d'entreprise et d'emploi durant la période 2016/2020. Et la prédominance du secteur du l'agriculture et pêche avec un total de 386 puis le secteur du service qui totalise 241 suivi par l'industrie, l'artisanat et BTPH.

1.1.2 Répartitions des projets financés par année et par banque (2016/2020)

Tableau n°6 : Répartitions des projets financés par année et par banque

Désignation	BADR	BDL	BEA	BNA	CPA	TOTAL
2016	211	119	42	71	43	486
2017	49	41	12	12	22	136
2018	81	27	4	12	9	133
2019	76	19	5	15	17	132
2020	95	19	6	13	13	146
TOTAL	463	225	69	123	104	1033

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Le tableau n°6 montre que le totale des projets financés par les BDL et BADR sont plus élevés que les nombres de projets financés par les autres banque.

1.1.3 Répartition des projets financés par année et par genre (2016/2020)

Tableau n°7 : Répartition des projets financés par année et par genre

Année	Homme	%	Femme	%	TOTAL
2016	382	79%	104	21%	486
2017	107	79%	29	21%	136
2018	110	83%	23	17%	133
2019	104	79%	28	21%	132
2020	113	77%	33	23%	146
TOTAL	816	79%	217	21%	1033

Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

A la lecture de ce tableau n°7 nous constatons clairement la prédominance des hommes par apport aux femmes durant toutes les années.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

1.1.4. Répartition des projets financés par année et par niveau d'instruction (2016/2020)

Tableau n°8 : Répartition des projets financés par année et par niveau d'instruction

Désignation	Analphabète	Primaire	Moyen	Secondaire	Formation professionnelle	Universitaire
2016	1	70	241	116	17	41
2017	1	17	64	34	9	41
2018	0	24	66	27	1	11
2019	0	18	58	28	4	15
2020	0	26	57	31	3	24
TOTAL	2	155	486	236	34	132

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

A partir des résultats de ce tableau on constate que le niveau d'instruction des femmes au cycle moyens plus élevé avec 486 projets et secondaire avec 236, puis le primaire avec un nombre 155 projets.

1.1.5 Répartition des projets financés par tranche d'âge

Tableau n°9 : Projets financés par tranche d'âge

Age	Cumul au 31/12/2020
[30-35[2080
[35-40[2965
[40-45[2563
[45-50[1626
[50-55]	437
TOTAL	9671

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Un nombre important des projets financés essentiellement par tranche d'âge entre 35 et 45 ans, c'est la tranche la plus touché par le chômage pour les jeunes.

1.1.6 Emplois créés par la CNAC par secteur d'activités et par année (2010/2020)

Tableau n°10 : Emplois créés par secteur d'activité par la CNAC

Année	Agriculture et pêche	Artisanat	BTPH	Industrie	Services	Transport	TOTAL
2016	221	312	253	240	296	2	1324
2017	75	91	64	87	76	0	393
2018	153	10	19	61	78	0	321
2019	150	11	40	58	64	0	323
2020	168	9	59	28	55	0	319
TOTAL	767	433	435	474	569	2	2680

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Le point marquant dans la lecture des statistiques, c'est la prédominance du secteur d'Agriculture et pêche avec un total de 767 d'emplois et le secteur du service puis le secteur de l'industrie qui totalise 474 emplois créés.

1.1.7 Le nombre d'emplois créés par genre et par année

Tableau n°11 : l'emploi créé par genre et par année

Année	Homme	%	Femme	TOTAL	%
2016	1025	77%	299	1324	23%
2017	300	76%	93	393	24%
2018	281	88%	40	321	12%
2019	279	86%	44	323	14%
2020	269	84%	50	319	16%
TOTAL	2154	80%	526	2680	20%

Source : Etablie à partir des données statistiques de la CNAC de T.O

Nous constatons clairement la prédominance des hommes par rapport aux femmes avec un total de 2154 d'emplois.

1.1.8 Nombre de projets financés et total emplois durant (2016/2020) (Annexe n°1)

D'après les résultats obtenus, nous remarquons qu'il y a une forte concentration de projets créés dans la daïra de TIZI OUZOU avec 1534 projets créés et le total emploi est de 3311 dont 793 sont des femmes. Suivi par les daïras suivantes: DRA BEN KHEDDA avec 328 entreprises et 575 de total emplois dont 107 sont des femmes, OUAGUENOUN avec 258 entreprises et 501 total d'emplois dont 121 sont des femmes, DRAEL MIZAN avec 335 entreprises 607 total emplois dont 61 sont des femmes, BENI DOUALA avec 220 entreprises et 459 total emploi dont 67 sont des femmes, BOGHNI avec 304 entreprises et 562 total emploi et 68 sont des femmes, AZAZGA avec 230 entreprises et 497 total emplois et dont 118 sont des femmes. Sachant que la majorité des communes de ces daïras sont de nature urbaines, cela est lié principalement à la disponibilité du foncier industriel, mais aussi au maillage infrastructurel, alors que les daïras rural tel que : AZEFFOUN, BENI YENNI, BENI ZIKI, IFERHOUNEN enregistrent des taux faibles en modes de création des projets.

1.2 Agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM)

1.2.1 Répartition des projets des femmes entrepreneures financés par ANGEM par secteur d'activité et le nombre d'emploi créés durant la période de 2016/2020

Le dispositif ANGEM finance plusieurs secteurs d'activités comme l'agriculture, pêche, la très petite industrie, BTP, les services, l'artisanat et le commerce. Durant la période allant du 2016 jusqu'au 2020, l'ANGEM a pu financer la création des entreprises.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°12 : Répartition des entreprises créées par le dispositif ANGEM par secteur d'activité pour la période allant 2016/2019 avec :

PNR jusqu'à 40 000 DA

Secteur d'activité	Nombre d'activité financés		Total	Montant total	Emploi créés Femmes
	F	H			
Agriculture	390	358	748	29920000 ,00	390
TPI	442	21	463	18520000,00	442
BTP	1	40	41	1640000,00	1
Services	77	25	102	4080000,00	77
Artisanat	1535	27	1562	0,00	1535
Pêche	0	0	0	0	0
Totaux	2445	471	2916	116640000,00	2445

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANGEM de T-O

Tableau n° 13 : PNR jusqu'à 100 000 DA

Secteur d'activité	Nombre d'activité financés		Total	Montant total	Emploi créés Femmes
	F	H			
Agriculture	47	176	223	2300000,00	47
TPI	120	26	146	14600000,00	120
BTP	2	67	66	6900000,00	2
Services	74	38	112	11100000,00	47
Artisanat	250	57	307	30700000,00	250
Pêche	0	0	0	0,00	0
Totaux	493	364	857	85700000 ,00	493

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANGEM de T-O

Tableau n°14 : PNR jusqu'à 1000 000 DA

Secteur d'activité	Nombre d'activité financés		Total	Montant total	Emploi créés Femmes
	F	H			
Agriculture	41	1822	163	42246400,01	82
TPI	200	78	278	63907209,02	600
BTP	1	180	181	94114925,06	1
Services	128	320	448	107934352,09	256
Artisanat	85	23	106	20167260,33	170

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Commerce	93	128	221	55402167,31	186
Pêche	0	13	13	17120184,10	0
Totaux	548	862	1410	355892497,92	1295

Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANGEM de T-O

Il ressort clairement du tableau n°10, 11 ,12 que : le nombre de projets financés est important dans tous les secteurs, le secteur de l'artisanat et celui de l'agriculture pour les PNR avec les montants de 40 000 on ajoute TPI pour 100 000 Da .les TPI et les services pour les PNR avec un montant de 1000 000 Da qui occupent les premières places dans le total des projets financés. Ces entreprises créent aident d'autres femmes en chômage par la création d'emploi qui dépasse 4233 postes d'emplois.

1.2.2 Répartition des projets créent par les femmes financées par l'ANGEM par tranche d'âge pour l'année 2016/2020.

Le dispositif ANGEM octroi des crédits à toutes personnes qui ont un âge plus de 18 ans sans limité l'âge.

Tableau n° 15 : Le financement par âges pour l'année 2016/2020

Age	Jusqu'à40 000 DA		40 001 DA100 000 DA		Financement triangulaire jusqu'à 1 000 000 DA		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H
18-29 ans	389	209	41	75	99	321	529	605
30-39 ans	664	139	158	145	216	306	103 8	590
40-49 ans	823	62	221	98	169	159	121 3	319
50-59 ans	430	46	70	35	60	66	560	147
60 ans et plus	139	15	4	10	4	10	147	35
Total	2445	471	495	362	548	862	348 7	1696

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANGEM de T-O

A travers ces tableaux nous réaliserons que la tranche d'âge dominante des femmes promotrices du dispositif est 30 à 39 ans et entre 40 à 49 ans, dans les différents types de financement qui sont accordés dans l'ANGEM.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

1.2.3 Répartition des projets créent par les femmes financées par l'ANGEM par niveau d'instruction.

L'ANGEM accorde les crédits quel que soit le niveau d'instruction des femmes.

Tableau n° 16 : Le financement par niveau d'instruction pour l'année2016/2020

Niveau d'instruction	Jusqu'à40 000 DA		40 001 DA100 000 DA		Financement triangulaire jusqu'à 1 000 000 DA		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Sans	338	19	28	22	11	14	377	55
Alphabétisé ou école coranique	5	0	0	0	0	0	5	0
Primaire	583	108	109	85	66	98	739	283
Moyen	1285	296	257	195	371	663	1832	1114
Secondaire	193	42	92	55	58	59	425	201
Universitaire	41	6	8	6	42	28	104	40
Total	2445	471	494	363	548	862	3487	1996

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANGEM de T-O

A travers ces tableaux on voit que les femmes qui ont un niveau d'instruction moyen et primaire qui sont les plus financées par le dispositif et pour toutes les formes du crédit au cours de toute les années 2016,2020 qui s'approchent au niveau de l'ANGEM pour qu'elles soient indépendantes financièrement de leurs familles set avoir leur propre entreprise. Aussi que la dernière position revient aux universitaires.

1.2.4 Répartition géographique des projets financés dans le cadre de l'ANGEM durant 2016/2020 (annexe 02)

D'après les résultats, nous remarquons une forte concentration de projets créés dans la commune de TIZI OUZOU avec 147 projets crée dont les femmes avec 59 projets. Suivi par les daïras suivantes: DRAEL MIZAN avec 131 entreprises dont les femmes avec 59 entreprises, OUAGNOUN avec 120 entreprises dont les femmes avec 38 entreprises, AZAZGA avec 103 et 50 entreprises pour les femmes AIN ELHAMAM avec 92 et 41 entreprises créées par les femmes .

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

1.3 Agence Nationale de soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ)

Durant cette période l'ANSEJ a pu financer la création de 1212 entreprises dans différent secteurs économiques, le tableau présente la répartition des PME et emplois crée par le dispositif ANSEJ pour la période 2016/2020.

Tableau n°17 : Répartition des PME et emplois créés par le dispositif ANSEJ pour la période 2016.

Secteur d'activité	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Emplois prévus		Nombre		Emplois prévus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	65	6	164	14		1		2
Service	72	16	189	40	3		9	
BTPH	114	6	310	14	14		62	
Industrie	72	12	190	34	6		27	
Artisanat	13	7	35	18	1		2	
Profession libérale	28	38	67	89	3	1	9	3
Maintenance	22	2	56	5	1		2	
Total	386	87	1011	214	28	2	111	5

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Tableau n°18 : Répartition des PME et emplois créés par le dispositif ANSEJ pour la période 2017.

Secteur d'activité	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre de projet		Emplois prévus		Nombre de projet		Emplois prévus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	28	2	68	5				
Service	25	12	88	30	2		7	
BTPH	49	5	136	16	5		21	
Industrie	41	10	124	29				
Artisanat	3	1	8	3				
Profession libérale	14	21	33	50	1	1	2	2
Maintenance	10	1	24	2				
Total	170	52	481	135	8	1	30	2

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°19 : Répartition des PME et emplois créés par le dispositif ANSEJ pour la période 2018.

Secteur d'activité	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre de projet		Emplois prévus		Nombre de projet		Emplois prévus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	7	3	15	8				
Service	21	8	65	27	1		3	
BTPH	39	2	116	7	7		35	
Industrie	22	11	63	32	1		3	
Artisanat	1	2	3	4				
Profession libérale	15	31	35	76		2		5
Maintenance	10	1	21	4	1		3	
Total	115	58	318	158	10	2	44	5

Source : Etablie à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Tableau n°20 : Répartition des PME et emplois créés par le dispositif ANSEJ pour la période 2019.

Secteur d'activité	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre de projet		Emplois prévus		Nombre de projet		Emplois prévus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	6		14					
Service	27	8	71	25	3		6	
BTPH	76	6	190	19	7		120	
Industrie	15	10	41	28		1		3
Artisanat	14		36					
Profession libérale	34	44	77	98	6	4	21	10
Maintenance	28		64		1		3	
Total	200	68	493	170	17	5	150	13

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°21 : Répartition des PME et emplois créés par le dispositif ANSEJ pour la période 2020.

Secteur d'activité	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre de projet		Emplois prévus		Nombre de projet		Emplois prévus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	2		4		1		1	
Service	13	8	30	30				
BTPH	17	1	51	3	2		14	
Industrie	15	6	45	19				
Artisanat	5		12		1	1	3	3
Profession libérale	7	20	20	45		2		6
Maintenance	5	1	9	2	2		3	
Total	64	36	171	99	6	3	21	9

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANSEJ de T.O

Il ya lieu bien de relever que le secteur des BTPH est le plus financé par ce dispositif pour les hommes puis l'industrie et la profession libérale pour les femmes. Ces entreprises créent de l'emploi, l'entrepreneuriat masculin dans la WTO est dominant.

Nous constatons que pendant la période 2016/2020, une évolution décroissante du nombre de projets financés à travers ce dispositif. Cela à cause des entraves rencontrées par les promoteurs, engendrés dans la majorité des cas par l'incapacité des jeunes à rembourser leurs crédits bancaire. Ce qui décourage de nouveaux investissements puisque le rêve de crée leur propre entreprise et leur petite affaire ne va pas être réussit.

1.4 Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

L'ANDI avec son guichet unique décentralisé, qui est mis en place dans la wilaya de T.O en 2010/2020 a permet de financés 146 projets, ce qui a généré la création de 237 postes d'emplois.

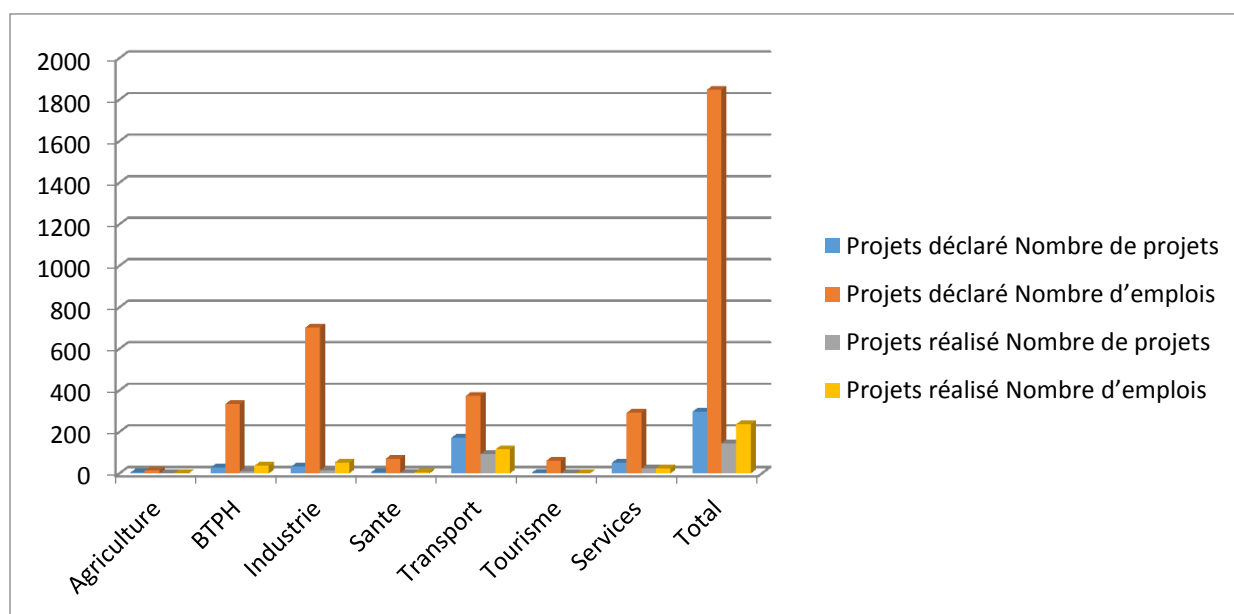
Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°22 : Répartition des projets d'investissement déclarés et réalisés et nombre d'emplois créés par les femmes entrepreneures par secteur d'activité durant la période de 2010/2020.

Secteur d'activité	Projets déclarés		Projets réalisés	
	Nombre de projets	Nombre d'emplois	Nombre de projets	Nombre d'emplois
Agriculture	4	13	1	1
BTPH	28	334	10	37
Industrie	32	703	15	52
Santé	6	71	3	7
Transport	172	374	93	115
Tourisme	3	61	1	0
Services	52	292	23	25
Total	297	1848	146	237

Source : Etabli à partir des données statistiques de l'ANDI de T.O

Figure n°01 : Projets d'investissement déclarés et réalisés et nombre d'emplois créés par les femmes



D'après les données du tableau, nous remarquons que le nombre de projets déclarés est 297 avec un nombre d'emplois de 1848 alors que le nombre réalisé est de 146 avec 237 emplois créés. Ce qui laisse à dire que le dispositif ANDI donne l'importance aux grands projets qui créent plus d'emplois, tel que les projets du secteur de transport, les services et l'industrie. Alors que dans l'agriculture, le tourisme et la Santé le nombre d'emplois est faible.

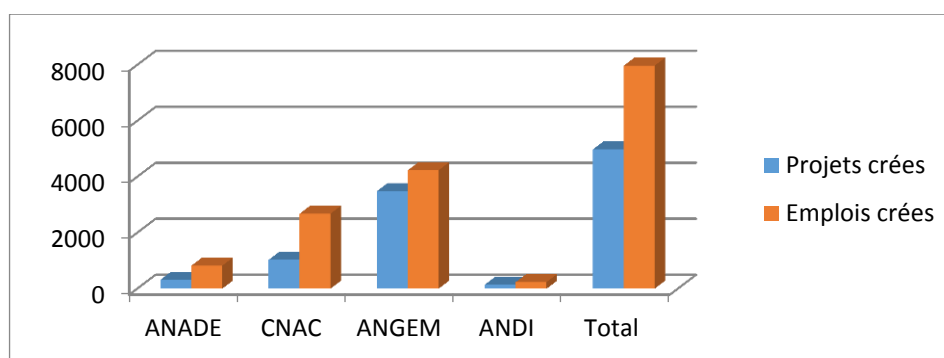
Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°23 : Répartition des entreprises créées et d'emplois générés par les femmes entrepreneures par les différents dispositifs (ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI) pendant la période 2016/2020.

	ANADE	CNAC	ANGEM	ANDI	Total
Projets créés	317	1031	3486	146	4980
Emplois créés	822	2680	4233	237	7972

Source : Etablie à partir des données des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI de T.O

Figure n°02 : Répartition des entreprises et emplois crée par les femmes



Durant cette période ces dispositifs ont financé plus de 4980 projets et 7972 emplois créés, En matière de nombre de projets financés ,le dispositif ANGEM classe en premier avec 3486 de total des projets financés par ces dispositifs et 4233 emplois durant la période 2016/2020 suivi par la CNAC avec 1031 projets et 2680 emplois.

Les dispositifs CNAC, ANGEM, ANADE et ANDI veillent sur la création des entreprises et surtout leurs gestion, et de les suivirent en matière d'accompagnement et d'orientation, pour assurer une bonne conduite des promoteurs et d'augmenter les chances de réussir. Il est important de rappeler que l'objectif recherché à travers ces dispositifs d'insertion des jeunes et surtout les femmes est de contribuer à la création d'emplois stables dans le but de réduire le taux de chômage qui est de plus en plus élevé. Globalement ces organismes ont contribué durant la dernière décennie à améliorer, le niveau de l'emploi, mais aussi l'accroissement du nombre d'entreprises jusqu'à la fin 2020.

Dans le but de faire face au problème du chômage dont souffre la wilaya de TIZI OUZOU, et d'après notre analyse, nous constatons que ces dispositifs ont contribué d'une manière considérable à aider les jeunes chômeurs à se prendre en charge, à créer leurs propres emplois et leurs propres micro-entreprises. La contribution des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI est importante pour la création des projets et emplois durant la période 2016/2020.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Nous remarquons que chaque dispositif favorise des secteurs par rapport aux autres, l'ANSEJ accorde plus de crédit aux secteurs BTPH et industrie, la CNAC c'est le secteur des services et l'agriculture et pêche, l'ANGEM c'est TPI et services, pour l'ANDI c'est le secteur de transport et services.

Le microcrédit joue un rôle très important dans la vie des femmes, grâce à cet instrument ces dernières peuvent créer leurs propres emplois et être indépendantes financièrement. L'analyse des questionnaires de notre enquête ainsi que les statistiques fournis par ANSEJ, ANDI, ANADE, CNAC, l'ANGEM, précisent que ce dernier est solidaire avec les femmes en leur octroyant des crédits à faible montant adapté à leurs ressources afin qu'elles puissent les rembourser à l'échéance.

Ces dispositifs permettent aux femmes de lutter contre le chômage, en créant leur propre emploi ainsi que d'autres postes d'emplois dans les différents secteurs d'activités, en particulier l'artisanat, les services et l'agriculture où elles peuvent être actives sans l'obligation d'avoir un niveau d'instruction élevé, uniquement la condition d'avoir un diplôme ou une attestation qualifiante liée au secteur investi. Enfin, nous pouvons avancer que ce dispositif aide les deux sexes sans condition d'âge et surtout les femmes pour leur introduire l'activité économique.

Section 02 : Analyse et étude des résultats de l'enquête

2.1 Cadre méthodologique de l'enquête

Afin de répondre aux questions de recherche, nous avons procédé à une enquête sur le terrain. Avant l'enquête proprement dite, nous avons identifié la population cible des femmes entrepreneures que nous avons cerné grâce aux données des dispositifs. Un échantillon de 50 femmes répond à certains critères, pour cela le questionnaire comprend des questions de contrôle qui ont permis d'avoir un échantillon représentatif qui touche l'ensemble des régions de TIZI-OUZOU. Ensuite, nous enchaînerons avec une présentation générale du déroulement de l'enquête (questionnaire et entretien) et des limites de notre enquête.

2.1.1 Plan de travail (l'enquête)

Pour la collecte de l'information, notre recherche est axée sur l'exploitation de quatre (02) axes :

- Des entretiens avec les conseillers des dispositifs sur leur perception de l'accompagnement des femmes entrepreneures.
- Une enquête par questionnaire sur le terrain ;

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

2.1.2 Enquête par questionnaire

Confection du questionnaire : Pour cerner toutes les informations liées à la création de micro entreprises et leurs propriétaires, et pour mener à bien notre recherche, nous avons confectionné un questionnaire qui comporte quatre (4) grands axes :

Le profil de la femme entrepreneure représente l'âge, niveau d'instruction, la situation familiale et professionnelle des femmes enquêtées.

Le profit de l'activité entrepreneuriale des femmes représente la structure juridique, le nombre de salarié, le secteur d'activité, les choix de ce secteur, les motivations et le statut occupé dans l'entreprise créée par les femmes entrepreneures.

Financement et accompagnement des entrepreneures par les dispositifs d'aide et d'accompagnement représente le choix et raison de choix de dispositif sollicité, la satisfaction ou non satisfaction des femmes de leur choix d'orientation, les obstacles que les femmes rencontrent au démarrage de leur activité, les sources de financement, le types de formations suivi au près du dispositif choisi, le types d'accompagnement que le dispositif choisi a assuré pour les femmes.

L'entrepreneuriat féminin social représente l'utilité de l'entreprise créée, le mode de gestion et la prise de décision dans cette entreprise et est-ce que cette entreprise crée de l'emploi.

Ce questionnaire comporte 26 questions dont certaines sont fermées nécessitant des réponses par oui ou par non.

Le choix de ces axes est motivé par le souci d'identifier les éléments déterminants de l'accompagnement des femmes entrepreneures dans le cadre de l'ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI.

Par ailleurs, en ce qui nous concerne, l'identification de la femme entrepreneure est primordiale : son âge, sa formation, son statut avant la création, et les qualités nécessaires pour gérer une entreprise .L'aspect particulier relatif aux très petites entreprises est l'accès au financement ce qui rend la relation de l'entrepreneure avec son milieu environnemental et bancaire déterminante. A ce propos nous avons constaté que souvent le financement se fait par l'autofinancement et par crédit bancaire et que le capital de départ influence le choix du statut de l'entreprise. Ainsi, l'étude des critères de choix de l'ANGEM, CNAC, ANADE, comme dispositif d'appui à la création d'entreprise quant à son efficacité est aussi importante pour le processus de démarrage et d'accompagnement d'activités féminines.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

2.1.3 Déroulement de l'enquête

L'enquête par questionnaire menée sur le terrain a été complétée par quelques entretiens sur des questions non prévues dans le questionnaire et ce pour collecter les doléances et observations des femmes entrepreneures sur l'accompagnement de dispositifs choisis, ainsi que les responsables des dispositifs sur leur point de vue sur l'entrepreneuriat féminin algérien. Quant à la collecte de l'information au niveau des dispositifs.

2.1.4 Limites de l'étude

Il faut signaler qu'on a certains questionnaires non récupérés, s'ajoute les questionnaires qui ne sont pas bien remplis car nous avons affaire à des créatrices avec un niveau d'étude moyen dont les réponses sont contradictoires ce qui fait que ces questionnaires sont inutilisables.

2.1.5 Techniques statistiques

Après avoir récupéré les questionnaires qui ont été adressés aux différentes femmes entrepreneures, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Le traitement des résultats s'est fait à l'aide de logiciels de calcul des informations avec logiciel de calcul Sphinx, SPSS.

2.2 Résultat du questionnaire

L'analyse et l'exploitation des données collectées de l'enquête de terrain effectuée par questionnaire auprès de femmes entrepreneures liées aux différents dispositifs concernent quatre principaux axes qui sont cités avant. Cette analyse va permettre d'apporter des éléments de réponse à notre problématique de départ et d'avoir un petit aperçu de la situation des femmes en activité face à un environnement plus au moins hostile marqué par des considérations socioculturelles contraignantes qui freinent le développement professionnel des femmes. Bien que nous n'ayons pas réussi à atteindre l'objectif que nous nous sommes assigné à savoir (toucher un échantillon de grand nombre d'entreprises sociales créées à travers la wilaya de Tizi-Ouzou par les femmes), notre enquête nous a permis de collecter un nombre appréciable d'informations, les résultats de ces informations feront l'objet de cette section.

1. Le profil de la femme entrepreneure

L'enquête que nous avons menée dans la région de Tizi-Ouzou nous a révélé un certain nombre d'informations concernant les bénéficiaires des dispositifs.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau n°24 : La répartition par tranche d'âge et par différents dispositifs

Les femmes enquêtées sont répartir en plusieurs tranches d'âge, ce tableau représente les tranches d'âge des femmes entrepreneures par dispositif.

Age	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Moins de 30	1	1	0	3	5
De 30 à 35	3	5	0	7	15
De 36 à 41	5	2	0	5	12
De 42 à 47	4	0	0	6	10
De 48 à 53	2	1	0	0	3
54 et plus	3	0	0	1	4
Total	18	9	0	22	49

Source : Résultats de notre enquête

Le tableau illustre que la catégorie d'âge des entrepreneures enquêtées la plus importante est celle comprise entre trente et trente Cinq ans pour les majorités (20% ANGEM), (33% ANADE), (47% CNAC) et la deuxième catégorie entre trente-six et quarante-un ans (42% ANGEM),(17% ANADE),(42% CNAC) en suite la troisième catégorie entre celle dont l'âge compris entre quarante-deux et quarante-sept ans (40% ANGEM),(60% CNAC). A partir de ce tableau nous constatons que les femmes entrepreneures ayant répondu à notre enquête ont plus de trente ans cela peut s'expliquer par le fait que ces femmes ne se lancent pas dans l'aventure de création d'entreprise qu'après avoir acquis une certaine expérience dans le domaine.

Tableau N°25 : Situation familiale

Situation Familiale	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
Célibataire	6	26%	7	30%	0	10	43%	23
Mariée	8	42%	1	5%	0	10	53%	19
Divorcé	0	0%	0	0%	0	2	100%	2
Veuve	0	0%	1	100%	0	0	0	1
Total	14	31%	9	20%	0	22	49%	45

Source : Résultats de notre enquête

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Parmi cinquante femmes on a constaté que vingt-trois sont célibataires, cela car elles ont moins de charges, engagements et responsabilités par rapport aux femmes mariées et dix-neuf sont mariées et deux sont divorcées et une femme est veuve telle que le montre le tableau n°25.

Tableau N°26 : Niveau d’instruction des entrepreneures par dispositif

Le tableau suivant détermine les niveaux d’instruction des femmes enquêtés selon chaque dispositif

Niveau d’instruction	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
Primaire	5	83%	0	0%	0	1	17%	6
Secondaire	5	45%	3	27%	0	3	27%	11
Moyen	2	18%	0	0%	0	9	82%	11
Supérieur	4	33%	2	17%	0	6	50%	12
Formation professionnelle	1	13%	4	50%	0	3	38%	8
Total	17	35%	9	19%	0	22	46%	48

Source : Résultats de notre enquête

Chaque femme à un niveau d’instruction qui permette de créer son entreprise, le niveau d’instruction n’est pas important mais il faut avoir des connaissances dans le domaine d’activité choisi.

D’après le tableau n°26 nous remarquons douze femmes ont un niveau supérieur puis en deuxième lieu onze femmes qui ont un niveau moyen et onze femmes avec un niveau secondaire et huit femmes ont des formations professionnelles et six femmes ont un niveau primaire. Les micros entreprises attirent de plus en plus les jeunes femmes instruites et que les femmes qui ont un niveau d’instruction très bas cela ne leur permet pas de créer leur propre entreprise.

2. Profil de l’activité entrepreneuriale des femmes

Les femmes entrepreneures créent leurs entreprises pour des différentes raisons

Tableau N°27 : Raisons d’entreprises créées par les femmes par dispositif

But d’entreprise	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Profit et richesse	18	9	0	22	49
Intérêt général	9	3	0	6	18
Contribution positive à la société	1	1	0	1	3

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

But non lucratif	0	0	0	0	0
Motivation sociale	0	1	0	0	1
Être autonome	11	5	0	19	35
Lutter contre la pauvreté et échapper au chômage	15	7	0	15	37
Total	54	24	0	63	143

Source : Résultats de notre enquête

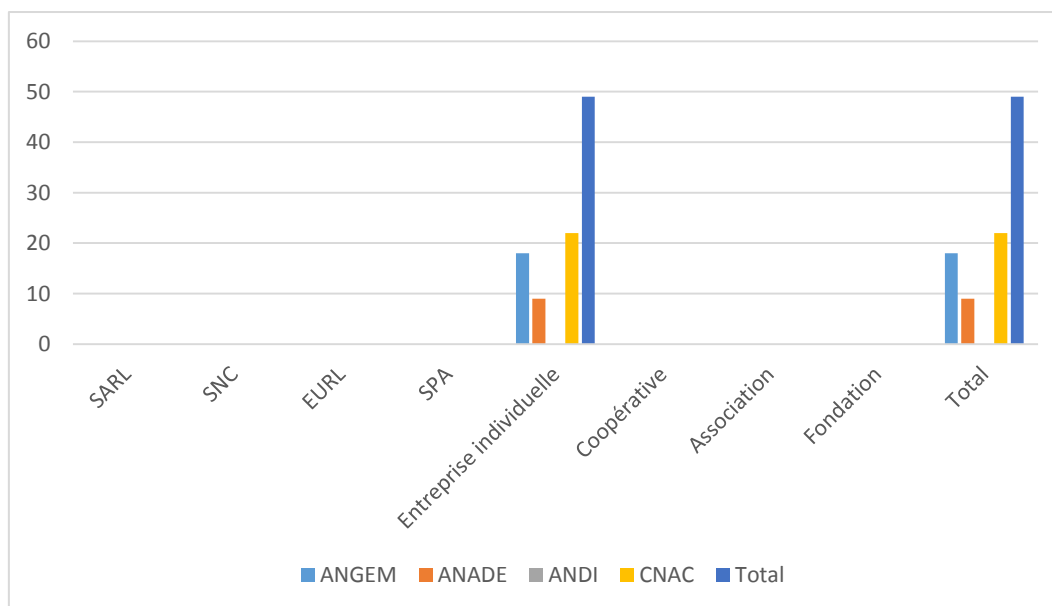
D'après le tableau n°27 nous constatons que la plupart des femmes ont répondu que le but de leurs entreprise c'est d'avoir un profit et la richesse (44,9% CNAC),(36,7% ANGEM),(18,4% ANADE) trente-sept femmes ont répondu échappé le chômage (40,5% ANGEM et CNAC),(18,9% ANADE) et trente-Cinque c'est d'être autonome et dix-huit femmes ont dit que c'est pour l'intérêt générale (50% ANGEM),(33,3% CNAC),(16,7% ANADE).

Tableau N°28 : Statut juridique des entreprises par dispositif

Structure juridique	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
SARL	0		0		0	0		0
SNC	0		0		0	0		0
EURL	0		0		0	0		0
SPA	0		0		0	0		0
Entreprise individuelle	18	36%	10	20%	0	22	44%	50
Coopérative	0		0		0	0		0
Association	0		0		0	0		0
Fondation	0		0		0	0		0
Total	18	36%	10	20%	0	22	44%	50

Source : Résultats de notre enquête

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU



La totalité des femmes enquêtées ont choisi pour leur entreprise le statut d'entreprise individuelle. Cette forme est répandue généralement dans l'exploitation du secteur agricole. Comme le tableau suivant le montrent :

Tableau N°29 : Secteur d'activité des entreprises par dispositif

Secteur d'activité	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
Industrie	0	0%	2	33%	0	4	67%	6
Agricole	6	46%	1	8%	0	6	46%	13
Artisanale	5	45%	2	18%	0	4	36%	11
Commerce	3	100%	0	0%	0	0	0%	3
Services	2	29%	1	14%	0	4	57%	7
Profession libérale	2	22%	3	33%	0	4	44%	9
Total	18	37%	9	18%	0	22	45%	49

Source : Résultats de notre enquête

on trouve treize femmes qui sont répondu par ce dernier (le même pourcentage pour ANGEM et CNAC avec 46%), (8% ANADE) pour le secteur agricole et onze femmes qui sont répondu par le secteur artisanale (45 % ANGEM), (36% CNAC),(18% ANADE) et neuf par les professions libérales (44% CNAC),(33% ANADE),(22% ANGEM) et les autres activités n'attirent pas trop les femmes.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau N°30: Nombre de salariés par entreprise par dispositif

Nombre de salariés	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
0	5	3	0	1	9
1	8	0	0	7	15
2	3	5	0	9	17
3	1	0	0	5	6
4	0	1	0	0	1
Total	17	9	0	22	48

Source : Résultats de notre enquête

Ces entreprises créent de l'emploi, dix-sept de ses entreprises ont deux salariés et quinze ont un salarié et six ont trois salariés.

Tableau N°31 : Choix de secteur d'activité créer par les femmes par chaque dispositif

Choix de secteur d'activité	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Expérience dans le domaine	15	8	0	18	41
Pas de concurrents	8	0	0	6	14
Fort taux de rentabilité	3	1	0	4	8
Secteur porteur à long terme	7	4	0	13	24
Selon la disponibilité	2	0	0	0	2

Source : Résultats de notre enquête

Le choix de secteur d'activité pour quarante-un femmes enquêtées a été indiqué par leur expérience dans le domaine (43,9% CNAC),(36,6% ANGEM),(19,5% ANADE) et vingt-quatre indique que le secteur choisi porteur à long terme (54,2% CNAC),(29,2% ANGEM),(16,7% ANADE), quatorze femmes indique qu'elles n'ont pas de concurrents dans ce secteur (57,1% ANGEM),(42,9% CNAC), huit femmes ont un fort taux de rentabilité (50% CNAC),(37,5% ANGEM),(12,5% ANADE) et deux femmes restent selon la disponibilité.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau N°32 : Motivations et raisons de création d'entreprise

Motivation et raison de création	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Besoin d'accomplissement personnel	5	3	0	11	19
Désir d'organiser le travail soi-même	13	5	0	10	28
Relever un défi	7	1	0	7	15
Croyance en un produit /service	6	2	0	7	15
Opportunité d'affaire	0	0	0	0	0
Raisons familiales	1	2	0	6	9
Influence de l'entourage	0	0	0	3	3
Le conjoint a un salaire insuffisant	2	0	0	3	5
Le conjoint en chômage	1	1	0	1	3
Le conjoint en retraite	0	0	0	3	3
Total	35	14	0	51	100

Source : Résultats de notre enquête

Parmi les sources de motivation de création d'une entreprise nous pouvons cité au premier lieu le souhait d'organiser le travail soi-même avec un effectif de vingt-huit (46,4% ANGEM),(35,7% CNAC),(17,9% ANADE),en deuxième lieu besoin d'accomplissement personnel motive dix-neuf femmes pour la création de leurs entreprises (57,9% CNAC),(26, 3% ANGEM),(15,8% ANADE) juste après relever un défi pour quinze femmes (46,7% pour ANGEM et CNAC ,croyance en un produit /service (46,7% CNAC),(40% ANGEM),(13, 3% ANADE) , avec d'autre motivations telles que le conjoint a un salaire insuffisant ,les raisons familiales et le conjoint en chômage et d'autres femmes sont motivé par influence de l'entourage et que leur conjoint en retraite.

Tableau N°33 : Statut occupé par les femmes dans l'entreprise

Statut	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
Gérante	1	33%	0	21%	0	2	67%	3
Propriétaire/gérante	14	33%	9	0%	0	19	45%	42
propriétaire	3	75%	0	0%	0	1	25%	4
Total	18	37%	9	18%	0	22	45%	49

Source : Résultats de notre enquête

La plus part des femmes enquêtées sont à la fois Propriétaire et gérante ces résultats peuvent être s'expliquer par l'envi des femmes entrepreneures d'être autonome et organiser leur propre activité.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

3. Financement et l'accompagnement des femmes entrepreneures

Les femmes entrepreneures ont fait recours aux différents dispositifs, chaque femme a choisi le dispositif qui convient et répondre à leurs besoins, le dispositif qui va les financés, aider et accompagnés.

3.1 Le dispositif choisi par les femmes et les raisons de ce choix

Tableau N°34 : Dispositifs choisi par les femmes entrepreneures

L'agence	Effectifs	En %
ANADE	9	18,4%
ANDI	0	0%
ANGEM	18	36,7%
CNAC	22	44,9%
Total	49	100%

Source : Résultats de notre enquête

Après lecture des données du tableau, nous constatons que 44,9% des femmes ont sollicité la CNAC et 36,7% ont sollicité l'ANGEM et 18,4% ont sollicité l'ANADE et pour l'ANDI on n'a pas d'effectif car les femmes font des petits crédits pour leurs propres projets contrairement à l'ANDI qui fait des grands projets avec des fonds propres des promoteurs.

Tableau N°35 : Causes de choix des dispositifs

Causes	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Délai de remboursement	14	3	0	16	33
Montant du crédit accordé	14	6	0	18	38
Secteur financé	6	0	0	0	8
Accompagnement et conseil, formation et suivi	12	5	0	9	26
Les aides financières	4	1	0	5	10
Les avantages fiscaux	3	3	0	0	6
Pouvoir de décision et responsabilité	5	1	0	6	12
Total	58	19	0	56	133

Source : Résultats de notre enquête

Les femmes ont choisi ces dispositifs pour plusieurs raisons, notamment le montant accordé pour trente-huit femmes (47,4% CNAC),(36,8% ANGEM),(15,8% ANADE),délai de remboursement pour trente-trois femmes (48,5% CNAC),(42,4% ANGEM),(9,1% ANADE), et pour vingt-six femmes l'accompagnement et conseil, formation et suivi (46,2% ANGEM),(34,6% CNAC)(19,2% ANADE) ,pouvoir de décision et responsabilité pour douze femmes, les aides financières (50% CNAC),(40% ANGEM),(10% ANADE) pour dix femmes et le secteur financé (75% ANGEM),(25% CNAC) et avantages fiscaux pour le reste .

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

3.2 Types d'accompagnement assuré par les différents dispositifs

Tableau N°36 : Types d'accompagnement assuré par les dispositifs choisi

Type d'accompagnement	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Orientation et conseils	13	8	0	16	37
Accueil et information	14	6	0	18	38
Formation	4	1	0	2	7
Accompagnement et suivi	1	0	0	0	1
Total	32	15	0	36	83

Source : Résultats de notre enquête

Les dispositifs assurent plusieurs types d'accompagnement pour les femmes telles qu'accueil et information pour trente-huit femmes (47,4% CNAC),(36,8% ANGEM),(15,8% ANADE) trente-sept pour l'orientation et conseils (43,2% CNAC),(35,1% ANGEM),(21,6% ANADE),dix femmes pour formation (70% ANGEM),(20% CNAC),(10% ANADE) et un pour le soutien et suivi. Les femmes sollicitent les dispositifs d'aide pour différents types d'accompagnement que ces dispositifs assurent pour les entrepreneures.

3.3 Types de formations organisées par les dispositifs

Tableau N°37 : Nombres de femmes ayant suivi de formation organisé par les différents dispositifs.

Suivi de formations	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total	%
Oui	8	5	0	9	22	56%
Non	10	4	0	13	27	44%
Total	18	9	0	22	49	

Source : Résultats de notre enquête

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Tableau N°38 : Types de formations suivi par les femmes entrepreneures

Types de formation	ANGEM	ANADE	CNAC	ANDI	Total
Formation en techniques de gestion	8	5	9	0	22
Gestion financière et audit	2	1	2	0	5
Marketing et techniques commerciales	1	0	0	0	1
Administration	0	0	0	0	0
Total	11	6	11	0	28

Source : Résultats de notre enquête

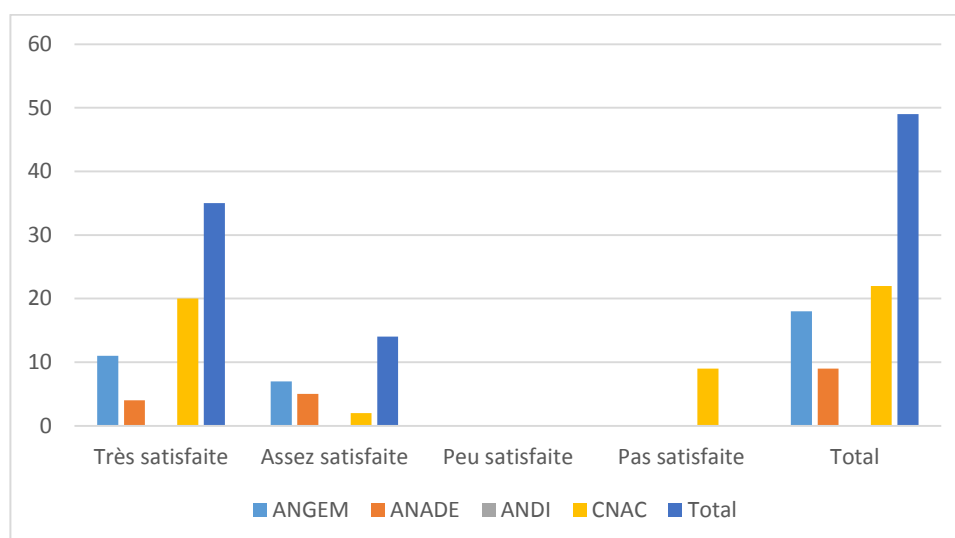
A partir de ces tableaux on constat que vingt-sept femmes n'ont pas suivi de formations auprès des dispositifs choisi et vingt-deux femmes ont suivi de formations. Vingt-deux femmes ont suivi les formations en techniques de gestion, Cinq femmes ont fait la formation en gestion financière et audit, et une femme a suivi la formation en marketing et techniques commerciales et pour la formation administration on n'a pas d'effectifs.

3.4 Le degré de satisfaction des femmes et les obstacles rencontrés

Tableau N°39 : Niveau de satisfaction de choix d'orientation

Niveau de satisfaction	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Très satisfaite	11	4	0	20	35
Assez satisfaite	7	5	0	2	14
Peu satisfaite	0	0	0	0	0
Pas satisfaite	0	0	0	9	0
Total	18	9	0	31	49

Source : résultats de notre enquête



Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Plus de la moitié des femmes enquêtées estiment que le choix de leur création d'entreprise est très satisfaisant (57,1% CNAC), (31,4% ANGEM),(11,4% ANADE) et quatorze femmes sont assez satisfaisantes de leur choix (50% ANGEM),(53,7% ANADE),(14,3% CNAC).

Tableau N°40 : Problèmes rencontrés au démarrage de l'activité

Obstacles	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Accès au financement	0	1	0	3	4
Trouver un local	11	4	0	11	26
Trouver des clients	8	3	0	10	21
Peur de risque	12	6	0	20	38
Manque de compétences et connaissances spécifiques	0	0	0	0	0
Manque de soutien de la part de l'entourage	0	0	0	2	2
Contraintes sociales	0	3	0	6	9
Contraintes culturelles	0	1	0	4	5
Manque des organismes de soutien et d'accompagnement dédiés aux femmes	3	0	0	2	5
Manque de confiance en soit	0	0	0	0	0
Procédures administratives	4	5	0	6	15
Total	38	23	0	64	125

Source : Résultats de notre enquête

Nous remarquons que 68% des femmes entrepreneures ont déclaré que les principaux obstacles que rencontrent les femmes entrepreneures Algériennes pour trente-huit femmes c'est la peur de risque (52,6% CNAC),(31,6% ANGEM) ;(15,8% ANADE),vingt-six disent que ce sont de trouver un locale, vingt-un femmes déclarent les obstacles c'est de trouver des clients (47,6% CNAC),(38,1% ANGEM),(14,3% ANADE), quinze femmes disent sont des problèmes de procédures administratives(40% CNAC),(33,3% ANADE),(26,7% ANGEM), pour neuf femmes sont des contraintes sociales enfin des contraintes culturelles.

Tableau N°41 : Sources de financement

Mode de financement	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Autofinancement	14	7	0	21	42
Dons, héritage	0	0	0	0	0
Emprunt bancaire	18	8	0	21	47
Total	32	15	0	42	89

Source : Résultats de notre enquête

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Le tableau montre que quarante-sept femmes considèrent les emprunts bancaires comme un moyen de financement de leur projet aussi les l'autofinancement pour quarante-deux femmes. Ces entreprise ont un mode de gestion participatif pour quarante-quatre femmes (40% pour CNAC et ANADE), (20% ANGEM) et pour Cinq femmes est démocratique. Vingt-six de ces entreprise ne suivent pas le principe de partage de décision et vingt-deux suivent se principe. On peut dire que toutes les entreprises créent de l'emploi et leurs biens et services sont à la portée de toutes les classes sociales. Comme les tableaux suivants le montrent :

4. L'entrepreneuriat social

Tableau N°42 : Mode de gestion

Mode de gestion	ANGEM	%	ANADE	%	ANDI	CNAC	%	Total
Participatif	17	39%	7	16%	0	20	20%	44
Démocratique	1	2%	2	5%	0	2	2%	5
Total	18	41%	9	20%	0	22	22%	49

Source : Résultats de notre enquête

On remarque que 44 de ces entreprises ont un mode de gestion participatif et 5 qui reste ont un mode démocratique. Et 22 entreprises sui le principe du partage décisionnel contrairement aux autres entreprises qui reste comme le tableau suivant le montre :

Tableau N°43 : Partage décisionnel

	ANGEM	ANADE	ANDI	CNAC	Total
Oui	8	3	0	11	22
Non	9	6	0	11	26
Total	17	9	0	22	48

Source : Résultats de notre enquête

Tableau N°44 : La création d'emplois par les entreprises

	ANGEM	ANADE	CNAC	Total
Oui	11	8	21	40
Non	7	1	1	9
Total	28	9	22	49

Source : Résultats de notre enquête

Le tableau montre que 40 entreprises créés de l'emploi et diminuer du taux du chômage.

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de présenter l'enquête réalisée de phénomène de l'entrepreneuriat féminin dans quelques communes de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers les dispositifs ANGEM, ANADE, CNAC, ANDI.

D'après les résultats de notre enquête réalisée auprès des femmes entrepreneures encadrées par les différents dispositifs, le profil des entrepreneures propriétaires des entreprises féminines interrogées, nous indique qu'elles sont propriétaire à la fois propriétaire et gérantes et qui dépasses trente ans, les célibataires plus que marier, leur niveau d'instruction est supérieur et formation professionnelle, la plupart d'entre elles n'ont pas suivi des formations une fois l'entreprise créée.

Les entreprises féminines se caractérisent le plus souvent par leurs très petites tailles elles sont ainsi concentrées dans le secteur de l'agriculture et l'artisanat. Le choix de secteur d'activité renvoi expérience dans le domaine et le secteur porteur à long terme ce qui confirme la deuxième hypothèse. La forme juridique dominante est l'entreprise individuelle.

Le désir d'organiser le travail soi-même et le besoin d'accomplissement personnel et relever un défi demeure les motifs les plus motivants pour la création de l'entreprise pour la majorité d'entre elles.

La grande majorité des entrepreneures enquêtées ont recherché eux même de l'information sur le dispositif choisi. Les raisons de choix de dispositif reviennent d'après elles aux avantages fiscaux et à la durée de remboursement de crédit et le montant accordé.

Les femmes entrepreneures enquêtées considèrent globalement qu'il Ya pas des différences fondamentales entre les hommes et les femmes. Les femmes entrepreneures enquêtées se trouvent bien orientées par le dispositif choisi concernant l'accueil et les premières informations.

La majorité des femmes de notre échantillon sont satisfaites du choix d'orientation des dispositifs, mais d'autres femmes elles ne sont pas satisfaites de choix de dispositif.

Les dispositifs d'aide à la création des PME/PMI jouent un rôle important en matière de financement et d'accompagnement des porteuses des projets (première hypothèse confirmée).

Les femmes entrepreneures ont les compétences, potentialités et la motivation nécessaire pour développer des projets entrepreneuriaux sociaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou (deuxième hypothèse confirmée)

Chapitre IV : Entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de TIZI-OUZOU

Les femmes rencontrent des obstacles qui freinent leur l'activité se sont la peur de risque et trouver un local et clients pour faire acheter leurs produits. Les contraintes socioculturelles et les facteurs liées au fonctionnement de la société Algérienne limite et ralenti l'engagement de la femme dans l'activité entrepreneuriale sociale (Hypothèse infirmée).

Conclusion générale

Conclusion générale

L'économie sociale et solidaire constitue un nouveau champ de réflexion, et d'action pour développer des initiatives, créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois, en s'appuyant sur de nouvelles formes et de statuts juridiques d'entreprises.

L'entrepreneuriat présente plusieurs avantages possibles, il intervient comme une solution étendue qui peut guérir un grand nombre de difficultés de la société. Il permet d'alimenter les motivations d'un homme ou encore d'une femme pour devenir entrepreneur. L'avantage évident et probablement important est la création de son emploi et la rupture avec le chômage et bien entendu la rupture avec toute autre barrière sociale dégradante.

La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes en Algérie est affectée par de nombreux facteurs, essentiellement, des facteurs socioculturels qui jouent un double rôle, d'un côté incitatif (notamment, le niveau d'éducation, la formation professionnelle...etc.) et de l'autre côté démotivant (l'accès à un travail salarié, les stéréotypes relatifs à la gestion d'une entreprise par une femme...etc.).

Actuellement, la femme Kabyle, se trouve impliquée dans des rôles nouveaux qui lui permettent d'évoluer dans un espace autre que l'espace familial. Ainsi, elle est appelée à créer et développer son entreprise, mission qui n'est pas toujours réalisable. En effet, la femme, considérée comme acteur social et économique, est toujours en quête de prouver sa performance et sa capacité à gérer une activité professionnelle, cela peut lui permettre d'acquérir une autonomie, une technicité et un savoir-faire, d'une part, et une certaine indépendance à l'égard de son entourage, d'autre part.

Pour les femmes entrepreneurs, les compétences ainsi que l'entourage constituent des éléments essentiels de leurs réussites, toutefois, la réussite de l'entrepreneuriat féminin peut se justifier également par des facteurs économiques, dont principalement le développement du secteur privé, et les différents dispositifs d'accompagnement à la création de micro-entreprises tel que l'ANGEM, l'ANADE, la CNAC, l'ANDI, mis par les pouvoirs publics dans l'objectif d'absorber le chômage. La réussite du jeune entrepreneur est liée à des conditions économique, sociale, politique et institutionnelle.

La création d'entreprise dans le cadre des différents dispositifs, est une création motivée par la contrainte sociale qui est le chômage. C'est la logique d'insertion sociale qui prédomine, où la création des entreprises par les jeunes (entre 30 à 39 ans) les plus touchés par le chômage, le caractère entrepreneurial est peu retrouvé chez la majorité des créateurs. Ainsi, nous constatons que malgré les divers avantages offerts par ce dispositif, il n'a pas réussi à pousser les jeunes créateurs à devenir des entrepreneurs.

Conclusion générale

Ainsi, les micro-entreprises encouragées par les dispositifs se caractérisent par leur petite taille, par une faible maîtrise technologique et une faible productivité, par une main d'œuvre limitée, par une faible propension à l'usage de moyens modernes d'accès à l'information technique et économique.

Il faut noter que, les projets menés par les entrepreneurs femmes sont commerciaux plus que sociaux dont le but est générer un profit et non pas l'intérêt générale, puisque la femme cherche à satisfaire ses besoins et ceux de sa familles, de ce fait les principes de l'économie sociales et solidaire ne sont pas respectés. Le volet social se retrouve uniquement dans la minimisation du taux du chômage par la création de postes d'emploi. La solidarité quant à elle, est constatée entre le dispositif et les femmes au même titre que les autres catégories de porteurs de projets.

Nous notons également que la volonté de l'État d'inciter les jeunes à la création d'entreprises, dans notre cas les promoteurs des dispositifs, se concrétise particulièrement à partir de 2012, par une diminution de l'apport personnel et un taux d'intérêt totalement bonifié (0%).

Notre enquête a démontré la difficulté de certaines porteuses de projets à rembourser leur crédit, dû à des revenus insuffisants et des retards important dans le démarrage de leur activité (décalage entre la date d'octroi du crédit et le début d'activité).

La plupart des femmes entrepreneures rencontrées ont plus de 30 ans et majoritairement célibataires ou mariées sans enfants. Et ces femmes ont majoritairement un haut niveau d'instruction (universitaire), leurs activités sont orientées surtout dans les professions libérales et dans les services, le statut juridique des entreprises féminines sont des TPE.

Nous avons constaté aussi que le secteur d'activité des femmes enquêtées était choisi par eux même pour la plupart d'entre elles et n'ont pas par l'orientation des dispositifs. Notre étude montre que parmi les motivations de ces femmes à la création d'entreprise, le besoin d'organiser un travail soi-même, le besoin d'autonomie professionnelle, le besoin d'accomplissement personnel.

D'après les femmes entrepreneures de notre échantillon plusieurs contraintes entravent leur parcours entrepreneurial revient au manque d'encouragement de la part de l'entourage. Parmi les difficultés majeures liées aux dispositifs le traitement des dossiers au sein de l'agence qui nécessite une longue durée.

Le choix de dispositif par les femmes enquêtées revient au financement et a la durée de remboursement de crédits et aux avantages fiscaux. Les résultats de l'enquête désignent

Conclusion générale

une forte intention entrepreneuriale des femmes entrepreneures par les aides financières et les avantages fiscaux accordés par les dispositifs mais l'accompagnement est loin d'être satisfait.

Notre hypothèse est donc partielle. Du côté de financement est bien confirmé, les différents dispositifs jouent un rôle important en matière de financement par contre du côté de l'accompagnement est bien infirmée l'accompagnement est le service le moins satisfaisant par les femmes entrepreneures enquêtées.

Les services de dispositifs les plus satisfaisants c'est l'accueil et l'information, l'accompagnement et le suivi sont les services les moins satisfaisants.

Pour conclure notre étude nous confirmant le rôle déterminant que peut jouer l'ESS pour encourager et créer un déclic au sein de notre population notamment, chez notre jeunes femmes en part de confiance en ces moments de crise multidimensionnelle (politique économique et culturelle) pour consolider la cohésion sociale de notre pays par le travail et la solidarité.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- 1- BARTHELEMY A & al 2011, Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général, Vuibert.
- 2- BOUTILLIER. S & al, L'entrepreneur : une analyse socio-économique, Ed Economica, Paris, 1995.
- 3- FAYOLLE A & al, D, Comptabilité générale de l'entreprise, Dunod, Paris, 2004.
- 4- FAYOLLE A, Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre, Ed DUNOD, Paris, 2004.
- 5- FAYOLLE A, Introduction à l'entrepreneuriat, Ed DUNOD, Paris, 2005
- 6- FLAHAULT E, NOGUES H & al, (dir), 2011, L'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales, édition : Economie et société.
- 7- HERNANDEZ J.M, l'entrepreneuriat approche théorique, l'harmattan, 2001
- 8- KIZABA G, Entrepreneuriat et accompagnement, outils actions et paradigmes nouveaux, Ed L'Harmattan, Paris, 2008.
- 9- Lavoie D. 1988, Les entrepreneurs : pour une économie canadienne renouvelée, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa
- 10- MARCHESNAY M & al, La petite entreprise, 1998, Vuibert gestion, paris
- 11- THIERY J, La solidarité de l'efficacité, 2006, édition de la documentation française, paris.
- 12- VESTRAETE T, Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat Ed EMS : Management et société, Paris, 2000

Articles, revues et documents divers :

- 1- AHMED ZAID M & al 2012, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société XII, Rencontre du RIUESS (Réseau Interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire) Nancy du 6 au 8 juin.
- 2- AMELIE NOTAIS & al, 6 Femmes l'entrepreneuriat social des femmes dans les quartiers : la triple revanche ?
- 3- BAKKALI Ch2010, Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise à l'heure de la gestion des compétences, article dans [Management & Avenir 2010/9 \(n° 39\)](#)
- 4- BARTHÉLÉMY A, Entrepreneuriat social : De nouvelles solutions pour sortir de la crise.

Bibliographie

- 5- BENJAMIN HUYBRECQTS& al 2012, Entrepreneuriat social : définitions, ressorts et défis Dans Management des entreprises de l'économie sociale et solidaire 2012
- 6- BERREZEGA A, MEZIANE A 2012, La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs Algériens, colloque National sur : les stratégies d'organisation et d'accompagnement des PME en Algérie
- 7- BESSOUH N L'Ecole Supérieure de Management Tlemcen – Algérie. L'entrepreneuriat Féminin et son Accompagnement en Algérie - Bilan et Perspectives. Volume 9, Numéro
- 8- BOUFELDJA G 2018, Les femmes entrepreneurs en Algérie : Contraintes culturelles et désir d'émancipation.
- 9- BOUTILLIER S, 2007, L'économie de l'entrepreneur, ou l'entrepreneur deus ex machina du capitalisme, cahiers du lab.rii, N°16.
- 10- BRAHITI I & al 2017, Evaluation des dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie, Revue Algérienne de l'économie et finances N°: 07-Avril 2017-volume 2
- 11- CHANGEMAKHERS, Ashoka France 27 juin 2019, Ou l'entrepreneuriat social au féminin. Une étude Ashoka sur les femmes entrepreneures sociales dans le monde
- 12- CHASSERIOS& al, L'entrepreneuriat est 'il genré ? Dans Regards croisés sur l'économie 2016/2 (n° 19).
- 13- DEFOURNY J 2004, L'émergence du concept d'entreprise sociale, Reflets et perspectives, XLIII
- 14- DELPHINE CHAUFFAUT &al 2013, L'entrepreneuriat social en France. Réflexions et bonnes pratiques.Rapport de l'OCDE CAS n°56
- 15- FILION. L.J 1997, Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances, Revue internationale des PME, Vol. 10, n°. 2
- 16- FOURNIER J 2013, L'économie des besoins, pour dépasser le capitalisme.
- 17- GARDINL, Les entreprises sociales.Revue du MAUSS permanente
- 18- ISABEAU F& al 2016, Entrepreneuriat social et responsabilité sociale des entreprises : le point de vue d'entrepreneurs sociaux à Montréal.
- 19- JEAN- FRANCOIS DRAPERI 2011, L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie.
- 20- L'Écuyer J-PH 2017, Les types d'accompagnement en démarrage d'entreprise
- 21- LYON RHONE ALPES 2013, Salon des entrepreneurs, Entreprendre autrement ça change tout.

Bibliographie

- 22- MANIL A 2020, Entrepreneuriat social : définition, rôle et exemples. <https://blog.hubspot.fr>
- 23- MESSEGHEM K & SAMMUT (S): l'entrepreneuriat, EMS éditions, 2011.
- 24- Mustapha CH& al 2015, L'expérience de l'économie sociale solidaire (ESS) en Algérie.
- 25- NOYA Antonella, Entrepreneuriat social : définitions et conditions de développement. L'entrepreneuriat social en France, réflexions et bonnes pratiques, Centre d'analyse stratégique, rapport n°56. Paris : Direction de l'information légale et administrative 2013.
- 26- SIMPSON J 2010, Note d'orientation no. 3 sur genre et emploi rural
L'entrepreneuriat des femmes en milieu rural est une « bonne affaire » !
- 27- STEINER P, La théorie de l'entrepreneur chez Jean-Baptiste Say et la tradition Cantillon-Knight, in L'Actualité économique, vol. 73, N° 4, 1997, p. 611-627.
- 28- TOUNES A & al 2006, Entrepreneur: l'odyssée d'un concept, in La Revue des Sciences de Gestion, N°220-221

Thèses et mémoires :

- 1- DJOUAD N, 2018. Femmes entrepreneurs caractéristiques et accompagnement, cas de quelques communes de la wilaya de Bejaia .Mémoire de master. Faculté des sciences économiques, commerciales et science de gestion.
- 2- ABDERHAMANE KOUNTA S, Caractéristiques de l'entrepreneurship Féminin Au Mali, Mémoire Présenté à l'université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle de la maîtrise en gestion des Organisations, 1997
- 3- ADJOUT S, Les femmes entrepreneures : Caractéristiques personnelles et trajectoires socioprofessionnelles, cas de la wilaya de Bejaia
- 4- AROUDJ L& AMOUR R, 2017. Le rôle de l'accompagnement dans l'appui à la création d'entreprises : Cas de l'ANSEJ
- 5- BEN MAKHLOUF Y ,2019. L'émergence De L'entrepreneuriat Féminin Dans La Wilaya De Tizi Ouzou: Analyse De Ses Incidences Socio-économiques Et Limites De Son Accompagnement, thèse de doctorat , UMMTO
- 6- BOUGHANEM F, 2008. L'entrepreneuriat féminin et son accompagnement : cas de l'accompagnement par l'ANSEJ des femmes entrepreneurs de la wilaya de Tizi-Ouzou, mémoire de magister science économique, UMMTO.

Bibliographie

- 7- DAHMANI N, MERKAL(L) 2015. Economie de Développement Durable et de l'Environnement Entrepreneuriat féminin social dans le cadre du dispositif solidaire ANGEM cas: de la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire de master en sciences économiques.
- 8- FIRLAS M, 2012.Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes cas ANSEJ de Tizi-Ouzou .Mémoire de magistère département des sciences économiques
- 9- KARA S, 2015. Les déterminants de l'entrepreneuriat social et des spécificités de management des entreprises sociales en Algérie : Cas pratique l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire de Master en sciences économiques.
- 10- SEKKAL-MAHDJOUR H ,2018.Essai d'analyse des principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. THESE de Doctorat en Sciences En Sciences économiques. Université d'Oran 2.

Textes législatifs et réglementaires :

- 1- Article L111-1 alinéa du code de mutualité définissant une mutuelle (legifrance) modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019- art.169
- 2- Décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
- 3- La loi d'orientation sur la promotion de la PME n° 01-18 du 12.12.2001, Ministère de PME et de l'Artisanat
- 4- LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (Journal officiel de la république Française n° 0176 du 01/08/2014)

Sites web :

- 1- <https://www.avise.org/>
- 2- www.ipemed.cop
- 3- <https://cpidosdices.files.wordpress.com/2010/05/ong-definition.pdf>
- 4- <https://wikimemoires.net/2019/02/entrepreneuriat-femme-entrepreneure-definition-caracteristiques/>
- 5- ASSUMPTA MUNDEKE 2010, L'entrepreneuriat féminin, Université libre des pays des grands lacs RCD. <https://www.memoireonline.com>

Bibliographie

- 6- CHARLES KORSI 2016, L'entrepreneuriat une voie de développement. Université de Lubumbashi-Graduat <https://www.memoireonline.com>
- 7- Entrepreneuriat et Femme entrepreneure : Définition et Caractéristiques, Economie et Gestion / février 21, 2019, <http://wikimemoires.net>
- 8- <http://wilaya-tiziouzou.dz/developpement-social-et-insersion>
- 9- <https://www.economie.gouv.fr/ess/lemploi-feminin-dans-leconomie-sociale-et-solidaire>
- 10- <https://youmatter.world/fr>
- 11- La place des femmes dans paysage de création d'entreprise <https://bpifrance-creation.fr>
- 12- MICHAELA SUHAJOVA, 2015. Les conditions pour le développement de l'entrepreneuriat tchèque dans les années 90 et aujourd'hui: ADDA Paris, s. r. o. importation d'habillement français, Mémoire de licence. https://theses.cz/id/87jlqd/MMOIRE_M.UHAJOV_APLEKF.pdf
- 13- NIMBONAAlexis, 2014. Difficultés rencontrées par les femmes entrepreneurs appuyées par l'EFAB pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Burundi, Université du lac Tanganyika-licence en génie informatique. <https://www.memoireonline.com/>
- 14- www.andi.dz
- 15- www.angem.dz
- 16- www.ansej.dz
- 17- www.cnac.dz
- 18- www.iies.fr

Université Mouloud MAMMARI TIZI-OUZOU
Faculté Sciences Economiques, Commerciales et des sciences des Gestion
Département des Sciences Economiques
Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales –REDYL

Questionnaire adressé aux femmes entrepreneures dans la wilaya de TIZI-OUZOU

L'enquête s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de recherche pour l'obtention d'un diplôme de master en science économique à l'université Mouloud Mammeri, spécialité « économie et finances locales ». Il se base essentiellement sur l'analyse de l'entrepreneuriat social féminin dans le cadre des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise, ainsi que son développement dans la wilaya de TIZI-OUZOU. Notre enquête vise à l'entrepreneuriat social féminin, à comprendre les facteurs qui influencent l'activité entrepreneuriale féminine et à sonder la satisfaction des femmes entrepreneur vis-à-vis le service d'accompagnement mis à leur dispositions pas les différents dispositifs d'aide à la création d'activités

L'anonymat vous est systématiquement garanti puisque nous ne ferons pas référence à vos coordonnées personnelles sur le questionnaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**PARTIE 1 : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FEMME
ENTREPRENEURE**

1-Quel âge avez-vous ?

2-Quel est votre niveau d'instruction ?

- Primaire
- Secondaire
- Moyen
- Supérieur
- Formation professionnelle

3-Quel est votre situation familiale (statut civil) ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve

4- Quelle est votre situation professionnelle avant la création de votre entreprise ?

- Femme au foyer
- En chômage
- Fonctionnaire/salariée

PARTIE 2 : LE PROFIL DE L'ACTIVITE ENTREPRENEURIALE DES FEMMES

5-Quelle est structure juridique de votre entreprise ?

- SARL
- SNC
- EURL
- SPA
- Entreprise .individuelle

- Coopérative
- Association
- Fondation
- Autre

6- combien de salariés avez-vous dans votre entreprise ?

7- A quel secteur d'activité votre entreprise appartient-elle ?

- Industrie
- Agricole
- Artisanale
- Commerce
- Services
- Profession libérale
- Autres (Précisez).....

- Le choix de secteur d'activité a été déterminé en fonction de :

- Expériences dans le domaine
- Pas de concurrents
- Fort taux de rentabilité
- Secteur porteur a long terme
- Selon la disponibilité

8-Quelles étaient vos motivations et raisons pour créer votre entreprise ?

- Besoin d'accomplissement personnel
- Désir d'organiser le travail soi-même
- Relever un défi
- Croyance en un produit /service
- Opportunité d'affaire
- Raisons familiales
- Influence de l'entourage
- Le conjoint a un salaire insuffisant
- Le conjoint en chômage
- Le conjoint en retraite

9-Quel statut occupez-vous dans l'entreprise ?

- Propriétaire
- Gérante
- Propriétaire/Gérante

**PARTIE 3 : FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURES
PAR LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION D'ACTIVITES EN ALGERIE**

10-Quel est votre choix du dispositif ?

ANSEJ ANDI ANGEM CNAC DASS

11-Avez-vous sollicité le même dispositif que vous a accompagné au début de votre projet?

- Oui Non

12-Pourquoi avez-vous choisit le soutien de ce dispositif de lors de votre création ?

- Délai de remboursement
- montant du crédit accordé
- secteur financé
- Accompagnement, conseil, Formation, soutien et suivi
- Les aides financières
- Les avantages fiscaux
- Pouvoir de décision
- responsabilité
- autres

13-Etes-vous satisfaite de votre choix d'orientation?

- Très satisfaite
- Assez satisfaite
- Peu satisfaite
- Pas satisfaite

14-Quels sont les principaux obstacles que vous avez rencontrés au démarrage de votre activité ?

- Procédures administratives
- Accès au financement
- Trouver un local
- Trouver des clients
- Peur de risque
- Manque de compétences /connaissances spécifiques
- Manque de soutien de la part de l'entourage
- Contraintes sociales
- Contrainte culturelles
- Manque des organismes de soutien et d'accompagnement dédiés aux femmes entrepreneurs
- Manque de confiance en soit
- Autres

15-Quelles sont les sources de financement de votre entreprise?

- Autofinancement
- Dons, héritage
- Emprunt bancaires
- autres

16-Après la création de votre entreprise avez-vous suivi des formations ?

- Oui
- Non

17-Quelles sont ces formations ?

- Formation en techniques de gestion
- Gestion financière et audit
- Marketing et techniques commerciales
- Administration
- Autres

18-Voyez-vous que ce dispositif facilite aux femmes la création de leur entreprises ?

- Oui
- Non

19-Quel types d'accompagnement que le dispositif vous a assurez ?

- L'accueil et l'information
- L'orientation et le conseil
- La formation
- L'accompagnement et le suivi
- L'orientation

LA PARTIE 4 : L'ENTREPRENEURIAT FEMININ SOCIAL

20-Quelle est l'utilité et but de votre entreprise ?

- Le profit
- La richesse
- l'intérêt général
- Contribution positive à la société
- But lucratif
- But non lucratif
- Motivation sociale
- Etre autonome
- Lutter contre la pauvreté
- Échapper le chômage
- Autre

21-Est-ce que la motivation est nécessaire pour la création d'une entreprise ?

- Oui
- Non

22-Qui a le droit d'accès à votre entreprise ?

- Bénévoles
- La liberté d'adhésion
- Dons
- Subventions
- Partenariats

23-Quel est le mode de gestion et la prise de décision dans votre entreprise ?

- Démocratique
- Participatif

24-Au sein de votre entreprise est ce que vous suivez le principe de partage décisionnel ?

- Oui
- Non

▪ Si non
récisez.....
.....

25-Est-ce que votre entreprise créer de l'emploi ?

- Oui
- Non
- Pourquoi.....
.....

26-Est-ce que vos produits et services répondent au pouvoir d'achat et ils sont à la portés de toutes les classes sociales ?

- Oui
- Non

Annexes

Annexe n°01 : Type d'activités financées par l'ANGEM

INDUSTRIE	AGRICULTURE	ARTISANAT	SERVICES	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
<p>1-Alimentaire : fabrication de pâtes alimentaires, couscous, pain, pâtisserie, gâteaux traditionnels, chocolaterie, confiserie, fabrication de glaces, torréfaction et mouture de café, conditionnement d'anchois, torréfaction et conditionnement de cacahuètes.</p> <p>2-Habillement : prêt à porter et confection, fabrication de vêtements sur mesure, bonneterie, tricot, literie, cuisine, ameublement.</p> <p>Travail du cuir : fabrication de chaussures, de vêtements.</p> <p>3-Travail du bois : fabrication de meubles et d'articles en bois, vannerie.</p> <p>4-Travail des métaux : fabrication de serrures, ferronnerie.</p>	<p>1-Élevage : Engraissement de bovins, d'ovins, de caprins, production de viande et de lait, Aviculture, Cuniculture, Apiculture.</p> <p>2-Travail de la terre : Production de semences, fruits et légumes (séchage et conditionnement), pépinière de fleurs et plantes d'ornement.</p>	<p>1-Textile : Tissage et tapisserie traditionnels, fabrication de vêtements traditionnels, broderie traditionnelle , peinture sur soie, sur velours et sur verre, fabrication d'article de décoration, poterie, vitrerie, sculpture sur bois.</p>	<p>1-Prestations de service : Service informatique, coiffure et soins de beauté, restauration rapide, réparation mécanique auto et matériels divers.</p> <p>2-Santé : cabinet de médecin, dentiste.</p>	<p>1-BTPH : Travaux de maçonnerie, petits travaux dans bâtiment (électricité, peinture, plomberie, menuiserie), fabrication de parpaing</p>

**Annexe n°02 : Répartition géographique des projets créés dans le cadre du dispositif CNAC
durant (2010/2020)**

NOM_COMMUNE	Nombre d'entreprises créées	total emplois	Dont femmes
ABI YOUCEF	73	141	1
AGHNI GOUGHRAN	74	156	24
AGHRIB	71	129	18
AIN EL HAMMAM	189	411	39
AIN ZAOUIA	129	232	24
AIT AGGOUACHA	34	62	4
AIT AISSA MIMOUN	302	694	158
AIT BOUADOU	83	207	27
AIT BOUMEHDI	67	126	2
AIT CHAFFAA	19	43	3
AIT KHELLILI	61	150	20
AIT MAHMOUD	96	193	35
AIT OUMALOU	75	139	18
AIT TOUDERT	136	235	15
AIT YAHIA	132	251	7
AIT YAHIA MOUSSA	164	232	8
AKBIL	73	143	27
AKERROU	17	28	1
ASSI YOUCEF	70	131	16
AZAZGA	230	497	118
AZZEFOUN	99	218	4
BENI AISSI	81	192	13
BENI DOUALA	220	459	67
BENI YENNI	45	97	19
BENI ZIKI	13	26	0
BENI ZMENZER	115	265	50
BOGHNI	304	562	68
BOUDJIMA	163	342	68
BOUNOUH	71	106	2
BOUZGUENE	135	352	53
DRAA BEN KHEDDA	328	575	107
DRAA EL MIZAN	335	607	61
FREHA	189	374	40
FRIKAT	95	204	23
IBOUDRAREN	63	167	22
IDJEUR	28	65	6
IFERHOUNENE	119	247	19
IFIGHA	47	96	14
IFLISSEN	104	205	29
ILLILTEN	57	126	18
ILOULA OUMALOU	103	230	13

IMSOUHAL	38	74	6
IRDJEN	99	211	31
LARBA NAIT IRATHEN	270	541	87
MAATKA	178	360	37
MAKOUDA	253	550	59
MECHTRASS	81	151	10
MEKLA	185	438	56
MIZRANA	83	174	25
M'KIRA	85	141	10
OUACIF	155	281	34
OUADHIA	201	402	76
OUAGUENOUN	258	501	121
SIDI NAAMANE	138	250	32
SOUAMAA	79	159	10
SOUK EL THENINE	71	149	22
TADMAIT	173	352	40
TIGZIRT	86	208	36
TIMIZART	228	476	71
TIRMITINE	165	315	12
TIZI GHENIF	141	248	22
TIZI N'THLATA	74	144	24
TIZI OUZOU	1534	3311	793
TIZI RACHED	183	412	80
YAKOUREN	54	122	20
YATAFEN	28	56	9
ZEKRI	22	50	3
TOTAL	9671	19791	2987

Source : Etablie à partir des données statistique de la CNAC de T.O

**Annexe n°03 : Répartition géographique des projets financés dans le cadre de l'ANGEM
durant 2016/2020**

Nom_ Commune	Nombre d'entreprises créées											
	Tot al 201 6	Dont les femmes	Tot al 201 7	Dont les femme s	Total 2018	Dont les femm es	Tot al 201 9	DONT LES FEM MES	Tot al 202 0	Dont les femme s	Total 2016/2 020	Dont total des femmes
A E H	20	8	25	13	20	9	15	8	12	3	92	41
AZAZGA	26	8	27	16	20	11	22	10	8	5	103	50
AZEFOUN	4		7	3	7	4	6	4	3	1	27	12
BENI DOUALA	22	6	15	6	13	4	20	5	10	1	80	22
BENI YENNI	7	1	5	2	4	2	2	1	4		22	6
BOGHNI	21	8	29	10	12	9	13	4	10	3	85	34
BOUZGUE NE	23	11	11	3	10	5	6	5	7	4	57	28
D B K	23	3	12	5	8	5	28	9	8	1	79	23
D E M	36	17	27	13	28	11	29	11	11	7	131	59
IFERHOUN ENE	18	7	16	6	6	3	5	3	5	2	50	21
MAATKAS	17	4	9	5	13	7	6	1	8		53	17
MAKOUD A	9	2	4	3	15	4	20	11	11	2	49	22
MEKLA	23	5	5	1	5	2	7	1	8	5	48	14
OUACIFS	6	3	7	1	3	2	6	4	4	2	26	12
OUADHIA S	14	6	14	6	8	4	8	6	2	1	46	23
OUAGNO UN	28	10	22	7	25	9	21	11	24	1	120	38
TIGZIRT	19	14	12	3	7	2	11	2	7	9	56	30
TIZI GHENIF	11	1	11	7	3	2	1	1	4	1	30	12
TIZI OUZOU	59	20	20	7	19	9	27	14	22	9	147	59
TIZI RACHED	13	3	3	1	9	5	8	1	2	1	35	11
L N I	23	4	18	6	5	2	11	5	5	1	62	18
Total général	422	140	299	124	240	111	272	117	177	59	1410	551

Source : Etablie à partir des données statistique de l'ANGEM de T-O

Annexe n°04 : Public cible et les territoires privilégiés et conditions d'éligibilité

Public cible	Territoires privilégiés	Conditions d'éligibilité
<p>Les femmes au foyer</p> <p>Les personnes aux besoins spécifiques</p> <p>Les victimes de la tragédie nationale</p> <p>Les candidats à l'émigration clandestine</p> <p>Les ex-détenus en quête de réinsertion sociale</p> <p>Les personnes rapatriées</p> <p>Les personnes atteintes du VIH</p> <p>Les artisans, agriculteurs, éleveurs</p> <p>Les petits commerçants</p> <p>Les diplômés des universités et des centres et instituts de la formation professionnelle</p>	<p>Les communes pauvres.</p> <p>Les zones à promouvoir.</p> <p>Les régions du sud et des hauts plateaux.</p> <p>Les zones rurales.</p>	<p>Etre âgés de 18 ans et plus et être capable d'exercer une activité.</p> <p>Etre sans revenus.</p> <p>Avoir une résidence fixe.</p> <p>Posséder un savoir –faire en relation avec l'activité projetée.</p> <p>Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité.</p> <p>Activités de production de bien et service.</p> <p>Petit commerce.</p>

Annexe n°05 : Les conditions d'éligibilités, missions et mode de financement des dispositifs.

Source : Etablie par nos même à partir des données des déferents dispositifs.

<p>CNAC : Les conditions d'éligibilité sont les même que ANSEJ, il diffère de groupe d'âge (35-50 ans) et Jouissant d'une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.</p> <p>CNAC a pour missions principale de mettre en application le régime juridique l'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi, pour des motifs économiques</p>	<p>Mode de financement : on a deux niveaux :</p> <p>Niveaux 1 : avec un coût d'investissement inférieur ou égal à 5 millions de DA repartis-en : Un apport personnel est de 1%, Un prêt non rémunérés de la CNAC est de 29% du montant globale de l'investissement, Un prêt bancaire n'excède pas 70% du montant global de l'investissement.</p> <p>Niveau 2 : un coût de l'investissement varié de 5 millions DA à 10 millions de DA répartis en :- Un apport personnel est de 2%, le prêt non rémunéré consenti par la CNAC est de 28% du montant globale de l'investissement.</p>
<p>ANSEJ : Conditions, Etre âgé de 19 à 35 ans et l'investissement génère au moins trois emplois permanant y compris le promoteur, l'âge de gérant est limité à 40 ans ; Le promoteur de projet doit être titulaire d'un diplôme, avoir un fond propres qui varie en fonction de type de financement et le niveau de l'investissement ; Etre chômeur et inscrit auprès des services de l'Agence National de l'Emploi comme demandeur d'emploi ; ne pas être déjà bénéficié d'une mesure d'aide au titre de création d'activité ANSEJ a pour missions principale de mettre à la disposition des jeunes porteur de projet toute information d'ordre économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités</p>	<p>L'ANSEJ utilise deux (2) modes de financements.</p> <p>Le financement triangulaire : entre promoteur, la banque et l'ANSEJ Niveau 1 : Montant de l'investissement Jusqu'à 5.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 29%, Apport personnel 1% Crédit bancaire 70% Niveau2 : Montant de l'investissement De 5.000.000 DA à 10.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 28%, Apport personnel 2% Crédit bancaire 70%.</p> <p>Le financement mixte : entre le promoteur et ANSEJ Niveau1 : Montant de l'investissement Jusqu'à 5.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 29%, Apport personnel 71% Niveau2 : Montant de l'investissement De 5.000.000 DA à 10.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 28%, Apport personne 72%</p>
<p>ANGEM : Les conditions d'éligibilités sont les même que CNAC l'unique différence est l'âge qui est de 18 ans et plus.</p> <p>ANGEM a pour missions principale de Gérer le dispositif du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en</p>	<p>le mode de financement : Le montant global de l'investissement est fixé entre 400 000 DA et 1 000 000 DA.</p> <p>Le seuil minimum des fonds propres : 1% au titre de la création d'activité par l'acquisition de petit matériel et matières premières de démarrage. Ce seuil peut être ramené à 3% dans les conditions prévues par</p>

œuvre de leurs activités.	<p>la réglementation. 0% au titre de l'achat de matières premières.</p> <p>Le prêt non rémunéré : 29% du coût global de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 de DA .100% du coût global de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser 1 000 000 de DA.</p> <p>Le crédit bancaire : Il est fixé à 70% du coût global de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA</p>
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Table des matières

Table des matières

<i>Remerciement</i>	<i>I</i>
<i>Dédicaces</i>	<i>II</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>III</i>
<i>Sommaires</i>	<i>IV</i>
<i>Introduction Générale</i>	<i>01</i>

Partie I : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat social féminin

Introduction de la première partie	10
-------------------------------------------------	-----------

Chapitre I : cadre conceptuel relatif à l'entrepreneuriat social en algérie

Introduction	12
---------------------------	-----------

Section 01 : Economie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social : fondements théoriques et juridiques de l'entrepreneuriat social	13
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

1.1 Economie sociale et solidaire : origine et définition	13
-----------------------------------------------------------------	----

1.1.1 Origine et développement de l'économie social et solidaire.....	13
-----------------------------------------------------------------------	----

1.1.2 Définition de l'économie sociale et solidaire	14
-----------------------------------------------------------	----

1.1.3 Les dimensions institutionnelles de l'ESS en Algérie	15
------------------------------------------------------------------	----

1.1.3.1 les associations	15
--------------------------------	----

1.1.3.2 Les mutuelles	17
-----------------------------	----

1.1.3.3 Les fondations	18
------------------------------	----

1.1.3.4 Les coopératives.....	18
-------------------------------	----

1.1.3.5 Les Organisations Non Gouvernementales	20
------------------------------------------------------	----

1.1.4 Les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire	21
-------------------------------------------------------------------------	----

1.1.4.1 La poursuite d'une utilité sociale.....	21
-------------------------------------------------	----

1.1.4.2 La recherche d'un modèle économique viable	21
----------------------------------------------------------	----

1.1.4.3 La gouvernance démocratique	22
-------------------------------------------	----

1.1.4.4 La lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale.....	22
----------------------------------------------------------------------------------------------	----

1.2 Définition et principes d'entrepreneuriat	22
-----------------------------------------------------	----

1.2.1 Définition d'entrepreneuriat	22
------------------------------------------	----

Table des matières

1.2.2 Les principes logiques entrepreneuriaux.....	24
Section 02 : De l'économie sociale et solidaire à l'entrepreneuriat social.....	26
2.1 Définitions de différentes notions liées à l'entrepreneuriat social	28
2.1.1 Définition de l'entrepreneur.....	28
2.1.2 Définition de l'entrepreneur social.....	30
2.1.3 Rôle d'un entrepreneur social.....	32
2.1.4 Entreprises sociales	33
Section 03 : L'entrepreneuriat social : un nouveau modèle de développement.....	34
3.1 Emergence de l'entrepreneuriat social.....	34
3.2 Définition et évolution de l'entrepreneuriat social.....	35
3.3 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat social	37
3.4 Principes de l'entrepreneuriat social	38
3.4.1 Viabilité économique du projet	38
3.4.2 Objectifs sociaux et/ou environnementaux	38
3.4.3 Encadrement des profits.....	38
3.4.4 Partage de la gouvernance	38
Conclusion	41
 <i>Chapitre II : émergence et évolution de phénomène entrepreneurial en algérie</i>	
Introduction	42
Section 01 : Emergence de l'entrepreneuriat féminin.....	42
1.1 Définition, caractéristiques et types de la femme entrepreneure	43
1.1.1 Définition de l'entrepreneure	43
1.1.2 Caractéristiques personnelles des femmes entrepreneures	43
1.1.3. Types d'entrepreneures	44
1.2 Approches féministes de l'entrepreneuriat féminin	45
1.2.1 Féminisme libérale égalitaire	45
1.2.2 Féminisme socialiste	45
1.3 Les femmes et l'entrepreneuriat social	46

Table des matières

Section02 : Spécificités, les domaines d'activités et obstacles de l'entrepreneuriat féminin.	48
2.1 Les Spécificités de l'entrepreneuriat féminin	48
2.2 Les domaines d'activités de l'entrepreneuriat féminin	50
2.3 Les principaux obstacles de l'entrepreneuriat féminin et amélioration des compétences entrepreneuriales des femmes	52
2.3.1 Les obstacles d'ordre psychologique	52
2.3.2 Les obstacles socioculturels	53
2.3.3 Les obstacles d'ordre infrastructurel	53
2.3.4 L'absence d'un environnement incitatif	53
2.3.5 Les contraintes financières	53
Conclusion du chapitre	56
Conclusion de la première partie	57

Partie II : contribution des dispositifs d'aide à la création d'activité du financement à l'accompagnement.

Introduction de la seconde partie.....	58
----------------------------------------	-----------

Chapitre III : place de l'accompagnement dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en algérie.

Introduction	59
Section 01 : Accompagnement (Présentation théorique)	59
1.1 La notion d'accompagnement	60
1.2 Les étapes de l'accompagnement	60
1.3 Les différentes formes d'accompagnement	61
1.4 Accompagnements des femmes entrepreneures	64
1.4.1 Rôle de l'entrepreneuriat féminin dans l'économie algérienne.....	64
1.4.2 Les défis de la femme entrepreneure en Algérie.....	64
Section 02 : Dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie	65
2.1 Objectifs et caractéristique dominantes des dispositifs d'appui	65

Table des matières

2.1.1 Objectifs des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise	65
2.1.2 Caractéristique dominantes des dispositifs d'appui.....	66
2.2 Les différents dispositifs d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprise	67
2.2.1 L'agence nationale de développement de l'investissement (L'ANDI)	67
2.2.2 La Caisse National d'Allocation Chômage (CNAC).....	68
2.2.3 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)	71
2.2.4 Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes actuellement (ANADE).....	73
2.2.5 Direction de l'action sociale et solidaire (DASS)	78
Conclusion.....	82

Chapitre IV : entrepreneuriat social des femmes promotrices des différents dispositifs cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction	83
Section 01 : Analyse des données statistiques sur les entreprises créent par les femmes dans le cadre des dispositifs (ANADE, CNAC, ANGEM, ANDI).....	83
1.1 Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC)	83
1.1.1 Répartition des projets financés par la CNAC par secteur d'activité durant la période 2016/2020	83
1.1.2 Répartitions des projets financés par année et par banque (2016/2020)	84
1.1.3 Répartition des projets financés par année et par genre.	84
1.1.4. Répartition des projets financés par année et par niveau d'instruction (2016/2020) ...	85
1.1.5 Répartition des projets financés par tranche d'âge.....	85
1.1.6 Le nombre d'emplois créent par la CNAC par secteur d'activité et par année (2010/2020)	85
1.1.7 Le nombre d'emplois créent par genre et par année.....	86
1.1.8 Nombre de projets financés et total emplois durant (2016/2020)	86
1.2 Agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM)	86
1.2.1 Répartition des projets des femmes entrepreneures financés par ANGEM par secteur d'activité et le nombre d'emploi créent durant la période de 2016/2020	86

Table des matières

1.2.2 Répartition des projets créent par les femmes financées par l'ANGEM par tranche d'âge pour l'année 2016/2020	88
1.2.3 Répartition des projets créent par les femmes financées par l'ANGEM par niveau d'instruction.....	89
1.2.4 Répartition géographique des projets financés dans le cadre de l'ANGEM durant 2016/2020	89
1.3 Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ)	90
1.4 Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	92
Section 02 : analyse et étude des résultats de l'enquête)	95
2.1 Le cadre méthodologique de l'enquête.....	95
2.1.1 Le plan de travail (l'enquête)	95
2.1.2 L'enquête par questionnaire	96
2.1.3 Le déroulement de l'enquête.....	97
2.1.4. Limites de l'étude	97
2.1.5 Techniques statistiques	97
2.2 Résultat du questionnaire.....	97
1. Le profil de la femme entrepreneure	97
2. Profil de l'activité entrepreneuriale des femmes	99
3. Financement et l'accompagnement des femmes entrepreneures	104
3.1 Le dispositif choisi par les femmes et les raisons de ce choix	104
3.2 Types d'accompagnement assuré par les différents dispositifs	105
3.3 Types de formations organisées par les dispositifs	105
3.4 Le degré de satisfaction des femmes et les obstacles rencontrés	106
4. L'entrepreneuriat social	109
Conclusion	110
Conclusion générale	111
Bibliographie.	
Annexes.	
Table des matières.	